



HAL
open science

Pour une trajectoire Industries culturelles et créatives en Val de Garonne

Alexandre Peraud

► **To cite this version:**

Alexandre Peraud. Pour une trajectoire Industries culturelles et créatives en Val de Garonne. Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux, FRA.; UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture). 2024. hal-04595786

HAL Id: hal-04595786

<https://hal.science/hal-04595786v1>

Submitted on 31 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Accompagnement à Maîtrise d'Usages

Pour une trajectoire Industries culturelles et créatives en Val de Garonne

Communauté d'agglomération Val de Garonne
Février 2024

Photo de couverture : Graffiti Jam, Tonneins © OTVG.

▲ Avant-Propos

À la rentrée 2022, l'Agglomération Val de Garonne (VGA) a sollicité la cellule de valorisation UBIC de l'Université Bordeaux Montaigne afin d'effectuer un état des lieux-diagnostic en vue d'élaborer une stratégie Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Si le choix des Industries Culturelles et Créatives peut, de prime abord, paraître surprenant pour un territoire rural ou semi-rural comme le Val de Garonne, il repose néanmoins sur des facteurs objectifs qui le légitiment, à commencer par la présence en Val de Garonne de deux manifestations culturelles d'ampleur nationale, voire européenne, Garorock¹ et le Festival International de Journalisme² de Couthures-sur-Garonne. Tout en faisant respectivement référence dans les domaines du rock et de la vie des idées, ces deux manifestations s'appuient sur les deux puissants groupes que constituent Olympia/Vivendi et Le Monde et l'une et l'autre témoignent du souhait de s'intégrer au territoire en devenant un acteur structurant à l'année, par-delà les quelques jours où affluent les festivaliers. Cette modernité trouve une sorte de contrepoint ou de complémentarité dans l'identité patrimoniale d'un territoire marmandais qui est riche de savoir-faire artisanaux et d'arts traditionnels, de traditions gastronomiques ou linguistiques. Ces richesses immatérielles peuvent elles aussi participer d'une revitalisation touristique et constituer une ressource potentielle pour les ICC.

Cette stratégie de développement des ICC est d'autant plus pertinente qu'elle repose depuis plusieurs années sur une volonté politique partagée par un ensemble de responsables, tant au niveau de la communauté d'agglomération que des communes du territoire. La première pierre de cette orientation sera posée avec l'ouverture d'un incubateur dédié aux ICC en 2023, a priori implanté à Samazan. Cette dynamique ICC est par ailleurs confortée par l'engagement de la ville de Marmande qui travaille depuis 10 ans - entre autres - à la reconversion d'une friche industrielle pour créer avec CESA³

1 <https://www.garorock.com/fr> (page consultée le 2 mai 2023).

2 <https://festivalinternationaldejournisme.com/> (page consultée le 2 mai 2023).

3 <https://www.cesame-marmande.com/> (page consultée le 2 mai 2023).

un « tiers-lieu » dont l'objectif vise, à terme, à porter et animer un projet articulant industries créatives et laboratoire d'initiatives. Enfin, cette stratégie est dûment mentionnée dans la convention territoire d'engagement signée avec l'Agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT).

De manière générale, ce positionnement ICC est conforme aux choix plus généraux qu'a faits la communauté d'agglomération dans le cadre de ses compétences premières. Les priorités du territoire consistent en effet à :

- ▶ Développer les qualifications et compétences des acteurs du territoire en étoffant la mission de transmission des savoirs et enseignements.
- ▶ Mieux animer et structurer les filières existantes ou en devenir par des accompagnements divers et variés.
- ▶ Soutenir la création et la croissance d'entreprises locales par l'apport de soutiens (pas seulement financiers).
- ▶ Donner une meilleure lisibilité et cohérence à l'action économique locale en matière d'ICC.
- ▶ Trouver sa place entre les grandes métropoles de Bordeaux (33) et de Toulouse (31) tout en travaillant le lien avec l'Agglomération d'Agen (47).

Ces priorités sont parfaitement en phase avec l'évolution contemporaine des ICC, bouleversées dans leurs fondements par le surgissement ces vingt dernières années du numérique et, plus spécifiquement des industries de la communication et de l'information.

Le présent rapport constitue une première étape, aboutissement de la phase d'état des lieux et de diagnostic. Combinant approche théorique et étude de terrain, cette étude a été réalisée, entre octobre 2022 et août 2023, par Alexandre Péraud, responsable scientifique d'UBIC, Professeur des universités, Jessica de Bideran, collaboratrice scientifique UBIC et maîtresse de conférences en Sciences de l'information et de la communication et Charles-Alexandre Delestage, maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication. Il comporte une photographie du territoire et de ses forces culturelles, une analyse plus précise des acteurs du champ des industries créatives et culturelles et propose, après l'identification des problématiques et enjeux, une première série de pistes soumises, pour arbitrage, au comité de pilotage.

▲ L'équipe au service du projet

- ▶ **Alexandre Péraud**, maître de conférences en Littératures, Responsable scientifique d'UBIC (Université Bordeaux Montaigne)
- ▶ **Jessica de Bideran**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication, (Université Bordeaux Montaigne)
- ▶ **Charles-Alexandre Delestage**, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, (Université Bordeaux Montaigne)

Sommaire

▲ Avant-Propos	3
▼ L'équipe au service du projet.....	5
▲ Introduction	11
▼ La culture par temps de réforme territoriale	11
▼ Les Industries Culturelles et Créatives : tentative de définition	14
▼ Déclinaisons territoriales des Industries Culturelles et Créatives	16
▼ Une méthodologie mixte combinant données statistiques et entretiens de terrain.....	20
▲ Chapitre 1 > Diagnostic culturel du territoire	21
▼ Diagnostic territorial - Éléments généraux.....	23
▼ Panorama statistique des Industries Culturelles et Créatives Een Val de Garonne	28
<i>Méthodologie quantitative</i>	28
<i>Indicateurs stratégiques</i>	30
▼ Enquête qualitative de terrain - Observation et consultation des projets structurants du territoire.....	37
<i>CESA'me</i>	37
<i>La Manu</i>	42
▲ Chapitre 2 > La situation des ICC en Val de Garonne	47
▼ Approche par secteurs.....	49
<i>Le Domaine du livre</i>	49
<i>La filière cinématographique</i>	52

<i>La filière musique</i>	55
<i>Autour du spectacle et des arts vivants</i>	65
<i>Une ressource patrimoniale qui reste à valoriser</i>	68
<i>Le tropisme festivalier</i>	71
▼ Éléments de synthèse sur les Industries culturelles	76
<i>Des filières incomplètes ou polarisées</i>	76
<i>La problématique rurale et les infrastructures dans le développement des filières ICC</i>	79
▲ Chapitre 3 > Enjeux et défis d'une politique ICC en Val de Garonne	81
▼ Les enjeux de l'équilibre territorial : lutter contre les effets de centralisation tout en évitant l'éclatement du système	83
▼ Faire monter en compétence les acteurs petits et moyens	84
▼ L'enjeu de la formation.....	85
▼ Surmonter les difficultés en matière d'accueil, d'hébergement et de restauration	88
▲ Chapitre 4 > Proposition de cadres d'actions	91
▼ Recommandations générales.....	93
▼ Une politique de l'emploi culturel concertée	97
▼ Mettre en place un plan de formation aux métiers des ICC.....	101
<i>Un nécessaire diagnostic</i>	102
<i>Un pilotage dédié qui associe ingénierie, pilotage et évaluation continue des formations</i>	104
<i>Inventer des dispositifs agiles pour accompagner le chantier de formation</i>	106
<i>Mieux utiliser les dispositifs d'accompagnement et de formation proposés aux acteurs associatifs</i>	107
▼ Œuvrer pour intégrer à la stratégie ICC Val de Garonne le pôle arts vivants et numériques de CESA'me.....	108

▼ Un incubateur au service de l'événementiel de demain.....	111
<i>Un incubateur dédié aux enjeux de l'événementiel de demain</i>	112
<i>Les éventuelles extensions thématiques de l'incubateur</i>	113
<i>Des questions encore ouvertes</i>	114
▼ La reconnaissance des patrimoines immatériels, un terrain d'expérimentation pour les ICC.....	118
<i>Les ICC comme moyen de dynamisation des mémoires industrielles</i>	118
<i>Une valorisation stratégique des patrimoines immatériels agricoles</i>	120

▶ FOCUS > Le poids de la culture en France en 2013 tel que défini par les ministères des finances et de la culture	18
▶ FOCUS > Les 3 volets du Pôle régional arts vivants et numériques.....	41
▶ FOCUS > Les cultures urbaines	69
▶ FOCUS > Le Festival international de journalisme de Couthures sur Garonne.....	73
▶ FOCUS > La Cité de la formation.....	87
▶ FOCUS > Mutualiser les emplois des écoles de musique ?	100
▶ FOCUS > Mettre en réseau les autres tiers-lieux existants ou à venir..	110
▶ FOCUS > Promouvoir des « ambassadeurs du territoire »	115
▶ FOCUS > L'incubateur du Centre des Monuments Nationaux.....	117
▶ FOCUS > Exploiter les ICC pour faire de Marmande, la Cité de la Tomate !.....	121

Introduction

La culture par temps de réforme territoriale

Depuis une vingtaine d'années, notre pays est entré dans une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République. La naissance de l'intercommunalité - dès 1995 avec la LOADT - puis à partir de 1999 et 2000 avec les Lois d'Organisation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire¹, puis les différentes lois de réforme des Collectivités territoriales² ont profondément modifié le système local. Redécoupage et agrandissement des Régions, naissance de métropoles, fusions d'EPCI et création de communes nouvelles... ont engendré un nouveau paysage politico-administratif. Entre autres caractéristiques, celui-ci compte beaucoup de « jeunes » intercommunalités nées dans la foulée de la loi NOTRe du 7 août 2015. Ces nouvelles « intercos » agrandies doivent régler leurs relations avec leurs communes membres et apprivoiser de nouvelles modalités de partage des missions publiques.

La loi NOTRe a également contribué à clarifier les compétences des EPCI en imposant 7 compétences obligatoires exclusives aux communautés de communes et 10 pour les Communauté d'agglomération (art. L5216-5 du CGCT). Ces 10 compétences sont les suivantes :

- ▶ aménagement de l'espace,
- ▶ développement économique,
- ▶ gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),

1 Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 (LOADT), LOADDT du 25 juin 1999 dite Loi Voynet et Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite Loi Chevènement.

2 Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions, Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

- ▶ aires d'accueil des gens du voyage,
- ▶ collecte et traitement des déchets ménagers,
- ▶ gestion de l'eau,
- ▶ assainissement,
- ▶ politiques d'habitat,
- ▶ politique de la ville,
- ▶ gestion des eaux pluviales.

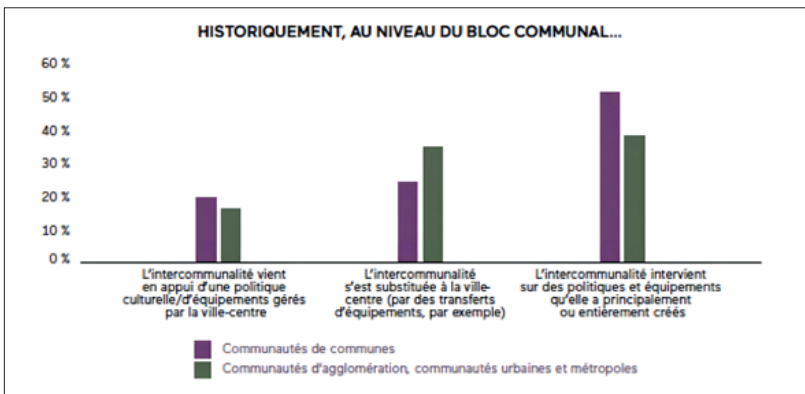
Au titre de ses compétences optionnelles, VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION a choisi d'intervenir sur la voirie d'intérêt communautaire dans la mesure où elle est transférée par les communes. Elle a également souhaité investir les questions liées à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, à l'Enfance et la Petite-Enfance (action sociale d'intérêt communautaire) pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil pré- ou péri-scolaire afin de proposer une offre cohérente, uniforme et de développer de nouvelles infrastructures sur l'ensemble du territoire. L'adoption de cette compétence optionnelle est récente puisqu'elle date de 2011, mais elle a pris une grande importance depuis que la Cohésion Sociale est devenue un enjeu majeur de la mandature 2020-2026.

Elle intervient enfin au titre de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, en l'espèce les 4 piscines communautaires du territoire ainsi que la piscine couverte Aquaval à Marmande. À ces compétences optionnelles s'ajoutent deux compétences facultatives qui concernent respectivement les études et le tourisme. Cette dernière compétence s'est traduite par la création d'un Office de Tourisme communautaire, l'Office de Tourisme du Val de Garonne (OTVG) dont elle a confié l'exploitation, avec ses différents équipements touristiques (Gens de Garonne, création de projets touristiques...) à un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Dans cette carte des compétences, la culture tient une place à part puisque, en marge de la rationalisation souhaitée par la loi NOTRe, elle est restée une « responsabilité partagée » exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État comme c'est par ailleurs le cas du sport, du tourisme, de la promotion des langues régionales, de la vie associative ou de l'éducation populaire. Cela soumet donc les politiques culturelles à une « obligation de coopération publique »... avec les risques afférents de confusion dans l'exercice de cette responsabilité partagée voire, en cas de mésentente territoriale ou en période de raréfaction financière, de tarissement des fonds. De ce point de vue, les intercommunalités n'avancent que prudemment sur le terrain culturel, leur intervention financière restant loin encore des communes... même si, en moyenne nationale, leur implication budgétaire est désormais plus importante que les départements

et régions et que de plus en plus de grands équipements sont désormais intercommunaux.

L'explication est double. D'un côté, sur le plan financier, les intercos se sont vu affecter de nombreuses - et coûteuses - compétences obligatoires ; de l'autre, sur un plan plus politique, leurs responsables intercommunaux savent quelle portée symbolique recèlent les arts et la culture pour les maires. Les communes sont soucieuses de soutenir des manifestations culturelles, d'accompagner les lieux de pratique artistique ou de valoriser leurs patrimoines car elles y voient des enjeux « d'identité » (notamment patrimoniale), de services de proximité (écoles de musique, bibliothèques...) ou, plus simplement, de sociabilités qui permettent aux élus de « communier » avec leur population au cours de moments où se mêlent potentiellement les classes sociales, les générations... Il s'agit donc de ménager les élus communaux - qui siègent eux-mêmes au sein des EPCI... - en ne les dessaisissant pas d'une compétence chère ce qui explique que la majorité des compétences transférées relèvent de la construction et la gestion des équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire et beaucoup plus rarement de l'animation.



Source : Politiques culturelles intercommunales état des lieux et perspectives, rapport de l'ADCF. Intercommunalités de France.

Au final, si l'on se fie à l'étude publiée en 2021 par l'association Intercommunalités de France, les communautés d'agglomération de communes et autres EPCI ont élaboré, pour 67 % d'entre elles, un projet culturel de territoire (PCT). 90 % d'entre elles se sont déclarées compétentes pour créer et gérer des équipements culturels tandis que 71 % ont rallié la compétence leur permettant d'organiser des activités culturelles. On est donc loin de la situation observée en 2008 par l'Observatoire des

politiques culturelles³ et les cas où, pour reprendre les concepts de cette étude, l'interco n'était qu'une « autorité culturelle fantôme ; au mieux [...] un guichet pour les cofinancements » sont moins systématiques au profit de situations où elle « constitue un pôle subsidiaire et spécialisé par rapport aux actions culturelles des communes » voire, cas plus rare, « le nouveau centre de la politique culturelle du territoire ».

On notera toutefois que les intercommunalités choisissent également souvent d'intervenir indirectement dans le champ culturel en déclinant ou prolongeant une compétence réglementaire obligatoire. Ce « prolongement » est très largement pratiqué, depuis longtemps, par les collectivités de rang supérieur. Ainsi, les Régions, qui ont la responsabilité du ferroviaire, peuvent promouvoir la lecture dans les trains ou encore, forte de leur compétence économique, organiser des contrats de filière ; les départements, en charge du social, déploient parfois des politiques sociales spécifiques en faveur de l'inclusion sociale des artistes ; les unes ou les autres, en fonction du niveau éducatif qui leur incombe, promeuvent des opérations d'éducation artistique...

C'est la voie qu'envisage d'adopter la communauté d'agglomération Val de Garonne en s'appuyant sur sa compétence de développement et d'aménagement économique pour promouvoir une stratégie dans le domaine des industries culturelles et créatives sachant que ce choix stratégique peut également impacter les compétences « formation », « enfance & petite enfance » et, bien entendu, tourisme.

▲ **Les Industries Culturelles et Créatives : tentative de définition**

Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) tiennent désormais une place majeure dans le développement économique mais aussi culturel et sociétal. Elles participent de ce point de vue du tiraillement contemporain entre, d'un côté, promotion de la diversité culturelle et, de l'autre, logiques de globalisation⁴. Cette contradiction se retrouve par ailleurs dans la définition des ICC dont le périmètre est loin de faire consensus : aux secteurs d'activités les plus anciens et les plus singuliers, se sont ajoutées les productions liées

3 Emmanuel Négrier, Julien Préau et Philippe Teillet dir., *L'Intercommunalité culturelle en France*, Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, février 2008, rapport accessible en ligne : <http://www.observatoire-culture.net/etudeinterco2/> (page consultée le 9 mai 2023).

4 Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) tiennent désormais une place majeure dans le développement économique mais aussi culturel et sociétal. Elles participent de ce point de vue du tiraillement contemporain entre, d'un côté, promotion de la diversité culturelle et, de l'autre, logiques de globalisation. Cette contradiction

à la reproductibilité et à la modernité. Cette définition, extensive, qui fait ainsi la part belle aux économies créatives où se mélangent reproductibilité technique et créativité du producteur, est aujourd'hui celle qui prévaut dans les instances internationales, tant au niveau de l'Union européenne que de l'UNESCO⁵. L'innovation, la créativité et la singularité de la production oriente désormais les approches économiques et théoriques des « arts et de la culture » (le droit d'auteur et l'effet signature font ainsi partie intégrante de la théorie des ICC).

Par ailleurs, si l'expression « ICC » est de promotion récente, ce secteur d'activité est étudié depuis les années 1940, avec une réflexion centrée non seulement sur la transformation de valeur qu'implique l'industrialisation des biens culturels mais aussi sur les réceptions observables du côté des publics comme sur les structurations socio-économiques des acteurs. Un renouveau de la notion émerge dans les années 1970 avec l'association des industries créatives (intégrant la mode, l'artisanat d'art, le luxe, etc.) et l'apparition d'une réflexion sur la notion des biens symboliques⁶.

Philippe Bouquillion, Bernard Miège et Pierre Moeglin en ont récemment analysé le régime particulier. Les biens symboliques sont d'abord ancrés dans l'imaginaire artistique. Ils en tirent leur valeur économique puisqu'ils procurent à leurs publics ou acquéreurs un « profit symbolique ». De l'autre, ces objets s'appuient sur un mode de production qui survalorise la nouveauté et l'innovation (Bouquillion, Miège et Moeglin, 2013)⁷. Ce faisant, ces biens symboliques ne semblent pouvoir devenir des biens industriels comme les autres, standardisés et concurrentiels, puisqu'ils relèvent d'une forme de singularisation culturelle (dans leurs valeurs, pour leurs publics et pour leurs producteurs) et de légitimités sociales selon les espaces de production et de circulation qui les structurent.

Pour résumer rapidement ces réflexions, dans ce travail de diagnostic, nous nous en tiendrons à la structuration en trois cercles concentriques qu'en donnent ces trois auteurs : le premier intègre les activités directement reliées à l'art, le deuxième serait celui des industries culturelles

-
- 5 Ainsi dès 1982, l'UNESCO publie un ouvrage collectif intitulé : *Les Industries culturelles : un enjeu pour l'avenir de la culture*, aujourd'hui accessible en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000135398> (page consultée le 2 mai 2023). De fait, selon l'UNESCO, le terme « industries culturelles » fait référence à des industries qui touchent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle.
 - 6 Avec notamment la publication pionnière dans ce domaine de Pierre Bourdieu : « La production de la croyance », *Actes de la recherche en sciences sociales : L'économie des biens symboliques*, vol. 13, février 1977, p. 3-43, accessible en ligne : www.persee.fr/doc/ars_0335-5322_1977_num_13_1_3493 (page consultée le 2 mai 2023).
 - 7 Philippe Bouquillion, Bernard Miège et Pierre Moeglin : *L'industrialisation des biens symboliques : les industries créatives en regard des industries culturelles*, PUG, Grenoble, 2013.

« classiques » (livre, cinéma et audio-visuel, industries phonographiques...) et enfin viendrait celui des industries créatives qui comprendrait les activités du tourisme, de la mode, de la publicité, de la gastronomie, du design, des plates-formes numériques, de l'architecture, de l'artisanat d'art et du patrimoine culturel. Parce que les frontières s'hybrident de plus en plus entre les biens et productions artistiques, patrimoniaux ou culturels et parce que les logiques industrielles tendent à gagner l'ensemble du champ des arts et de la culture, il importe de faire entrer dans notre champ d'étude des domaines qui n'appartiennent pas traditionnellement aux filières des industries culturelles. Même s'ils ne remplissent *a priori* pas les critères de reproductibilité que l'on retrouve dans les industries culturelles, nous intégrerons les arts visuels (en particulier la peinture, l'art contemporain et la photographie) et les musées en général mais aussi les collections des bibliothèques et des centres d'archives qui sont au cœur des contenus artistiques.

▲ Déclinaisons territoriales des Industries Culturelles et Créatives

Compte tenu de ce mouvement d'élargissement progressif des ICC, on juge souvent cet ensemble très (trop ?) disparate et un peu trop « pragmatique ». Il faut reconnaître qu'il a procédé, en France, d'une volonté – pilotée par les ministères de l'économie et des finances, d'une part, et de la culture d'autre part – de quantifier, au plus haut, le « poids économique » de la culture. L'étude publiée en 2012 par les deux ministères considère ainsi que le secteur culturel – au sens très large – pèse plus lourd dans le PIB national que l'industrie de l'automobile, l'empreinte culturelle totale représentant 7,02 % du PIB, 7,49 % de l'emploi et 11,4 % des exportations⁸.

Aussi satisfaisants ces chiffres soient-ils pour l'ego national et la spécificité culturelle française, ils ne sont pas exceptionnels, comparés à d'autres pays. Surtout, ils s'obtiennent au prix de la fabrication d'un agglomérat assez hétérogène qui ne repose pas sur une filière industrielle intégrée, mais rassemble ou juxtapose des ensembles de métiers ou de fonctions qui ne travaillent pas ou peu ensemble. Néanmoins, pour un pays qui est riche de savoir-faire artistiques et artisanaux, de trésors patrimoniaux, mobiliers, immobiliers ou naturels et d'une tradition de créativité – ces secteurs représentent un indéniable potentiel. Le rôle et la puissance économiques des

8 L'apport de la culture à l'économie en France, Rapport n°2013-40 établi par Jérôme Itty, Inspecteur des finances, Serge Kancel, Inspecteur général des affaires culturelles, Morgane Weill, Inspectrice des finances, sous la supervision de Bruno Durieux, Inspecteur général des finances, Paris, Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires culturelles, décembre 2013.

ICC, doublés de leur capacité de rayonnement symbolique, leur *soft power*, expliquent que les pouvoirs publics aient priorisé ces industries pour en faire un outil de développement et de rayonnement, au niveau national bien sûr, mais aussi au niveau local. Nombre de régions et d'agglomérations ont en effet précocement saisi l'importance territoriale des industries créatives à l'image de l'agglomération nantaise avec le projet de l'île de Nantes⁹. Si « cette dimension économique est d'autant plus importante dans les politiques culturelles régionales, dans la mesure où les Régions ont une compétence obligatoire en matière de développement économique¹⁰ », elle l'est tout autant, pour les mêmes raisons, du côté d'agglomérations qui développent une véritable marque. On pourra citer, au-delà de l'exemple toulousain présenté ci-après, la « marque » Pictanovo, nom donné en 2013 à l'association créée en 1985 sous l'appellation Centre régional de ressources audiovisuelles (CRRAV), afin d'accompagner et de promouvoir la production audiovisuelle et cinématographique dans la région de Tourcoing et aujourd'hui des Hauts-de-France¹¹.

Au-delà de ce repérage factuel, des études ont récemment été menées pour tenter d'identifier les modes de structuration de ces pôles ICC. Cette exploration des politiques de développement territorial par les ICC permet d'identifier 3 modèles socio-économiques dont les frontières sont floues¹² :

- ▶ un « modèle fédératif » (ex. du pôle Magélis à Angoulême : initiative concertée d'acteurs réunis autour de leur passion pour la BD puis, plus largement, de l'image animée, centralisé dans des anciennes usines à papier) ;
- ▶ un « modèle institutionnel » (ex. du Louvre-Lens dans un territoire rural : requalification d'un territoire marqué par la désindustrialisation mais porté par la marque muséale du Louvre) ;
- ▶ un « modèle patrimonial » (ex. de l'île de Nantes : acte mémoriel et politique qui s'appuie sur du foncier et la création de services).

9 Philippe Béraud et Franck Cormerais, « 2. Nantes et les industries créatives : entre métropolisation et quartier de la création », Philippe Bouquillion éd., *Creative economy, creative industries : des notions à traduire*, Presses universitaires de Vincennes, 2012, p. 117-130.

10 De ce point de vue, « l'élargissement des politiques de soutien aux industries créatives participe également à cette tendance à "l'économicisation" de la culture, corrélative à l'injonction faite aux artistes de devenir eux-mêmes des entrepreneurs créatifs... ».

11 Voir le site officiel : <https://www.pictanovo.com/> (page consultée le 25 mai 2023).

12 Pour aller plus loin, on pourra se référer à : Bruno Lefèvre, « Industries culturelles et économie créative », *Communication*, vol. 36/1, 2019, en ligne : <http://journals.openedition.org/communication/9965> (page consultée le 3 mai 2023).

► **FOCUS > Le poids de la culture en France en 2013 tel que défini par les ministères des finances et de la culture**¹³

Les activités culturelles ainsi définies représentent en 2011 une **valeur ajoutée de 57,8 Md€, soit 3,2 % de la somme des valeurs ajoutées** de l'économie française, ce chiffre représentant l'évaluation la plus proche de ce que l'on pourrait appeler le « PIB culturel ». C'est, en valeur ajoutée, l'équivalent du secteur de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4 Md€), deux fois les télécommunications (25,5 Md€), quatre fois l'industrie chimique (14,8 Md€) ou l'assurance (15,5 Md€), sept fois l'industrie automobile (8,6 Md€).

La part de la culture dans la valeur ajoutée a régulièrement augmenté (à prix constants) entre 1995 et 2005 où elle atteignait 3,5 % pour reculer depuis de cette année. La **baisse de 0,3 points observée depuis 2005** peut avoir diverses origines propres à certains secteurs : évolutions structurelles de la masse salariale ou des marges commerciales, baisse des prix des équipements technologiques grand public, effondrement du secteur de la musique enregistrée, mutations en profondeur du lectorat (presse et livre), captation d'une part de la valeur par des acteurs (notamment numériques) hors périmètre strictement culturel et/ou non français, crise économique à l'oeuvre depuis 2008...

L'apport de la culture à l'économie est le deuxième agrégat défini par le rapport, en ajoutant à la valeur ajoutée des activités culturelles telle que définie supra les effets induits par les activités spécifiquement culturelles sur les secteurs économiques « non culturels » (consommation d'énergie, de transports, de biens courants, etc.) : **cet apport (valeur ajoutée + activités induites) est de 104,5 Md€, soit l'équivalent de 5,8 % de la somme des valeurs ajoutées nationales** (il s'agit ici d'un « équivalent » et non d'un pourcentage).

Le troisième agrégat est la **production totale de biens et services culturels (129,8 Md€)**. Plus délicat méthodologiquement (des double-comptes étant susceptibles d'exister entre deux entreprises commerçant entre elles), l'agrégat de la production présente l'intérêt contenir la part de la valeur ajoutée (57,8 Md€), à laquelle s'ajoutent les consommations intermédiaires pour former l'ensemble de la production. La valeur ajoutée représente donc 44,5 % de la production culturelle, chiffre confirmant que **la culture est un secteur à forte valeur ajoutée**, intermédiaire entre ce que l'on constate pour les purs services marchands (part de la valeur ajoutée de la production de 56 %) ou non-marchands (74 %), et pour les branches industrielles (27 %).

Comme le montrent ces exemples, le mouvement a généralement été le fait des métropoles urbaines. Les ICC nécessitent en effet une main d'œuvre plutôt diplômée, s'appuient souvent sur des coopérations avec les universités et centres de recherche, et nécessitent des nœuds de communication (des « hubs »), autant de caractéristiques offertes par les métropoles. Cela dit, à la faveur de l'amélioration de la couverture en fibre, 4G/5G, quelques territoires dits ruraux inscrivent les ICC à leur agenda politique, soit qu'il s'agisse

13 *Ibid.*

L'emploi créatif dans l'économie toulousaine

Dans l'aire d'attraction toulousaine, les ICC représentent 15 640 postes salariés privés dont 76 % localisés au sein de Toulouse Métropole et 14 % dans le Sicoval. Avec Lyon, Marseille-Aix, Lille, Nantes et Bordeaux, Toulouse est l'une des « places fortes » des ICC en province et, à leur instar, le poids de ces activités créatives y est assez limité dans l'ensemble de l'emploi local.

D'un point de vue statistique, trois domaines créatifs peuvent être considérés comme spécifiques à l'aire de Toulouse par rapport aux autres grandes aires métropolitaines : le multimédia dont la croissance est forte, l'architecture qui enregistre des gains d'emplois plus modérés et l'édition qui connaît un tassement continu de ses effectifs. Quant aux performances artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, édition musicale, enseignement culturel...), il s'agit d'un domaine où l'aire toulousaine occupe une position proche de la moyenne des

autres métropoles en matière de spécialisation mais qui est en légère décroissance.

Si l'on adopte une approche « métiers » de l'emploi culturel et créatif, les ICC ne représentent que 45 % de l'ensemble des emplois culturels et créatifs dans l'aire toulousaine. En effet, tous les actifs du secteur créatif n'exercent pas une profession créative, c'est-à-dire une profession spécifique du domaine des arts, du spectacle, de l'information. Ainsi, nombre d'entre eux exercent un métier technique ou administratif (secrétaires, comptables, agents commerciaux...) que l'on peut retrouver dans d'autres secteurs de l'économie. À l'inverse, les emplois créatifs peuvent se trouver dans des activités qui ne font pas partie des secteurs identifiés comme créatifs. Il s'agit d'actifs ayant une profession créative et travaillant dans d'autres secteurs (c'est le cas des designers en général).

L'emploi salarié privé par domaine créatif en 2019 dans l'aire d'attraction de la ville de Toulouse

Source : Acoess-Urssaf - Traitement : AUJAT

de profiter des dynamiques des métropoles dont ils constituent l'*hinterland*, soit qu'ils profitent de l'exode urbain que la pandémie de COVID a lancé, notamment parmi les professions intellectuelles supérieures.

La dynamique dans laquelle s'est lancée la communauté d'agglomération du Val de Garonne est sans doute à inscrire dans ce mouvement, à condition de préciser que, loin de relever d'un positionnement suiveur, la communauté d'agglomération a esquissé cette politique depuis plusieurs années, des états-généraux ayant identifié en 2015 l'importance de ces secteurs pour le territoire. Cette orientation a été confirmée par un séminaire d'élus de novembre 2021 qui en a fait un axe stratégique, en conformité, d'ailleurs, avec les projections d'une ville de Marmande qui travaille depuis 10 ans à la reconversion d'une friche industrielle pour créer sur le périmètre de CESA'me un pôle dédié aux ICC. Rappelons enfin, comme facteur incitatif, la présence en Val de Garonne de deux manifestations culturelles d'ampleur nationale, voire européenne, Garorock et le Festival International de Journalisme, qui offrent des perspectives partenariales intéressantes.

Reste que le développement des industries créatives à l'échelle d'un territoire (semi-)rural représente une sorte de défi qui implique, plus encore que pour une métropole, de définir ses stratégies de déploiement en fonction des ressources et qualités distinctives du territoire. Il est impératif, pour atteindre une masse critique, de déployer des dynamiques de collaboration avec des secteurs qui, bien qu'ils ne relèvent pas des ICC, pourraient entrer dans une dynamique culturelle.

▲ Une méthodologie mixte combinant données statistiques et entretiens de terrain

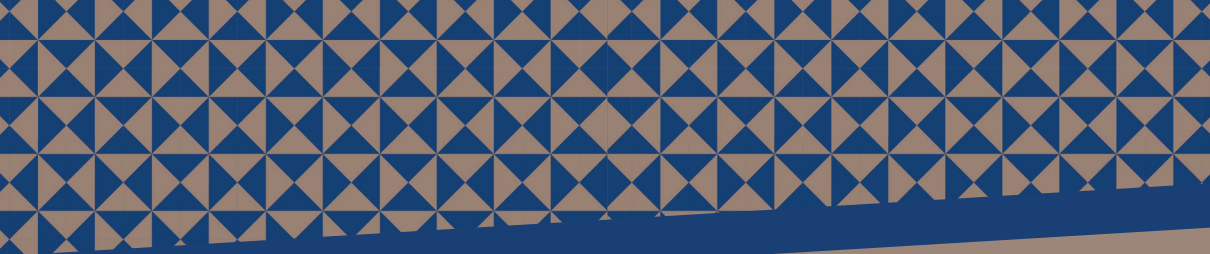
La recherche-action proposée par UBIC¹⁴ n'a pas pour vocation à se substituer ou à produire des préconisations opérationnelles déterritorialisées. Tout au contraire, elle s'inscrit dans un travail concerté avec le territoire de la communauté d'agglomération, nourri de la rencontre avec des élus, des techniciens et les acteurs associatifs ou entrepreneuriaux qui y œuvrent.

Les méthodologies mises en œuvre sont mixtes et combinent à la fois une recherche exploratoire, des méthodes d'enquête statistiques et une enquête de terrain. D'un point de vue concret, celle-ci s'est déroulée en trois temps :

1. exploration de l'état de l'art sur la problématique précise du développement territorial via une politique ICC (*cf. infra*) et consultation des documents et diagnostics préexistants fournis par l'EPCI ;
2. création et analyse de corpus de données accessibles en ligne afin de poser les bases d'un panorama des acteurs des ICC à ce jour ;
3. consultation sur le terrain de ces acteurs par deux méthodes qualitatives : mise en place d'un séminaire collaboratif de mise en partage qui a réuni, le 28 février 2023, une cinquantaine de participants et entretiens individuels par secteur d'activités (une trentaine d'entretiens réalisés entre février et avril puis août-septembre 2023) afin de recueillir le ressenti, les représentations et les attentes de ces différents acteurs de terrain et de collectivités.

Ces différentes données ont été régulièrement présentées, discutées et recoupées auprès des responsables et chargés de mission de la communauté d'agglomération afin de les enrichir collectivement (COTECH et COPIL). In fine, c'est la combinaison de ces méthodes qui facilite la mise en place d'une démarche réflexive sur les pratiques non seulement observées, mais aussi et surtout accompagnées. Dans une logique d'intelligence collective, il est en effet opportun de rassembler des acteurs aux expériences différenciées mais désireux d'agir et de comprendre ensemble, selon une éthique de la relation et de la reconnaissance qui permet non seulement la co-construction de savoirs mais aussi et surtout qui entraîne une adhésion de ces communautés au projet au cœur de cette enquête.

14 Pour une réflexion sur les méthodes d'enquête mise en place par UBIC, nous renvoyons notamment à : Jessica de Bideran, « Repenser la valorisation numérique des patrimoines littéraires par la recherche-action », *Culture & Musées*, n° 40, 2022, en ligne : <http://journals.openedition.org/culturemusees/9552> (page consultée le 3 mai 2023).



▀ **Chapitre 1**

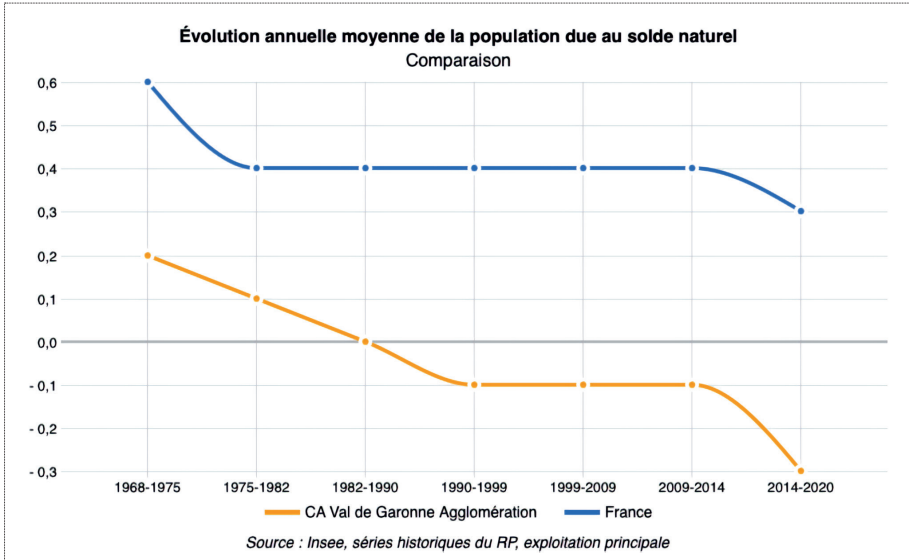
Diagnostic culturel du territoire

▲ Diagnostic territorial - Éléments généraux

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale Val de Garonne Agglomération est né en 2012. Comme tous les regroupements intercommunaux, il est le fruit d'une histoire longue qui remonte, en 1993, à la création de la Communauté de Communes du Pays Marmandais, elle-même élargie en 1996 en Communauté de Communes du Val de Garonne. Au fil des années, ces 14 communes sont rejointes par de nombreuses autres et de nouvelles compétences sont acquises pour aboutir, en janvier 2011 à la création de Val de Garonne Agglomération (VGA) qui, après l'intégration de 3 nouvelles communes et la fusion, en 2011, avec la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie, devient la nouvelle Val de Garonne Agglomération (42 communes).

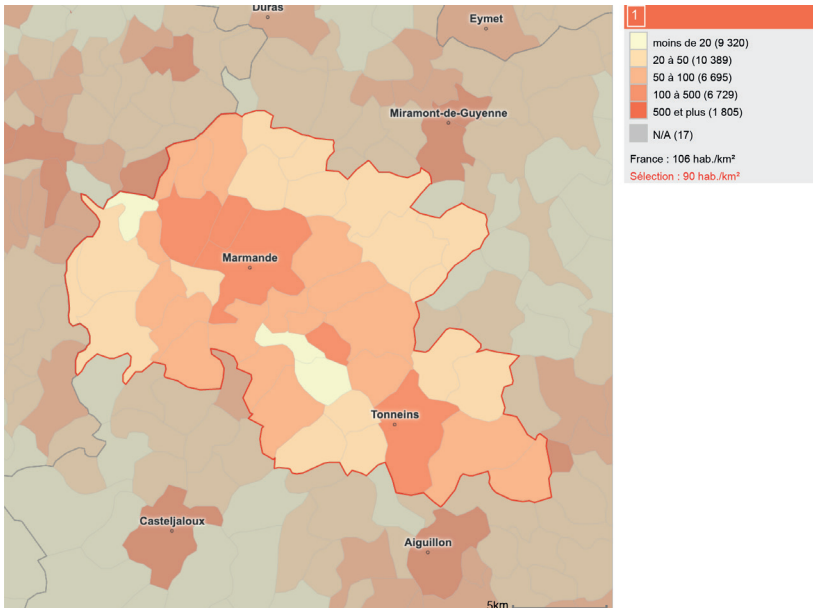
La communauté d'agglomération Val de Garonne s'étend donc aujourd'hui sur 43 communes et 657,3 km² pour représenter, avec ses 62 000 habitants, la seconde interco du Lot-et-Garonne après l'agglomération d'Agen. Elle jouit d'une situation géographique assez privilégiée au nord du département, au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine, stratégiquement placée sur l'axe autoroutier qui relie le département du Lot-et-Garonne à la capitale girondine, et plus largement à portée des deux grandes métropoles toulousaine et bordelaise. La desserte ferroviaire est correcte puisque Marmande et Tonneins bénéficient des trains des réseaux Intercités et TER Nouvelle-Aquitaine (relation Bordeaux - Langon - Agen). Elle assure de ce point de vue un rôle de « territoire d'équilibre » entre Bordeaux, Agen et Bergerac.

L'agglomération est, d'un point de vue démographique, un territoire relativement attractif, dont la croissance est, depuis 1999, assurée par un solde migratoire positif, venant compenser le solde naturel négatif depuis 1975. Elle porte la dynamique d'un Pays du Val de Garonne Guyenne Gascogne dont le profil démographique est plus accentué encore : 31 % des habitants sont âgés de 65 ans et plus en 2017 et on recense 1,3 fois plus de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 20 ans. Et même s'il est dynamique, le territoire attire surtout des personnes âgées, la population arrivant sur le territoire étant principalement composée de retraités, d'acheteurs de résidence secondaire (franges nord et sud), et de jeunes cadres vivant seuls en provenance des grandes villes (Bordeaux, Toulouse, Agen).



Évolution du solde naturel.
Source : INSEE/Observatoire socio-économique Val de Garonne.

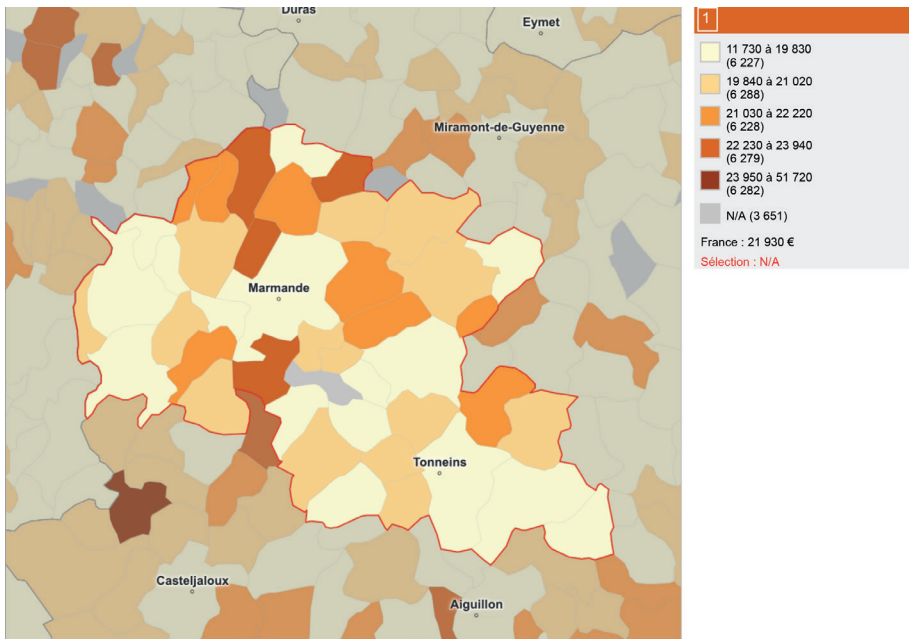
Dans ce contexte, l’attractivité résidentielle demeure fragile : le nombre de personnes par ménage est en diminution et le territoire est également confronté à une certaine fuite de sa population jeune.



Densité moyenne de population (hab/km²) en 2019.
Source : INSEE, Populations légales © Géoclip 2022 - IGN GéoFla..

On comprend donc que le vieillissement de la population engendre des enjeux majeurs notamment en termes d'offre de services (santé, logements, développement économique...) et oriente les politiques publiques vers l'objectif d'attirer un public de jeunes actifs pour inverser la tendance démographique de vieillissement de la population.

Sur un plan socio-économique, le territoire, composé principalement de retraités, d'ouvriers et d'agriculteurs, est plutôt pauvre et inégalitaire. Alors que le département du Lot-et-Garonne est le 16^e département le plus pauvre de France et, avec 17,4 % de taux de pauvreté, est considéré par l'INSEE comme l'un des territoires néo-aquitains les plus fragiles, VGA présente des statistiques qui lui sont inférieures. La population jouit en effet de revenus modestes avec un revenu net moyen déclaré de 18 900 € (18 662,5 € à l'échelle du pays) à rapporter aux moyennes départementale (19 300 €), régionale (21 830 €) ou nationale (23 433 €). Le taux de chômage atteignait 9,10 % en 2020 (INSEE) contre 8,30 en Nouvelle-Aquitaine.



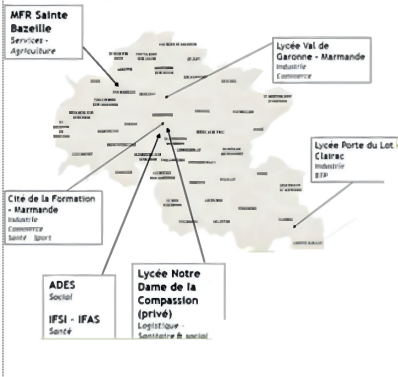
Revenu fiscal médian par unité de consommation (€) en 2019.

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal © Géoclip 2022 - IGN GéoFla..

Cette pauvreté est inégalement répartie comme le montre la carte des foyers imposables qui se concentrent essentiellement autour de Marmande, et dans une moindre mesure, autour de l'axe Miramont-de-Guyenne - Casteljaloux. Toutes les statistiques économiques et sociales

(emploi, chômage, minimas sociaux...) corroborent cette géographie. Le phénomène est aggravé par une offre en équipements et services à la population polarisée autour des principaux pôles démographiques que sont Marmande (35 000 habitants) et, dans une moindre mesure, Tonneins.

➤ Panorama du territoire

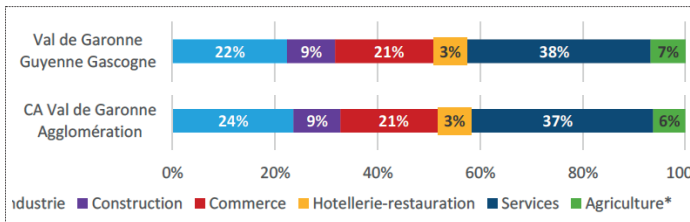


- 31,4% de la population titulaire du certificat d'études ou sans diplôme (source Insee 2018)
- 28,7% d'habitants sans diplôme (Insee 2019)
- 26,4% d'inactifs dont 8,3% d'élèves, étudiants, stagiaires (source Insee 2018)
- Revenu médian (en milliers d'euros) 19 930 € contre 21650€ au national
- 17% de taux de pauvreté contre 15,1% au niveau national
- 25% de NEET contre 19,9% au niveau national (20% Nouvelle Aquitaine)
- Richesse de l'offre de formation : CFA, MFR, IFSI, ADES, BTS, Licences alternance...

Source : VGA, « Actions et expérimentations dans le champ de la formation », 28 juin 2022.

Sur le plan économique, la communauté Val de Garonne témoigne d'une situation là aussi fragile, typique des territoires confrontés d'une part à la polarisation rural/urbain et, d'autre part, à une délicate reconversion industrielle, difficultés accentuées par les problématiques de vieillissement et d'insuffisante qualification de la population (sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres notamment).

Si l'on considère le nombre d'entreprises, l'agriculture représente 14 %, le commerce, les transports et services divers 12 %, l'industrie 11 %, tandis que les activités d'administration publique, santé, enseignement et action sociale pèsent 56 %. Ces éléments sont corroborés par la structure de l'emploi, comme le souligne le diagramme ci-dessous.



Répartition des emplois salariés par secteur d'activité.

Source : VGA, « Actions et expérimentations dans le champ de la formation », 28 juin 2022.

L'agriculture joue un rôle déterminant au sein du territoire. Occupant plus de la moitié de l'espace et grâce à la diversité des terroirs, elle révèle une palette de productions riche et diversifiée : grandes cultures, productions légumières, viticulture, élevage de bovins mais aussi de volailles... Le Val de Garonne présente la particularité d'inclure deux AOP viticoles dans leur intégralité, dotées chacune d'une coopérative. Cette dynamique historique a permis le développement d'un secteur agro-alimentaire innovant dont quelques fleurons rayonnent au plan national voire européen (Rougeline, Geogelin...).

Malgré la présence de quelques PME/ETI, le tissu industriel reste fragile et, mis à part les secteurs agro-alimentaire et aéronautique, souffre de la faible structuration de ses filières.

On ajoutera que si le modèle de développement est fortement spécialisé autour de quelques filières traditionnelles, l'Économie Sociale et Solidaire se développe sensiblement et génère de nouveaux emplois sur le territoire : 15,7 % de l'emploi salarié du territoire, pour 9,6 % des structures contre 12 % d'emplois au niveau régional, pour 10 % des structures. Le territoire bénéficie de la présence de structures ressources comme ATIS 47 (proposant de l'incubation de projets et des services à la population) par exemple, ou Co-Actions (coopérative d'activités et d'emplois)

Au regard de ses difficultés, le territoire, que ce soit via le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne (V3G) ou via VGA, s'est engagé dans des dynamiques structurantes. Ces stratégies de développement passent notamment par différents contrats signés avec l'État et d'autres collectivités locales. On peut citer, entre autres :

- ▶ Programmes Petites villes de demain et Actions cœur de ville/ORT (Marmande, Tonneins et 10 autres communes) ;
- ▶ Contrat de Transition Écologique (CTE) ;
- ▶ Plan Climat Air Énergie ;
- ▶ Plan Local de l'Habitat (PLH, en cours) ;
- ▶ Schéma Directeur Vélo (PCAET, en cours)...

Notons la récente adoption d'un schéma de développement touristique Val de Garonne Agglomération pour 2022-2026 dont nombre d'enjeux et d'axes stratégiques recourent potentiellement la stratégie ICC.

Au regard des enjeux qu'implique la stratégie ICC, il convient également de prendre en considération le protocole « Territoire d'industrie » signé avec le Conseil régional Nouvelle Aquitaine et la démarche « Recruter » initiée par la Région et Pôle emploi sur les territoires du Marmandais et du Langonnais avec l'objectif de faciliter le recrutement sur les métiers en tension (5 métiers dans le domaine de la mécanique industrielle). Sur le territoire de VGA, la démarche permettra d'améliorer l'orientation des

jeunes et des demandeurs d'emploi, de favoriser leur mise en relation avec les entreprises, de mieux connaître les besoins des entreprises et de former les demandeurs d'emploi aux métiers porteurs du territoire.

Parce que l'attractivité du territoire et le maintien d'une population jeune et diplômée constituent un enjeu majeur pour l'agglomération, cette dernière démarche est représentative de l'effort que souhaite développer l'agglomération en matière de formation :

- ▶ mise en place d'un campus des Formations Industrielles, sur le site CESA'me (CFA/Cité de la Formation) ;
- ▶ installation de 2 plateaux techniques (technicien soudeur et chaudronnerie) avec un plateau en projet pour une nouvelle formation (conducteur de système automatisé et technicien de maintenance industrielle) ;
- ▶ ouverture, en partenariat avec le CNAM, dans la continuité de l'offre de formation proposée par la Cité de la Formation, de deux licences qui n'existaient pas sur le territoire (licence gestion des organisations, et, à la rentrée 2023, licence ADES - Sanitaire et social).

L'ensemble de ces contrats et schémas est désormais fédéré dans une contractualisation globale, le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui, renforcé des crédits du plan de relance lors des deux premières années, permet de créer des synergies et d'adopter une stratégie pluri-annuelle cohérente parce que transversale. Adopté à l'échelle du pays, ce document propose des enjeux et objectifs qui, par-delà les soutiens immédiats aux activités culturelles, sportives, récréatives qu'il prévoit, constituent des jalons essentiels pour le développement de la stratégie ICC de VGA.

▲ **Panorama statistique des Industries Culturelles et Créatives en Val de Garonne**

Méthodologie quantitative

Usage de la base Siren de l'INSEE

La base Siren de l'INSEE fournit l'ensemble des structures ayant obtenu un code Siren, ce qui concerne en tout plus de 32 millions d'entreprises (encore en activité ou non). Pour chaque entité, elle donne accès à des données :

- ▶ d'identification (nom/prénom d'une personne physique ou dénomination d'une personne morale),
- ▶ de classification (catégorie juridique, code d'activité NAFv2, tranche d'effectifs si la structure est employeuse),
- ▶ de localisation (adresses),
- ▶ de traitement (date de déclaration, date de dernier traitement).

Les données utilisées pour générer les graphiques sont issues d'une extraction de la base Siren du 3 octobre 2022. Il est important de noter que certaines données ne sont pas nécessairement renseignées ou diffusées en fonction des structures.

Identification des Industries Culturelles et Créatives

Le DEPS (Département des Études, de la Prospectives, des Statistiques du Ministère de la Culture) a identifié en 2013¹ une liste des codes NAFv2² étant considérés comme « partiellement culturels ». Cette nomenclature, basée sur le système européen NACE, est un cadre de référence dans l'identification des entreprises appartenant aux ICC. Il a donc été mobilisé pour discriminer les entreprises relevant des ICC dans le traitement de la base Siren présentée précédemment.

Traitement informatique

Le présent rapport a fait usage des données au moyen d'un traitement algorithmique via le langage Python et des bibliothèques couramment utilisées pour le traitement de données (Pandas en particulier). Les graphiques ont été générés via la bibliothèque Seaborn.

Limites méthodologiques

La présente étude comporte un certain nombre de limites quant à sa capacité à discriminer les entreprises issues des ICC. Cela tient à l'usage de la nomenclature NAFv2, qui n'est pas suffisamment précise en fonction des secteurs, et particulièrement dans le domaine culturel. Il existe plus de 1 700 codes NAF dans la classification actuelle, et seuls 36 sont inclus

1 <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Statistiques-culturelles/Definitions-et-methodes/Nomenclatures> (page consultée le 12 février 2024).

2 La Nomenclature d'Activités Française (NAF) permet de désigner les activités d'un point de vue statistique. La version 2 de ces codes est celle en usage et est dérivée de la NACE (Nomenclature statistique des Activités de la Communauté Européenne). Pour plus d'informations : <https://www.insee.fr/fr/information/2120875> (page consultée le 12 février 2024).

dans la liste du DEPS comme « partiellement culturels ». Aussi, au sein de ces 36 codes, leur répartition n'est pas uniforme ; les catégories liées à la publicité, l'architecture et l'enseignement culturel ne comportent qu'un seul code chacun, contre 14 pour l'audiovisuel.

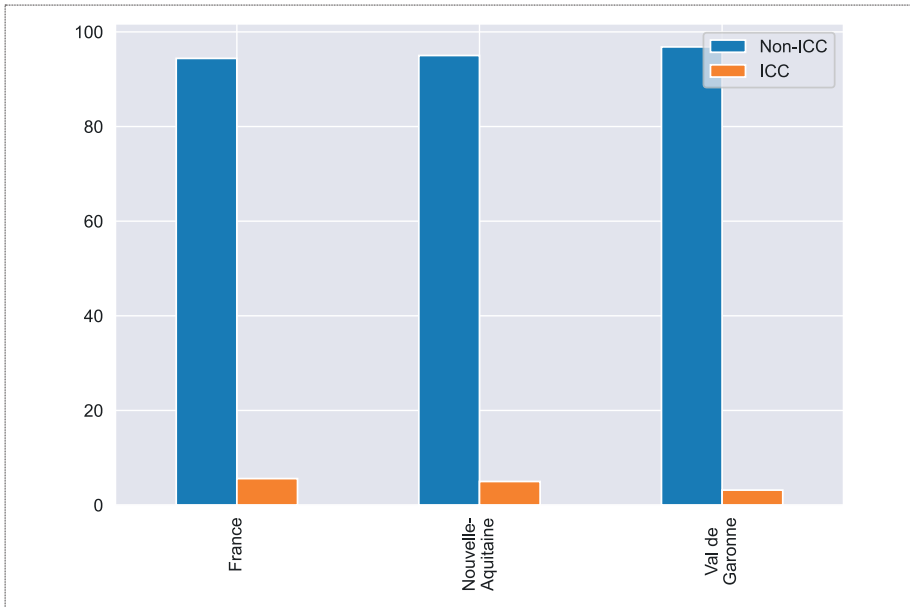
De plus, le renseignement du code NAF par une entreprise n'est pas nécessairement un reflet fidèle de son activité. Les entreprises liées à la réalité virtuelle, par exemple, font généralement usage d'un code NAFv2 audiovisuel (59.01A/B/C) soit informatique (62.01Z). Or, il n'est pas possible de les distinguer avec la classification actuelle. De plus, les codes NAFv2 liés à l'informatique ne sont généralement pas inclus dans la liste du DEPS (notamment le 62.01Z).

Enfin, la base Siren ne comporte pas de données représentant efficacement le poids économique des structures. Il est possible de l'approcher par la tranche d'effectif déclarée, mais cette donnée est souvent manquante. Il faut donc se contenter de constater le caractère employeur des structures, très souvent déclaré, mais imprécis.

Indicateurs stratégiques

Répartition des catégories

Si on compare la répartition des entreprises ayant un code NAFv2 inclus dans la liste des codes NAF « partiellement culturels » du DEPS, on obtient le graphique suivant en termes de répartition. On remarque que ce soit pour la France entière ou la Région Nouvelle-Aquitaine, le pourcentage d'entreprises « ICC » est sensiblement équivalent (5,60 % et 4,99 % respectivement). Cette répartition s'établit à 3,17 % pour le Val de Garonne, soit environ 2 points de moins.



Répartition des codes NAFv2 ICC et non-ICC en France, Nouvelle-Aquitaine et Val de Garonne.

Source : UBIC, C.-A., Delestage.

Répartition par catégorie

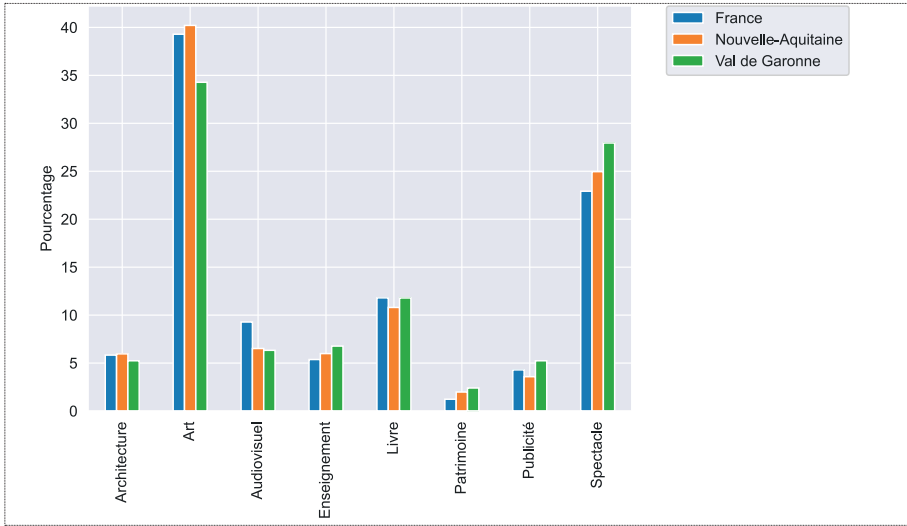
Si l'on exclut les entreprises non-ICC pour s'intéresser à la répartition des catégories ICC entre elles, on peut noter quelques points de convergence et de divergence.

En proportion, les activités liées à l'architecture et au livre sont globalement homogènes avec les contextes national et régional.

Sont en revanche surreprésentées les catégories liées au spectacle, à l'enseignement, à la publicité et au patrimoine, particulièrement pour le spectacle (+11 points par rapport à la France, +6 points par rapport à la Nouvelle-Aquitaine).

À l'inverse, les secteurs de l'art et de l'audiovisuel sont moins représentés en Val de Garonne (-5 points par rapport à la France, -6 points par rapport à la Nouvelle-Aquitaine sur le secteur de l'art).

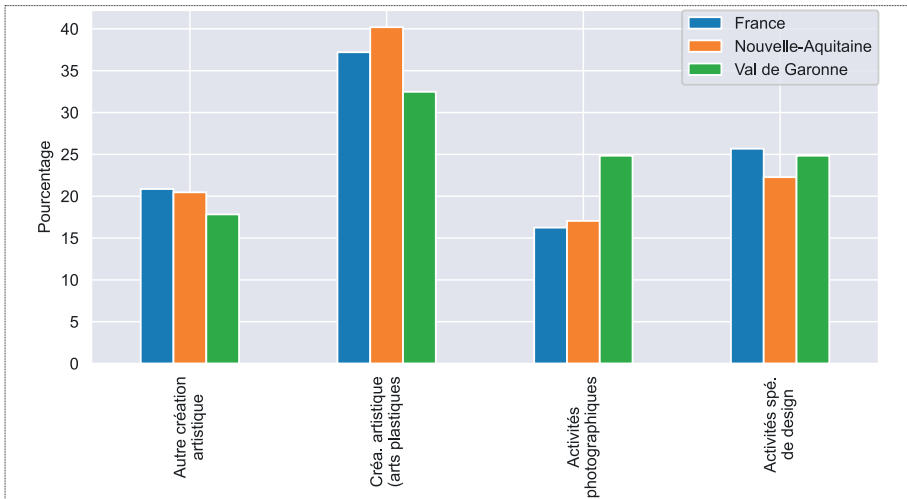
Cependant, si l'on observe plus finement les **répartitions par code NAF au sein de chaque catégorie**, on observe des contrastes notables. Exception est faite ici des secteurs de la publicité, l'architecture et l'enseignement culturel, composés d'un seul code NAF.



Répartition des catégories ICC.

Source : UBIC, C.-A., Delestage.

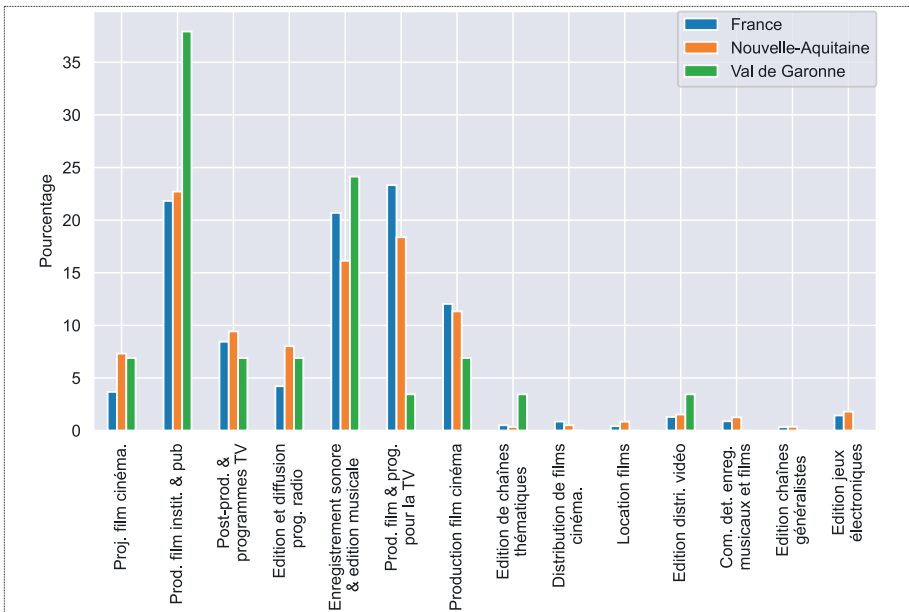
Le **secteur artistique** en Val de Garonne se caractérise par une surreprésentation des activités photographiques (+13 points au national, +12 points au régional) et d'une sous-représentation des activités de création artistique (-8 points au régional).



Répartition des codes NAF Art.

Source : UBIC, C.-A., Delestage.

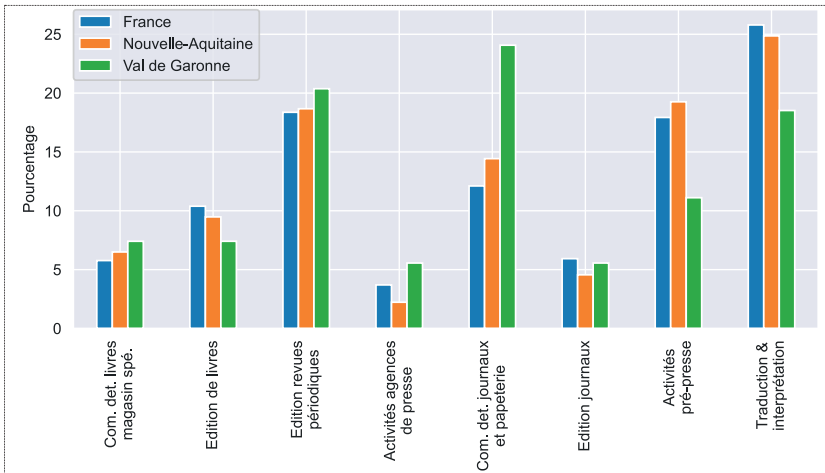
Pour ce qui concerne le **secteur de l'audiovisuel**, on constate une grande prévalence de sociétés de production de films institutionnels et publicitaires (+17 points au national, +16 points au régional) ainsi que de l'enregistrement sonore et l'édition musicale (+8 points au régional), ainsi que de l'édition de chaînes thématiques et de l'édition/distribution vidéo. À l'inverse, le secteur de la télévision dans son ensemble est peu représenté sur ses différentes catégories afférentes. L'édition de jeux électroniques est absente du territoire.



Répartition des codes NAF Audiovisuels.

Source : UBIC, C.-A., Delestage.

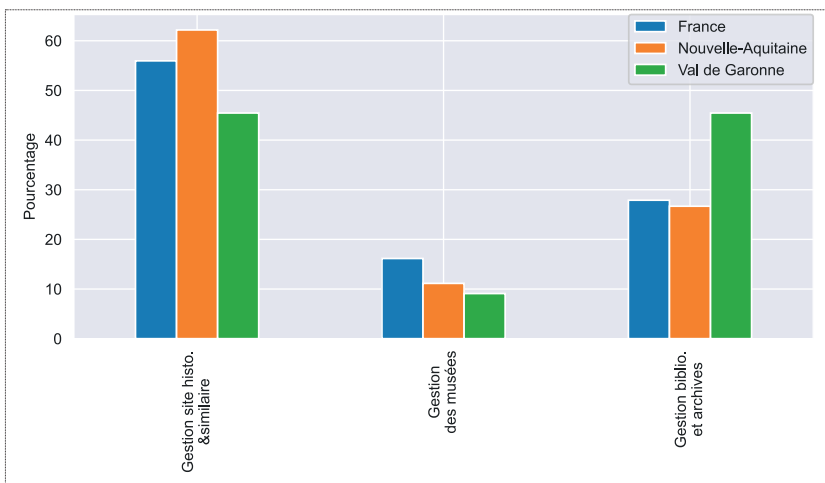
Concernant le **secteur du livre**, le commerce de détail de journaux et papeterie est notablement plus représenté (+12 points au national, +10 points au régional), tandis que les activités de traduction et de pré-presse sont sous-représentées. Les autres activités liées à la presse (édition comme commerce de détail) sont globalement homogènes.



Répartition des codes NAF Livre.

Source : UBIC, C.-A., Delestage.

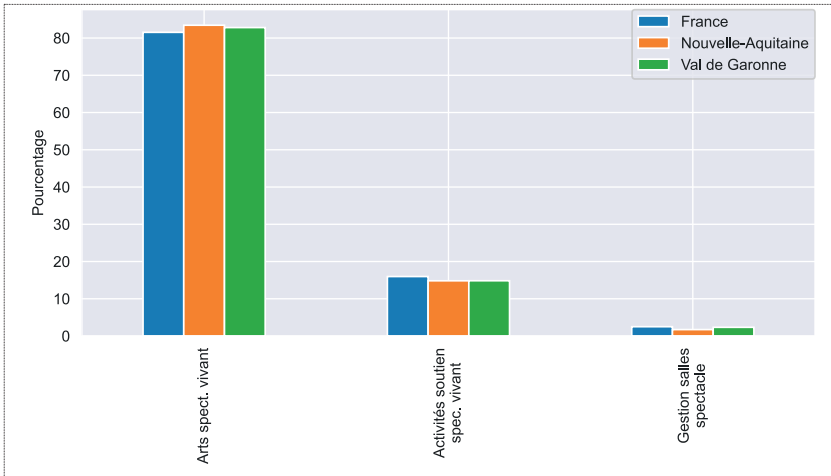
Concernant le **patrimoine**, on constate que les proportions ne sont homogènes pour aucune des catégories. Si la gestion de bibliothèques et d'archives est particulièrement représentée (+16 points au national, +17 points au régional), la gestion de sites historiques et assimilés (-10 points au national, -17 points au régional) et de musées (-6 points au national, -2 points au régional) sont sous-représentées.



Répartition des codes NAF Patrimoine.

Source : UBIC, C.-A., Delestage.

Concernant le **secteur du spectacle**, on constate que l'ensemble des catégories sont homogènes avec le national et le régional.



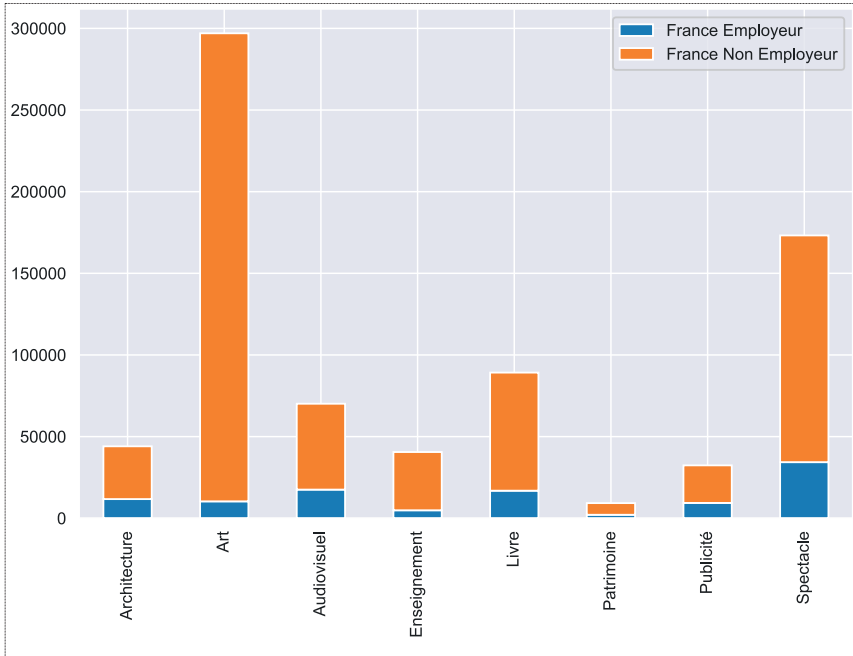
Répartition des codes NAF Spectacle.

Source : UBIC, C.-A., Delestage.

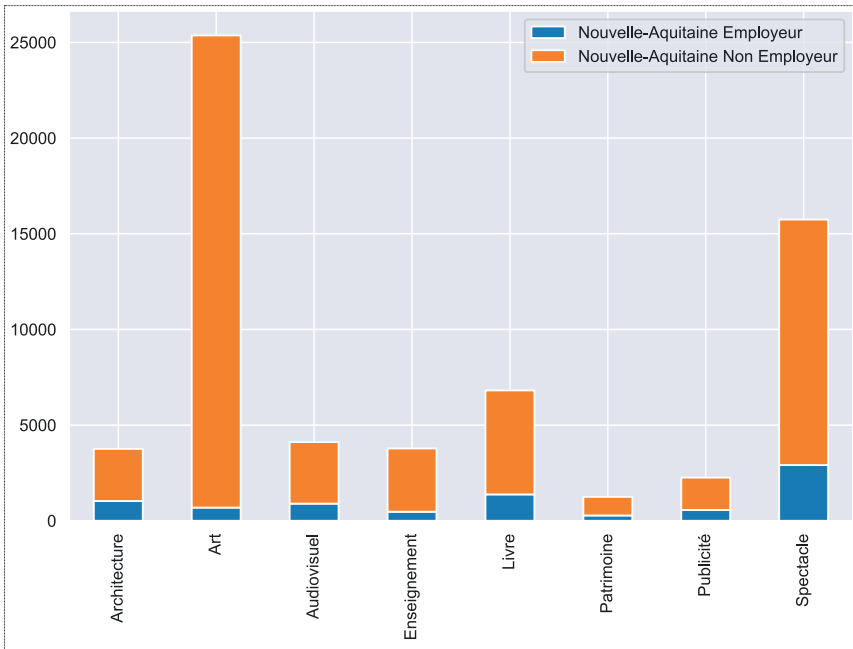
Répartition des structures employeuses

À défaut d'un indicateur de poids économique plus précis, la base Siren permet d'indiquer si une structure est employeuse ou non. Au vu de la répartition globale des structures employeuses/non-employeuses, il est raisonnable de considérer cet indicateur comme un indice de l'activité économique lié aux catégories des ICC distinguées par le DEPS. L'ensemble des catégories sont majoritairement représentées par des structures non-employeuses.

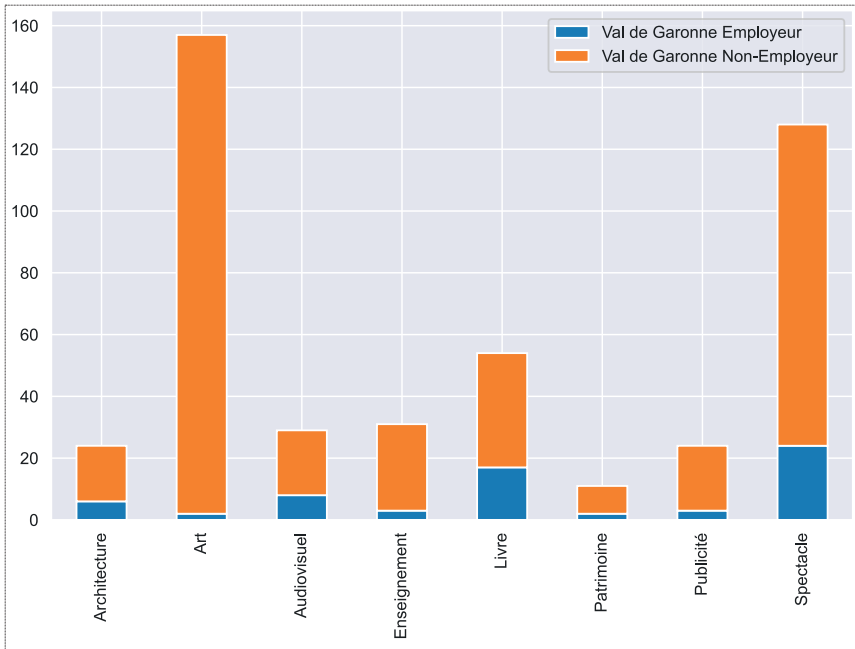
Concernant la répartition des structures employeuses, si l'on considère les proportions pour chaque territoire considéré, quelques exceptions sont notables. On constate que la catégorie Livre en Val de Garonne est proportionnellement plus employeuse qu'au national ou au régional, mais cela se corrobore avec la surreprésentation des commerces de détail de presse. La catégorie Art est proportionnellement moins employeuse. La catégorie Spectacle est intéressante : si en proportion elle est globalement équivalente au national ou au régional, elle est plus représentée dans les ICC en Val de Garonne.



Source : UBIC, C.-A., Delestage.



Source : UBIC, C.-A., Delestage.



Source : UBIC, C.-A., Delestage.

▲ Enquête qualitative de terrain - Observation et consultation des projets structurants du territoire

CESA'me

CESA'me tire son nom de l'entreprise de fabrication de cuisine qui a occupé durant de longues années, au cœur du quartier de la Gravette, une emprise de 40 000 m², en proximité du centre-ville. Ce cuisiniste haut de gamme a progressivement périclité à partir des années 1990 avant de fermer en 2009 après les étapes habituelles des drames industriels auxquels le département a été confronté. Le renouveau du site commence en 2016, lorsque la ville de Marmande rachète deux hangars pour y installer diverses activités (dont un boulodrome associatif) mais prend son vrai tournant en février 2018 avec le rachat par la Mairie de 25 000 m² supplémentaires pour réhabiliter le lieu. Le concept CESA'me était né, mais les contours du projet seront longs à dessiner, deux études respectivement signées OUISHARE (2018) et Katalyse (2021) ayant proposé des orientations sommes toutes assez différentes. Il faut reconnaître que l'alternance municipale et la pandémie n'ont pas favorisé l'avancée d'un projet en soi complexe dont



CESA'me, Marmande.

Source : Mairie de Marmande.

l'étude OUI SHARE relevait en 2018 le « manque de lisibilité et de structuration ». Soulignant que la diversité des acteurs rendait difficile l'identification de têtes de réseaux, les auteurs pouvaient redouter que la multiplicité des sollicitations transforme le projet en un patchwork de projets hébergés par le lieu, « au détriment d'une identité forte et cohérente ». Cette crainte était d'ailleurs partagée par les analystes de Katalyse qui craignaient, 4 ans après, « une perte de ligne directrice avec la cohabitation de projets et acteurs très hétérogènes ».

La nouvelle équipe élue à la tête de la mairie en 2020 semble néanmoins s'être réappropriée un projet qu'elle a, de part et d'autre de la crise sanitaire, redessiné et dont elle a repensé le pilotage. Rebaptisant CESA'me en « tiers-lieu » en 2021, elle le présente en septembre 2022 comme un « écosystème collaboratif et créatif du Marmandais », censé devenir « un lieu dédié à l'Innovation, l'Économie Sociale et Solidaire, la Formation, la Culture et l'Alimentation »... sans oublier le sport. Avec des ambitions aussi vastes et diverses, il n'est pas sûr que ce « Carrefour d'initiatives » échappe totalement au risque du patchwork pointé quelques années plus tôt, notamment par l'étude OUI SHARE. Reste que la relance du projet a permis de reposer un calendrier crédible, de réunir des acteurs associatifs et entrepreneuriaux susceptibles d'habiter et d'animer le lieu à moyen terme³ tout

3 Au côté du campus des formations industrielles, géré par la Cité de la Formation professionnelle, plusieurs acteurs sont ou seront réunis au sein de CESA'me :

- ▶ La Rock School Marmande (7 studios, enregistrements, cours et répétitions) est implantée depuis nov. 2019, et offre une vie régulière au site avec ses 180 musiciens.

en consolidant les relations avec la Cité de la formation voisine grâce à la formalisation d'un programme de formation initiale et continue. Le Campus des Formations Industrielles ainsi imaginé vient compléter le dispositif CESA'me en projetant des formations (niveaux infra et post-bac) censées répondre aux besoins du territoire (Chaudronnerie, Soudure, Conducteur de ligne et Maintenance industrielle).

Il convient surtout de souligner, au regard des enjeux de l'étude confiée à UBIC, le recentrage d'une partie du projet CESA'me autour des ICC. Le fait est que cette orientation repose sur quelques atouts marmandais. Par-delà la présence historique de Garorock, la ville met en avant son festival Tek A(rt) (cf. *infra*) et sait pouvoir valoriser des formations proposées autour des industries créatives (son, image fixe ou animée, robotique, interfaçage...) par des acteurs tels que VGAS - École multimédia, centre de formation post-bac, 2D3D High, école dédiée à la 3D et centre de formation post-bac. À ce titre, si les ICC étaient déjà présentes dans l'étude OUISHARE et constituaient l'un des scénarios possibles - bien que non privilégié - du rapport Katalyse, leur piste s'est vraiment concrétisée au tournant 2022-2023 avec l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives⁴ ». L'entrée en jeu de nouveaux acteurs, dont le Collectif *Or normes*⁵, n'est pas pour rien dans un tournant ICC qui a reçu un accueil positif de la DGCA du Ministère de la culture⁶, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Conseil régional.

Collectif de référence, acteur reconnu au croisement des arts numériques et du spectacle vivant, *Or Normes* a en effet permis de spécialiser le projet et de lui donner la spécificité et la force distinctive qui lui faisaient défaut jusque-là. Le pôle ainsi projeté par le tandem mairie/*Or Normes* a pour ambition de structurer une filière des arts vivants et numériques en

-
- ▶ Une plateforme pérenne de conditionnement et re-distribution de produits bio.
 - ▶ Les Compagnons bâtisseurs apportent déjà une vie professionnelle au site (ateliers, cours - insertion par le travail des publics en difficulté). Leur offre sera prolongée par l'implantation de partenaires ESS sur les thèmes de la reconversion d'objets, de seconde vie et celui du reconditionnement informatique.

- 4 Lancé dans le cadre du plan France Relance 2030, l'AMI « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » est opéré par la Banque des Territoires et destiné à « favoriser l'émergence sur le territoire de pôles d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes ambitieux ». Il offre la possibilité aux consortiums qui candidatent de se présenter dans un premier temps à l'AMI, pour obtenir les fonds nécessaires à une étude de faisabilité approfondie, avant de présenter leur candidature à l'AAP en demandant l'aide nécessaire aux investissements et au fonctionnement.
- 5 Créé en 2011 de la rencontre de Christelle Derré, metteuse en scène, et Martin Rossi, scénographe/programmeur multimédia, ce collectif d'artistes a fait de la notion « arts sciences » sa spécialité en inventant un univers qui croise le spectacle vivant et l'art numérique. Depuis 2022, Christelle Derré est artiste associée à la Ville de Marmande.
- 6 Direction générale de la création artistique.

Nouvelle-Aquitaine, filière qui, à l'échelle régionale, reste peu visible et émiettée alors même que le territoire rassemble des forces vives et des compétences. L'initiative est donc bienvenue d'autant qu'il existe - en matière d'outils, de compétences ou d'espaces d'idéation ou de création - une réelle demande, à l'échelle nationale et européenne. Et l'on peut estimer que cette demande ira croissante à mesure que se développeront et se diversifieront les modes hybrides de spectacle vivant⁷.

Fort de son portage municipal et de sa légitimité artistique, ce projet ambitieux ne saurait toutefois exister et se déployer qu'avec un appui local fort. Le co-portage avec la communauté d'agglomération au titre, notamment, de sa compétence développement économique et, demain, de son éventuelle stratégie ICC, est sans doute une condition expresse de réussite. Il en va de même, de la pleine prise en compte de ce projet par les différents services du Conseil régional (culture, bien sûr, mais aussi formation professionnelle, ESS). Il convient enfin de saluer la volonté affichée par les acteurs du consortium et leurs partenaires de « renforcer la coopération public/privé (investissements, levées de fonds) et accompagner les pratiques émergentes de la filière. Cette mutualisation des forces locales et régionales à une échelle nationale et internationale se déploiera sur les plans de la création artistique, de la formation professionnelle et de la diffusion d'œuvres »⁸.

Il faut reconnaître qu'en dépit de la clarification et de la hiérarchisation qu'a pu apporter le dossier déposé dans le cadre de l'AMI « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives », le projet CESA'me pâtit encore de l'hétérogénéité de ses acteurs et de ses objectifs. CESA'me doit donc encore conquérir sa visibilité. Mais sa polarisation autour des ICC et plus précisément des « arts hybrides » lui donne une vraie colonne vertébrale, même si le pôle ICC arts hybrides n'est pas - répétons-le - l'alpha et l'oméga d'un projet CESA'me qui nourrit des ambitions plus larges et doit assumer des contraintes multiples.

De ce point de vue, la mise en œuvre de liens fonctionnels ambitieux avec la Cité de la formation, l'intégration pleine et entière d'une Rock School en redéploiement, la création d'un lien avec la population et notamment avec la jeunesse... tels sont quelques-uns des défis que doit affronter CESA'me en se protégeant des effets centrifuges évoqués plus haut. L'autre enjeu, nous y reviendrons, réside dans la capacité du projet à s'intégrer dans une logique communautaire qu'il peut prolonger et servir, relation à placer sous le signe d'une réciprocité dont on comprend qu'elle est en (re)construction.

7 On peut se reporter aux différentes études menées ou co-conduites par le TMNLAB : <http://www.tmnlab.com> (page consultée le 12 février 2014).

8 Dossier de candidature AMI, avec l'aimable autorisation des porteurs du projet.

▶ FOCUS > Les 3 volets du Pôle régional arts vivants et numériques**1 Recherche & Développement**

- ▶ Création d'un lieu de recherche artistique et technique.
- ▶ Mise en place d'un incubateur dédié aux arts vivants et numériques. Inscrit dans la stratégie ICC de l'agglomération en étroite relation avec l'incubateur que la communauté d'agglomération Val-de-Garonne souhaite lancer.
- ▶ Coopération scientifique avec des laboratoires de recherche universitaire autour des questions relatives, d'une part, aux questions techniques, technologiques et sociétales des arts hybrides et, d'autre part, autour des nouvelles formes de production énergétiques adaptées à la création artistique.

2 Formation

- ▶ En réponse aux besoins du secteur des arts vivants et numériques, la Cité de la formation professionnelle (CFP) assurera la mise en œuvre de formations (initiale, apprentissage ou continue) pour fournir « un nouvel horizon à des cursus techniques traditionnels offerts par la CFP [...] grâce à des débouchés dans le champ culturel et artistique ».
- ▶ Parallèlement est envisagée la création d'un parcours de formation initiale : pré-bac et post-bac dédiées aux nouvelles écritures, délivrant des compétences pour la conception, la réalisation et la monstration d'une œuvre sur différents supports comme la scène, le net ou le smartphone.
- ▶ Des parcours de formation continue devraient permettre à des personnes en reprise d'études, salariées, ou en demande d'emploi d'améliorer leurs compétences dans le domaine de la conception artistique et numérique, ou des pratiques techniques.

3 Médiation

- ▶ La mutualisation d'un lieu de réunion et de diffusion permettrait d'accueillir des restitutions d'élèves (Rock School Marmande, conservatoire, écoles de musique...) voire des séminaires d'entreprises.
- ▶ Des dispositifs Arts et sciences conçus en partenariat avec les principaux acteurs régionaux de la diffusion de la culture scientifique (Lieu Multiple, Cap Sciences) permettront de compléter le projet en le dotant d'un volet ingénierie et médiation.
- ▶ L'important patrimoine industriel du Marmandais constituera un objet d'expérimentation pour le pôle qui développera grâce à des techniques innovantes acquises via les croisements artistiques, techniques et de médiation, des scénographies basées sur des outils muséographiques. Au croisement de la valorisation patrimoniale et du tourisme culturel. Le laboratoire patrimonial projeté pourra travailler sur les histoires industrielles du territoire.

Plan de développement															
	2023/2024			2024/2025			2025/2026			2026/2027			2027/2028		
AMI/AAP PÔLE RÉGIONAL ICC	ANNÉE 0 – AMI			ANNÉE 1			ANNÉE 2			ANNÉE 3			ANNÉE 4		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3
INGÉNIERIE PÔLE ICC	AMO - Études usages/ bâti/programmation														
	Définition et mise en œuvre du modèle économique														
LIEU PÔLE ICC				Appel d'offre MO et bureaux d'études/ choix architectes/ DCD/ AO Entreprises			Études préalables/ diagnostics/ travaux						Ouverture des lieux du pôle ICC		
R&D	Préfiguration - résidences ICC hors les murs			Etat des lieux - insertion dans les réseaux									1 ^{er} accueil		
	Accueil des réseaux professionnels ICC publics et privés - développement du pôle comme lieu de rendez-vous des fédérations professionnelles														
	Mise en place incubateur ICC			Incubateur ICC fonctionnel											
FORMATION	Définition des premières briques de formation			Mise en place des premières sessions dans des locaux non-dédiés									Mise en œuvre des programmes		
	Définition de workshop et master class			Mise en place des premiers workshops et master class									Mise en œuvre des programmes		
	Accueil de jeunes européens et internationaux via Erasmus + et échanges de compétences												Poursuite		
MÉDIATION/ DIFFUSION	Développement ICC - échelle aggro												Renforcement de la présence sur PETR		
	Résidence artistique territoriale - Collectif Or Normes														
	Itération appels à projets arts-sciences			1			2			3			Accueil des premières équipes au sein du pôle		
	Redéfinition des objectifs du festival Tek A(rt)			Montée en puissance de Tek A(rt)											
GOVERNANCE	Comités de pilotage trimestriels - Comités techniques														
	Création d'une association de préfiguration Étude pour création d'un modèle de gouvernance partagée									Gouvernance autonome du pôle					
ÉVALUATION															

Source : Dossier de candidature à l'AMI
« Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » (Ville de Marmande).

La Manu

La ville de Tonneins dispose sur son territoire d'un important patrimoine industriel lié à l'activité du tabac, activité ancestrale puisque la première Manufacture Royale fut construite en 1726 sur la rive droite de la Garonne avant qu'en 1866 soit érigée la nouvelle manufacture près de la gare. Poumon économique et social, la Manufacture a fermé ses portes en 2001 avec la cessation définitive des activités de la SEITA (Société d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes). Si cette fermeture a plongé la ville et le territoire dans une crise économique et sociale dont la désindustrialisation du Lot-et-Garonne compte d'autres exemples, elle laisse en cœur de ville un

vaste îlot dont les enjeux sont autant mémoriels qu'urbanistiques. Depuis une quinzaine d'années, les projets se sont multipliés pour redonner vie à cette friche urbaine de plus de 50 000 m² sans que Tonneins ne parvienne à trouver la bonne formule.



La Manu. Source : VGA.

Se profile actuellement, dans le cadre du « Label Opération de Revitalisation Territoriale », un vaste plan de rénovation urbaine qui repose sur deux volets. Il s'agit d'une part d'allouer à un tiers privé – sous une forme juridique et selon une formule économique encore à préciser – une partie du foncier. Le groupement qui sera lauréat de l'AAP « Réinventons nos cœurs de ville 2 » aura pour mission de déployer une « programmation plurielle » (logement, activité économique...) qui participe de la revitalisation de Tonneins. L'opération consiste d'autre part à investir les bâtiments patrimoniaux avec un projet culturel d'ampleur lui-même à double détente.

La procédure d'appel à projet « Réinventons nos cœurs de ville » étant en cours, il n'est pas possible de déterminer les orientations que le lauréat donnera mais il est probable que soit appréciée la recherche d'une congruence avec la dynamique ICC souhaitée par la mairie. On se limitera donc à présenter les deux axes du projet culturel. Le premier consisterait à investir le bâtiment E pour y transférer les services culturels, la médiathèque et la salle de spectacle « La Gabarre » (jauge de 100 personnes) tout en créant un lieu dédié à la mémoire de l'exploitation du tabac.

Le second, plus ambitieux, s'ordonne autour du projet « Fabrique à films » structuré selon trois « briques ».

- ▶ La première est dédiée à un projet d'éducation et de formation professionnelle initiale et continue autour des métiers du cinéma, de l'audiovisuel (techniciens...). Des plateaux techniques permettraient de former et sensibiliser les jeunes à la fabrication d'un film aux outils de post-production (montage...). D'un point de vue partenarial, ce projet se construirait avec l'option cinéma du lycée Stendhal d'Aiguillon et du collège Germillac de Tonneins qui développe des ateliers cinéma aux élèves de 3^e dans le cadre de son label « Cité éducative ».

Cette fabrique est en pleine cohérence avec la plateforme régionale d'éducation au cinéma, COMETT (*cf. infra*)⁹, récemment lancée et portée par le BAT 47. L'objectif, à terme, est de faire évoluer en un véritable centre de formation professionnelle (initiale et continue) destiné aux jeunes post-bac et aux professionnels désireux de se reconverter.

- ▶ La deuxième, s'inscrit dans la continuité cinématographique en proposant la création d'un lieu de résidence pour auteurs et réalisateurs, lieu dont le Lot-et-Garonne ne dispose pas malgré des actions antérieurement conduites dans ce domaine par le département (résidences d'écriture cinéma Full circle lac, Métacinéma ou encore les résidences So Film de genre). Cet espace de travail, d'hébergement, de création, d'expression s'inscrirait dans les réseaux régionaux (CRNA, chéquiers auteurs déployés par l'ALCA) et nationaux (CNC) et mobiliserait les dispositifs d'aides à la résidence.
- ▶ La troisième brique consiste à créer un studio de production/création dédié à la post-production des films de format court dans les domaines du montage (image et son) et de l'étalonnage. Cet outil pourrait s'ouvrir progressivement au format long et étoffer son offre (mixage son).

La mairie dit vouloir se donner les moyens de lancer un projet fédérateur et ambitieux... Ceci suppose qu'elle se dote d'une expertise poussée et qu'elle parvienne à associer à son projet l'APACT (association gestionnaire du cinéma de Tonneins), le BAT 47, l'ALCA¹⁰ et les partenaires publics que sont le CD 47 et la Région NA, sans oublier une DRAC Aquitaine aujourd'hui très prudente. Le calendrier projetait en mai 2023 - sans doute

9 <https://www.comett.org/> (page consultée le 19 février 2024).

10 Le Président de l'APACT, Jean-Claude VENIEL, est également président d'écran 47, l'association qui assure le travail d'éducation à l'image dans le département.

de manière très optimiste - un lancement des activités dès 2024-2025... ce qui implique que la mairie acquière la maîtrise foncière via l'établissement public foncier, dépollue le site, rénove les bâtiments et aménage le site... La maturité du projet n'étant pas suffisante et la maîtrise d'ouvrage encore fragile, les porteurs ont choisi, conformément à la suggestion de la Région, de ne pas d'emblée présenter leur candidature à l'AAP Tourisme, Culture et numérique. Ce report est d'autant plus justifié que les candidatures à l'appel à projet « Réinventons nos cœurs de ville » (opération « Cœur de ville 2 ») pour la reconversion de la Manufacture des Tabacs n'ont pu être instruites en juillet. Le cahier des charges, très exigeant et sans doute trop ambitieux, a dû être revu et les délais de candidature ont été rallongés. Malgré ces aménagements, et, notamment, la réduction du périmètre des bâtiments proposés aux groupements candidats, aucune offre n'a été reçue.

Bien qu'il contribue à décaler les « agendas ICC » de Marmande et VGA de celui de Tonneins, ce délai sera utile pour mesurer l'opportunité et la faisabilité des objectifs et initiatives envisagées notamment dans le domaine de la production cinématographique. Il s'agit là d'un domaine gourmand en capitaux et très concurrentiel. De ce point de vue, la récente sélection du projet de pôle cinéma présenté par la ville de Sarlat dans le cadre de « La Grande Fabrique de l'image - France 2030 » pourrait, à l'échelle de la Région, polariser les énergies et ne pas laisser beaucoup de place à d'autres acteurs. Cette initiative¹¹, portée par la ville de Sarlat, le département de la Dordogne et la Région, et désormais dotée d'une aide de 13 millions d'euros par l'État, a en effet pour projet de coupler un plateau technique et pédagogique, un studio de tournage et un site de stockage et de recyclage des décors, des accessoires et des costumes. Au regard des ambitions d'un projet dont le jury a salué l'extrême professionnalisme, il sera difficile à Tonneins de jouer dans la même cour. La solution résiderait sans doute dans une collaboration et/ou dans l'adoption d'une stratégie de niche, par exemple autour des cultures urbaines.

11 Voir l'article de *Sud-Ouest* du 19 mai 2023, « Cinéma. Le projet de studios de cinéma à Sarlat retenu par le CNC : plusieurs millions d'euros à la clé », <https://www.sudouest.fr/culture/cinema-le-projet-de-studios-de-cinema-a-sarlat-retenu-par-le-cnc-plusieurs-millions-d-euros-a-la-cle-15224960.php> (page consultée le 19 février 2024).

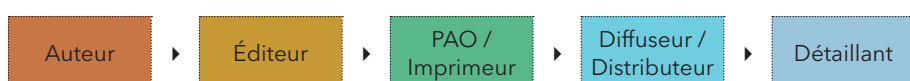


▀ **Chapitre 2**

La situation des ICC en Val de Garonne

▲ Approche par secteurs

Le Domaine du livre



Chaîne de valeur du domaine du livre.

Concernant l'industrie du livre, dont la représentation schématique classique de la chaîne de valeur figure ci-dessus, le processus part généralement de l'auteur, en lien direct avec l'éditeur qui joue le rôle de chef d'orchestre vers les différents prestataires (internalisés ou non) permettant la diffusion de l'œuvre. Soulignons que les acteurs recensés ci-dessus n'ont pas tous le même statut. Les auteurs agissent la plupart du temps en leur nom propre au travers d'un contrat qui les lie à leur éditeur. Cet éditeur va se charger de préparer et coordonner les autres acteurs liés au projet d'édition, ce qui implique une préparation de la mise en page spécifique (par la création d'un BAT via un acteur interne ou externe à la maison d'édition). Cela inclut également la recherche d'une ou plusieurs illustrations à intégrer à l'ouvrage, donnant lieu à des contrats d'exploitations complémentaires. Les illustrateurs sont souvent rattachés à une association ou autres facilitateurs de gestion des droits d'auteur à l'instar de la Maison des Artistes. L'impression de l'ouvrage donne ensuite lieu à une diffusion, soit dans le réseau de la maison d'édition ou sur diverses plateformes de distributions (physiques ou en ligne). À cet égard, le territoire de VGA dispose d'espaces de diffusion de qualité et notamment de deux librairies indépendantes impliquées notamment dans le portage d'événements valorisant le livre et la lecture (cf. ci-dessous) :

- ▶ la librairie papeterie **Libellule**, installée au cœur de Marmande depuis plus de 20 ans, propose sur plus de 300 m² une grande sélection de romans, BD et beaux livres ;

- ▶ une nouvelle librairie, le **Gang de la Clef à Molette**, plus récemment ouverte par deux libraires souhaitant créer un lieu convivial, dynamique et accueillant.

Au-delà des circuits de distribution traditionnels des livres que constituent les librairies, les logiques événementielles participent également à la diffusion du livre et de la lecture. Dans ce domaine d'activité, VGA présente un dynamisme tout particulier puisque on identifie quatre manifestations bien implantées :

- ▶ La plus ancienne, **Mange-Livres à Grateloup**, est un salon du livre de jeunesse organisé par l'association Mange-Livres, qui invite depuis plus de 20 ans, dans un tout petit village de Lot-et-Garonne, dix auteurs/auteurs, illustrateurs/illustratrices à rencontrer les enfants et leurs familles au début de l'été.
- ▶ La seconde, en fort développement, est le **festival de BD de Clairac**. Cette manifestation, qui va cette année vers sa 38^e édition, a lieu à l'automne et combine exposition, animation et accueil d'auteurs/dessinateurs de bande dessinée. Avec la diversification de ses activités (résidences d'auteurs-illustrateurs par exemple) et de ses champs (le manga, entre autres), Clairac figure parmi les manifestations montantes de la bande-dessinée néo-aquitaine.
- ▶ Second festival de BD, celui de Fourques-sur-Garonne et nommé « la Bd est dans le Pré » a fêté en 2023 ses 10 ans et se tient chaque année au printemps. Sa création est liée à la librairie Libellule située à Marmande.
- ▶ Le Festival de Sainte-Livrade-sur-Lot se déroule chaque année au mois de septembre. Il rassemble des autrices et des auteurs confirmés mais également de jeunes talents et se fait en partenariat avec la médiathèque de la commune.

À ces quatre manifestations désormais bien implantées s'ajoutent deux événements plus récents :

- ▶ « Beaupuy se livre », salon du livre généraliste, ouvert à tous et convivial qui accueille chaque année 20 à 30 auteurs de littérature générale (romans, romans policiers, romans noirs, essais, littérature de jeunesse et de patrimoine).
- ▶ « Les Ukronies du Val » dont la 1^{re} édition a lieu à Marmande en mai 2023 et qui se concentre sur la littérature de science-fiction, la fantasy et l'anticipation. Les manifestations ont notamment lieu au sein de la médiathèque de Marmande.



**Gang de la Clef à Molette,
Les Ukronies du Val.**

Source : VGA.

**Festival de la BD
de Clairac.** Source : VGA.



Par ailleurs, si le format festivalier fait vivre le livre et la lecture et apporte de la convivialité avec des événements inscrits sur des territoires bien identifiés, les bibliothèques de lecture publique du territoire développent diverses actions et pratiques culturelles favorisant l'accès des publics et usagers à la lecture et donc au livre. Le réseau des médiathèques et bibliothèques du Val-de-Garonne regroupe ainsi 20 établissements, de tailles différentes, dont deux sont aux normes de l'État (Marmande et Tonneins).

Au-delà de ces lieux (médiathèques et librairies) et temps (festivals) bien identifiés par les habitants de ce territoire, de nombreuses actions sont menées par ces différents acteurs publics et privés pour valoriser sur un temps long et auprès notamment des publics scolaires le livre sous toutes ses formes et la pratique de la lecture (lecture en garderie, projets d'éducation artistique et culturelle, projets menés avec des enseignants, etc.). Signalons cependant que s'il existe sur le territoire une forte solidarité entre les médiathèques, les librairies et les manifestations culturelles qui s'étalent tout au long de l'année, seul le bout de la chaîne du livre, soit la diffusion, est présente sur le territoire de VGA.

La filière cinématographique



Chaîne de valeur de la production audiovisuelle et cinématographique.

De façon analogue au livre, l'auteur est, pour l'industrie audiovisuelle et cinématographique, à placer au début du processus de production d'une œuvre. À noter qu'il peut s'agir d'un collectif d'auteurs portant un projet initial (les relecteurs tels que les spin doctors ne sont généralement pas comptés comme auteurs malgré leur intervention sur le scénario). Le producteur, issu d'une société ou d'un ensemble de sociétés de productions va porter ce projet et se charger de son financement et du suivi de sa conception. Il est notable que ces sociétés peuvent avoir un statut de type SARL, EURL ou autre mais également associatif. À l'instar de l'éditeur, le maillon-producteur se charge de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans la conception du projet. De ce point de vue, les métiers de l'audiovisuel sont nombreux et répartis en différents secteurs spécialisés, dépendant du type de programme et de ses besoins en termes de production (des films documentaires, d'animation, en 3D, avec ou sans effets spéciaux ou cascades, etc. ne feront pas tous appel aux mêmes sociétés de post-production par exemple). L'ensemble de ces métiers relèvent de différents régimes (intermittence, auto-entreprise, salariat) en fonction de l'emploi considéré et donnant voie à des droits d'auteurs ou des RNPP selon leur statut.

La production d'une œuvre audiovisuelle et cinématographique n'implique cependant pas seulement des métiers spécifiquement fléchés « audiovisuels ». Qu'il s'agisse de technique, de production ou de gestion, de nombreux savoir-faire professionnels sont nécessaires notamment dans la phase de tournage (menuisiers, cuisiniers/traiteurs ou coiffeurs et autres métiers permettant de préparer des lieux pour servir de décor, apprêter les acteurs ou d'autres services permettant au tournage d'avoir lieu). La variété et l'ampleur de ces besoins annexes, associés aux coûts artistiques premiers, permettent de comprendre la lourdeur des enjeux financiers qu'engagent le cinéma et l'audiovisuel. Outre cette réunion de compétences, la production cinématographique requiert également des infrastructures tels qu'un réseau routier ou de communication ainsi que des hébergements, permettant le déplacement des équipes sur les différents lieux et le bon déroulement de cette phase du projet. Nous verrons que ces différents points sont très inégalement fournis par le territoire.

Production

Sur le plan de la filière, le territoire du Marmandais accueille un bureau d'accueil de tournage – le BAT47 – qui permet aux productions venant dans le département de disposer d'un point de contact pour l'ensemble des repérages, listing de techniciens et relais en matière d'aide à la production. En cela, ses fonctions sont proches d'un pôle image. Bien qu'il soit installé à Sainte-Livrade, l'action du BAT47 ne concerne pas exclusivement le Val de Garonne, mais s'étend à l'ensemble du département.

Il est à noter que malgré la présence sur le territoire d'un BAT actif, le volume de tournages n'est pas très important au regard du nombre de productions suivies par ce dernier (20 long métrages, 45 courts métrages et 10 documentaires sur une période de 10 ans sur l'ensemble du Val de Garonne). De nombreux facteurs viennent expliquer ce phénomène, notamment l'emplacement géographique du territoire : deux territoires, assez proches, la métropole bordelaise et la Dordogne, sont deux poids lourds, au plan national, de l'accueil de tournage. Ils sont donc mieux fournis en prestataires divers, en infrastructures et en services. Aussi, le BAT fait le choix d'un nombre restreint de projets suivis afin d'assurer l'accompagnement qualitatif de chaque projet jusqu'à sa sortie en salle. De plus, la grande majorité des sociétés de production audiovisuelle étant concentrées en région parisienne, les tournages qui s'effectuent sur le territoire du Val de Garonne viennent y chercher une spécificité ou un lien particulier au territoire de l'équipe de réalisation.

Diffusion

VGA bénéficie, comme la plupart des territoires, d'une offre de diffusion cinématographique, mais elle est concentrée sur deux cinémas associatifs, Le Plaza à Marmande et Le Rex à Tonneins. Ces derniers programment des rendez-vous réguliers ou plus ponctuels adaptés à la population locale, avec des événements thématiques ou selon la tranche d'âge visée. Le BAT47 coopère également avec ces lieux de diffusion pour diffuser les œuvres, films ou documentaires, tournées sur le territoire en organisant des rencontres avec les producteurs et les réalisateurs.

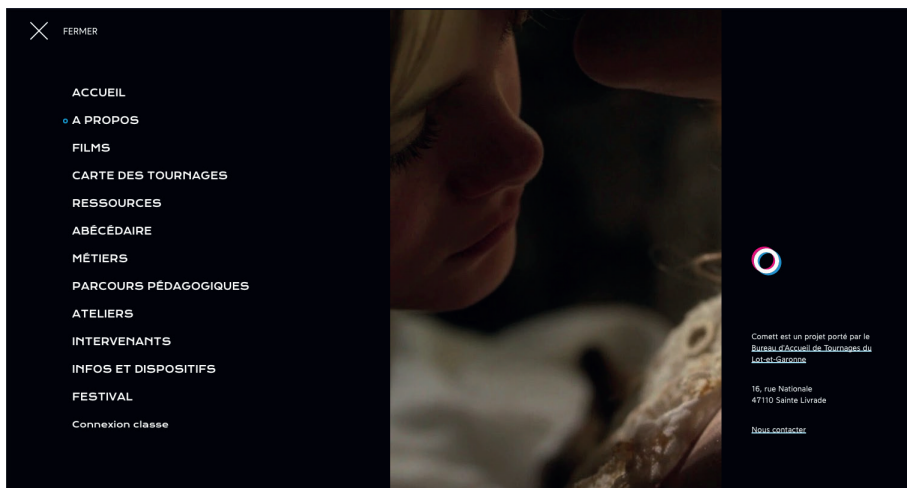
Il est notable qu'aucun multiplexe n'est installé en Marmandais. Indépendamment de cette absence de concurrence, ces deux cinémas se caractérisent par un dynamisme remarquable qui est sans doute l'héritage de la forte « identité éducation populaire » du territoire. Celle-ci conditionne un fonctionnement réellement associatif qui permet à ces cinémas d'entretenir une relation forte avec leurs usagers. Elle explique également sans doute que ces structures aient beaucoup investi le jeune public. Un travail

important est accompli pour promouvoir et diffuser les œuvres auprès des jeunes et notamment des scolaires. De ce point de vue, les dispositifs nationaux École au cinéma, Collège au cinéma et Lycéens au cinéma sont très bien installés dans le département. Ces cinémas complètent leur action culturelle avec l'accueil de festivals (Rencontres documentaire et animation, Comett, etc.) qui valorisent le patrimoine et la création cinématographiques.

Notons que d'autres associations hors audiovisuel profitent également de ce lieu pour diffuser des séances autres (ex. *Quai 31* pour du ciné-débat).

Comett

Si le BAT47 accueille bien moins de tournages que ses homologues de la Gironde ou de la Dordogne, il se distingue en revanche grâce à la plateforme Comett très récemment lancée (avec déploiement fin 2023), co-conçue entre le BAT47 et la Ligue de l'Enseignement 47. Cette plateforme est destinée à diffuser des œuvres tournées dans le département adossées à un set particulièrement fourni de documents techniques de production, de tournage, de témoignages de techniciens, etc. En cela, Comett constitue une plateforme unique en France qui surclasse même la proposition pédagogique du CNC avec sa scénothèque. En effet, le CNC propose un programme d'éducation à l'image/éducation artistique en mettant à disposition des ressources pour les enseignants, ainsi que des dispositifs de ciné-débat en milieu scolaire. Mais la plateforme Nanouk développée par l'association Passeurs d'Images, mise en avant par le CNC dans ses dispositifs, ne propose pas une offre équivalente à celle de Comett. Là où Nanouk ne propose « que » des extraits de films, avec des



fiches explicatives, Comett met à disposition des films complets mais également des interviews de l'équipe de réalisation et technique, permettant aux enseignants d'éduquer le regard tant sur le résultat que sur son processus de fabrication, mettant en lumière les métiers liés à la production audiovisuelle. Reste une différence de taille : la plateforme Comett est payante et accessible à tous alors que Nanouk est accessible gratuitement, dès lors que les enseignants font partie des partenaires du dispositif. Ce handicap devra être dépassé pour assurer son plein rayonnement à cette plateforme.

En termes de chaîne de valeurs, le territoire ne possède pas l'ensemble des acteurs nécessaires à la production audiovisuelle ou cinématographique. La grande majorité des sociétés de production présentes sur le territoire relèvent de la publicité ou de l'institutionnel, seule une en création de programmes pour la télévision (59.01A) est présente et 2 pour le cinéma (59.01C). Selon les retours du BAT47, il y a un manque pour les productions « audiovisuel » et « cinéma » en termes de post-production (montage et étalonnage), car aucune offre n'est présente sur le territoire. Tous les acteurs interrogés pointent le manque d'hébergement et y voient un réel facteur d'affaiblissement.

La filière musicale



Chaîne de valeur simplifiée de la production musicale.

Les acteurs de la filière musicale sont très divers en fonction des finalités d'exploitation de la musique : production live, musique à l'image, etc¹. Nous ne nous intéresserons ici qu'à deux pans de l'industrie musicale du fait des spécificités du territoire Val de Garonne : la production de musique pour sa fixation sur un support physique ou numérique, et sa diffusion en festival².

Afin de préciser le fonctionnement de la filière musicale, nous allons procéder à une description rapide de ses acteurs. Le premier est, comme pour toutes les ICC, l'auteur, c'est-à-dire l'instance, individuelle ou collective

-
- 1 Pour une vision détaillée de l'ensemble des acteurs de l'industrie musicale, nous invitons le lecteur à consulter l'ouvrage de Willy Yvart : *La musique au mètre, petit guide des musiques à l'usage des professionnels*.
 - 2 L'activité professionnelle sur le territoire est principalement organisée autour des festivals, mais nous faisons le choix de développer également la partie autour de la production musicale au regard du travail présent sur le territoire sur l'accompagnement des pratiques amateurs.

à l'initiative de l'œuvre. Il convient de le distinguer du compositeur (qui va composer la musique) et de l'arrangeur (qui va effectuer les arrangements des instruments, ajouter des effets, etc.). Il est bien entendu possible que ces 3 fonctions soient confondues en une même personne, ce qui est souvent le cas lors d'une production en home studio.

Au-delà des créatifs de la filière musicale, de nombreuses fonctions managériales sont impliquées et constituent l'environnement de l'artiste dans la production, la promotion, la fixation et l'exploitation de son œuvre. En fonction de la notoriété de l'artiste, les personnes ou structures l'accompagnant se multiplient ou non. On peut citer en premier lieu l'agent, qui va se charger de la promotion de l'artiste, dont les fonctions se recoupent plus ou moins avec celui d'un tourneur (qui est spécialisé sur l'organisation de tournées, ce qui implique un réseau de salles et directeurs artistiques constitué) et d'attaché de presse (qui va gérer les relations avec la presse, dont l'organisation d'interviews lors des phases deancements d'albums ou de tournées). Cette gestion peut être subordonnée à celle d'un producteur, qui se charge de garantir la fixation de la ou les œuvres sur un support, en lien avec un éditeur qui va en assurer la diffusion. L'ensemble de ces fonctions peuvent être regroupées dans un label, qualifié de Major pour les plus grandes structures.

Autour de ces fonctions de gestion se situent également les sociétés de gestion des droits d'auteur, dont la fonction est de procéder à la gestion collective et la répartition des droits d'exploitation des œuvres enregistrées auprès de ces dernières. Elles sont au nombre de 22, dont les plus célèbres sont la SACEM, la SCAM, la SACD, l'ADAMI, la Spedidam dans le cadre de la musique.

La structuration des diffuseurs a évolué depuis l'apparition des plateformes de streaming de musique. Si ces dernières n'ont pas arrêté la diffusion de supports physiques (le vinyle ayant connu une croissance non négligeable ces dernières années), les plateformes permettent la diffusion d'œuvres produites selon le circuit des labels mais également de manière indépendante. C'est le cas des plateformes telles que Deezer, Spotify, Apple Music, etc. mais également de plateformes alternatives telles que Bandcamp.

D'un point de vue juridique, les artistes interprètes ne bénéficient pas des mêmes droits que les auteurs au sens du Code de la Propriété Intellectuelle. Ils n'ont pas de droits patrimoniaux ni de droits d'exploitation au sens communément admis mais de droits dits « voisins du droit d'auteur », créés par la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985, leur permettant d'autoriser ou

d'interdire l'utilisation et l'exploitation de leur interprétation, et ainsi de bénéficier d'une rémunération en contrepartie.

Nous nous proposons, compte tenu des très fortes différences – esthétiques mais surtout organisationnelles ou statutaires (statuts et régime des interprètes par ex.) – qui caractérisent les champs des « musiques savantes »³ et des « musiques actuelles »⁴, d'en faire une présentation distincte.

Le champ des musiques actuelles

Concernant l'écosystème de l'exploitation des musiques actuelles (ex-amplifiées) en France, on distingue les lieux non-labellisés (scènes, bars...) des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) reconnues par le Ministère de la culture. Créé en 1996 et refondu en 2017, ce label fixe aux structures qui en bénéficient une série de missions concrètes. Conçu sur le modèle des opérateurs labellisés de la diffusion théâtrale, leur projet artistique et culturel doit se décliner sur 3 axes :

- ▶ Création, production et diffusion de concerts.
- ▶ Accompagnement des pratiques professionnelles et amateurs.
- ▶ Action culturelle.

Il existe actuellement 92 structures référencées par le Ministère de la Culture sur l'ensemble du territoire français⁵. Depuis la séparation de la Rock School Marmande de la Rock School Barbey (labellisée SMAC), aucune structure ne bénéficie de ce label sur le territoire Val de Garonne. La nouvelle structure n'a pas fait à ce jour de demande de labellisation et quand bien même elle candidaterait, il est peu probable qu'elle obtienne aisément un statut de SMAC dont le cahier des charges reste exigeant.

-
- 3 Bien que l'expression soit contestée et pour son caractère élitiste et pour les flottements définitionnels qu'elle induit, on désigne par « musique savante » les formes musicales de tradition écrite, cette dimension patrimoniale devant s'élargir aux musiques expérimentales contemporaines. Les musiques dites savantes s'opposent, sommairement, aux musiques dites populaires ou traditionnelles transmises oralement ou par enregistrement.
 - 4 Remplaçant la dénomination, trop restrictive, de « musiques amplifiées », le concept de « musiques actuelles » a été créé pour regrouper des expressions musicales souvent amplifiées apparues au cours d'un large dernier tiers du XX^e siècle (période contemporaine incluse). Elle regroupe les familles de la chanson, du jazz (qu'on classe parfois dans les musiques savantes...), des musiques amplifiées (y compris électro) et des musiques traditionnelles ainsi que des musiques du monde.
 - 5 <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Les-organismes-de-creation-et-de-diffusion-musicales/Scenes-de-musiques-actuelles>.

La diffusion des musiques actuelles

Garorock

Le paysage marmandais est bien sûr très largement occupé par l'ogre Garorock qui, avec ses 150 000 spectateurs en 2023, est devenu l'un des festivals « rock » majeurs de France. Créé en 1997 pour promouvoir la scène punk/rock, le festival a progressivement grossi en ouvrant sa programmation à des styles moins spécifiques. Des artistes de renommée nationale et internationale se sont succédé sur la scène centrale de Garorock tels que Public Enemy, Babyshambles, Birdy Nam Nam, Iggy Pop, The Bloody Beetroots, Shaka Ponk, Bloc Party, Alborosie, Ludwig Von 88, Method Man et Redman, The Offspring, Cypress Hill, Muse, Die Antwoord ou Asaf Avidan. Cette évolution a amené la manifestation à faire évoluer son format et à modifier son implantation afin de répondre à ses besoins d'espace. De ce point de vue, un tournant s'effectue en 2012, lorsque le festival prend ses quartiers sur le site de la Plaine de Filhole, et élargit encore un peu plus sa programmation. S'éloignant quelque peu de l'esprit punk/rock original, tout en mettant toujours en avant des têtes d'affiches françaises et des jeunes talents, Garorock se déplace du côté du *main stream* (David Guetta ou Charlie Winston). 2018 marque le rachat par Olympia Productions, filiale du groupe Vivendi, ce qui permet la montée en puissance du festival pour s'inscrire dans le paysage des festivals majeurs français. L'édition 2019 a accueilli 162 000 visiteurs (soit environ 10 fois la population de Marmande). Ce rachat offre alors au festival une assise financière qui sécurise son organisation (cycliquement précaire auparavant et, du fait de la pandémie, déficitaire depuis plusieurs années) et lui assure de nouvelles capacités d'investissement. Vivendi Village a en effet financé à hauteur de 50 % l'aménagement de la Plaine de Filhole (réseaux, routes, ponts, fibre, etc.) pour disposer d'un site - qui reste propriété des acteurs territoriaux - adapté aux contraintes et enjeux d'une manifestation d'une telle ampleur.

Avec ces 150 000 spectateurs et ses 110 000 campeurs, le festival pèse lourd dans l'économie locale. Il en va bien entendu des retombées directes en termes d'hébergement-restauration des festivaliers, de catering, retombées qui doivent s'entendre de manière plus large en termes d'image et de promotion du territoire. Le festival fait par ailleurs appel à des bénévoles pour chaque édition et reverse, selon son directeur, environ 160 000 € de dons aux associations locales. Le débat sur la place qu'est censée occuper une manifestation comme celle-ci dans l'économie et le développement locaux est évidemment nourri et on a pu craindre que le rachat par le groupe Vivendi n'éteigne cette dimension citoyenne au profit d'une stricte



Garorock. Source : VGA.

logique marchande⁶. Ces craintes semblent démenties par l'expérience de ces dernières années de même que la peur du déménagement de la manifestation. Un festival comme celui-ci est plus menacé de... s'éteindre que de migrer. Il n'est en effet pas si facile de trouver un autre site, présentant les mêmes aménités (accès auto-routiers et ferroviaires, espaces suffisamment vastes pour accueillir les scènes, les campings et autres activités exigées par un festival de cette taille...). On pouvait, il y a quelques semaines encore, considérer que les négociations en cours avec la communauté d'agglomération avaient rassuré la major qui avait même donné quelques gages quant à sa volonté d'œuvrer au développement du territoire. Il ne s'agissait d'ailleurs pas tant de demander à Garorock de déployer à l'année des activités d'animation ou de diffusion sur le territoire du Marmandais. Outre que cela ne participe pas de l'ADN ou des savoir-faire d'un opérateur

6 Les *Echos* pouvaient souligner, dans un article du 30 août 2019, que les « festivals [étaient la] nouvelle marotte de Vivendi », le groupe s'étant lancé, via sa société Olympia production, dans une stratégie massive de rachat de festivals indépendants. Cette logique de concentration lui permet de créer des synergies avec ses filiales en charge, en amont, de la production et, en aval, de la billetterie (See Ticket). Pour le seul Sud-Ouest, Vivendi exploite ainsi le festival ODP à Talence (en coproduction avec *Sud-Ouest*), au profit des orphelins des sapeurs-pompiers de France et, avec Universal Music, le Blue Note. « Parallèlement l'entreprise a acquis 70 % du festival de Brive aux côtés du Groupe Centre France (36 000 festivaliers) en 2017, racheté Live au Campo à Perpignan (11 000 festivaliers) et les Déferlantes à Argelès (70 000) en 2018, puis cette année Garorock à Marmande (160 000), qui sera décliné en version hiver à Bordeaux. » (source : Martin Robert, *Les Echos*, « Les festivals, nouvelle marotte de Vivendi », 30 août 2019).

qui n'a nulle envie de le faire, un tel investissement viendrait concurrencer des acteurs du territoire comme la Rock School Bordeaux. Il s'agirait plutôt de considérer la manière dont Garorock et Vivendi pouvaient faire profiter les acteurs locaux de leur savoir-faire.

Le retrait de Vivendi - qui ouvre une période d'incertitude quant à la manière dont la manifestation va rebondir - montre la difficulté de traiter avec des groupes industriels aussi puissants que versatiles. Leur responsabilité sociétale ou leur souci territorial s'arrêtant là où la nécessité économique et les logiques de gain commencent, il est forcément hasardeux de se mettre en position de dépendance. Gageons que les candidats repreneurs pourront afficher le même désir de déployer des activités de mécénat de compétences, ou d'accompagner les activités de formation.

En complémentarité du gros événementiel pré-estival, un travail à l'année est assuré par la Rock School Marmande, structure dédiée à la diffusion des musiques actuelles et à l'accompagnement des pratiques amateurs. Elle s'est récemment autonomisée de la Rock School Barbey sous l'égide de laquelle elle conduisait ses activités depuis 5 ans. Cette indépendance s'est opérée avec la création d'une structure associative de type loi 1901, désormais affiliée au CNM⁷. La Rock School s'est installée au sein de la friche CESA^{me} dont elle constitue(ra) l'un des piliers culturels, dans l'attente du développement du pôle création artistique et numérique.

Ses activités peuvent s'apparenter à celles d'une SMAC :

- ▶ mise à disposition de studios d'enregistrement et de répétition qui lui permettent d'accueillir 150 élèves par an. Si l'on compare ce chiffre aux 400 adhérents de l'homonyme bordelaise, cela représente une très belle fréquentation, fréquentation qui pourrait encore croître dès lors que seront tissées des relations avec la cité scolaire de Marmande ;
- ▶ organisation de rencontres avec les artistes et masterclass ;
- ▶ gestion d'une programmation de concerts.

La seule différence, notable, avec une SMAC classique, est l'absence d'une salle de concert attirée, sans compter que le volume des activités de la Rock School Marmande est très inférieur à celui des lieux labellisés SMAC. C'est un choix maintenu par la nouvelle directrice, préférant multiplier les points de diffusion sur le territoire, afin de toucher les publics ne pouvant pas se rendre à Marmande. De plus, ce choix est propre à stimuler un réseau de partenariats avec les autres acteurs événementiels (festivals de musique notamment) ainsi que les autres lieux de diffusion culturelle (cinémas, etc.).

⁷ Centre National de la Musique, équivalent du CNC pour la musique.



Répétition d'un groupe de musique à la Rock School Marmande. Source : VGA.

L'association rencontre un certain nombre de difficultés, déjà identifiées avant la rupture avec la Rock School Bx, difficultés qui ont été accentuées par ce transfert de compétences.

La première, indépendante de l'association, réside dans la difficulté à se procurer des instruments de musique sur le territoire, ce qui est un frein évident pour la pratique musicale. La deuxième, liée à la programmation cette fois-ci, tient à l'incomplet positionnement de la Rock School en faveur du rap. Si l'association souligne le potentiel de développement de ces musiques, elle peine à trouver des intervenants et les collectifs rap apparus fournissent moins de ressources qu'ils ne créent de nouveaux besoins pour les accompagner dans leur montée en compétences et leur professionnalisation.

La troisième difficulté est systémique et renvoie à la faiblesse de la coopération avec Garorock. Si la Rock School Marmande n'a aucun mal à travailler avec les autres associations et acteurs culturels du Val de Garonne, elle n'est pas encore parvenue à mettre en place des collaborations avec le festival majeur du territoire. Sans doute, jusqu'ici, n'existait-il pas de volonté réciproque de collaborer et on peut souhaiter que les positions évoluent. Un lien plus étroit entre l'ensemble des acteurs de la filière afin de partager les compétences et connaissances des publics est en effet un axe de développement certain.

On ne saurait terminer ce tableau sans souligner les problématiques budgétaires. L'antenne marmandaise de la Rock School a été créée grâce

au concours financier du PIA Terrador Jeunesse qui a apporté, entre 2019 et 2022, 200 000 €, a financé le recrutement d'un poste FONJEP et a permis la construction des espaces de répétition implantés sur la friche CESA'me. La fin de ce programme - qui emporte avec lui les fonds FEDER - confronte la structure à un réel défi budgétaire. S'il est envisageable de mobiliser des fonds FSE et LEADER, ces abondements ne sauraient excéder 10 % du budget et les partenaires locaux devront sans doute augmenter leur quote-part. Il est en effet difficile d'envisager qu'un opérateur comme celui-ci - implanté sur un territoire où le niveau de vie est faible - puisse aller au-delà de 60 % d'autofinancement. De fait, il convient d'absorber les coûts d'une action territoriale toujours plus coûteuse dans un milieu rural peu équipé et ce en devant pratiquer des tarifs raisonnables, adaptés à la réalité des revenus des habitants.

Ces perspectives financières pourraient mettre l'agglomération en difficulté. Elle qui s'est efforcée de financer la structure, dans le cadre de sa compétence jeunesse, au titre du travail de socialisation des populations jeunes... pourrait devoir reconnaître le travail d'éducation musicale accompli par la Rock School... au risque d'ouvrir la boîte de Pandore des demandes des écoles de musique « classique » du territoire.

À mi-chemin des musiques actuelles et des musiques savantes, le Festival Jazz et Garonne propose une programmation jazz mais également orientée vers les musiques du monde. Cette manifestation a été fondée par Eric Séva, saxophoniste professionnel, et organisera en 2023 sa 13^e édition. Elle réunit en moyenne 5 000 à 5 500 festivaliers chaque année sur une dizaine de sites répartis entre Sainte-Bazeille, Marmande et Fourques-sur-Garonne. La programmation comporte des concerts mais également des projections sur des films traitant des musiques promues par le festival (généralement organisées avec le Cinéma le Plaza), ainsi que des conférences. Des actions pédagogiques de sensibilisation sont également organisées à destination du jeune public (le festival revendique environ 600 élèves accueillis chaque année). Il est notable que ce festival n'a pas de concurrent direct en termes de programmation sur le département. Cette forme de monopole, jointe au solide réseau artistique d'Eric Séva, donne au Festival Jazz et Garonne un indéniable potentiel de développement.

Les musiques savantes

De l'autre côté du spectre, des acteurs sont également fortement impliqués dans la diffusion et la valorisation des musiques savantes au cœur de ce territoire rural : le Festival des Nuits lyriques et l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine représentent tous deux une forme d'excellence dans le domaine de la musique patrimoniale et du chant lyrique. Si



Festival Jazz et Garonne. Source : VGA.

traditionnellement les grandes structures d'opéra sont concentrées sur les métropoles, ces deux structures répondent à un objectif de démocratisation culturelle en déployant sur ce territoire rural un outil (l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine) et un événement désormais reconnu au plan international (le festival) qui, depuis 35 ans promeut l'Art Lyrique en valorisant de jeunes artistes professionnels.

Créée et dirigée par Philippe Mestre, le Festival des Nuits lyriques est devenu un rendez-vous important qui, chaque été, propose une programmation lyrique qui s'appuie sur la musique symphonique, du XVIII^e siècle à nos jours, et qui s'articule autour d'un opéra. Mais la spécificité et la force distinctive des Nuits lyriques résident dans le concours international de chants qui constitue la pierre angulaire du festival. Destiné à détecter les nouveaux talents, qui sont mobilisés sur les concerts et récitals proposés dans la programmation, le concours rassemble 200 candidats qui se produisent devant un jury prestigieux d'une vingtaine de professionnels issus de très belles maisons d'opéra internationales. La qualité du jury est pour beaucoup dans la réputation de cette manifestation, assez unique.

À cet événement principal, facilité par l'existence de l'Orchestre des Symphonistes (qui a accueilli 1 500 élèves) d'Aquitaine, s'ajoutent deux autres types de manifestations que l'association organise dans le courant de l'année pour aller à la rencontre des publics sur l'ensemble du territoire :

- ▶ Les « Brigades Lyriques » : de nouveaux talents sont invités à proposer un spectacle dans les salles de Sainte-Bazille ou du petit théâtre de Marmande. Il s'agit, en allant à la rencontre des publics, de ramener de nouveaux spectateurs au festival principal.
- ▶ Les « Opéras light » : une vingtaine de musiciens se déplacent sur le territoire dans les villages, associés à des projets pédagogiques auprès de 7 classes du Val de Garonne pour le chœur et/ou les décors.

Bien qu'il incarne une forme d'excellence et participe, à ce titre, de l'image de marque du territoire, le festival a su cultiver son ancrage territorial. Il a sans doute contribué au maintien voire au développement des pratiques de chant choral (quatre chorales sont présentes sur le seul territoire de Marmande) et jouit ainsi du réservoir de bénévoles et du public averti qui conditionnent le succès du festival qui réunit, ces dernières années, près de 4 500 spectateurs en présentiel⁸.

Il n'en reste pas moins que, sorti du festival lui-même, l'association est confrontée, pour l'organisation de ses manifestations, à des problématiques concrètes tant en termes de lieux de diffusion que d'infrastructures d'accueil sur Marmande (hébergement et restauration). Les seuls lieux adéquats sont potentiellement à Tonneins ou Casteljaloux, mais l'éloignement pose d'autres problèmes logistiques pour un événement basé sur Marmande.

Sur le plan organisationnel et budgétaire, le festival et l'association éponymes sont en grande tension. L'équipe organisatrice – qui ne compte qu'un seul salarié à temps plein – est confrontée à de réelles difficultés de développement et sans doute conviendrait-il de l'aider à franchir un seuil. Plusieurs pistes existent ou ont été esquissées. Philippe Mestre semble désireux de développer la production en s'appuyant sur l'orchestre des Symphonistes. Cette option est sans doute intéressante mais elle positionne l'association sur un terrain très concurrentiel. Le choix de la formation professionnelle pourrait s'avérer au moins aussi porteur. Le fait est qu'il avait été envisagé d'accueillir ou de récupérer le Centre National d'Insertion Professionnelle d'Artistes Lyriques (CNIPAL), structure nationale de formation créée en 1983 et dissoute en 2016 à Marseille pour accompagner et insérer professionnellement de jeunes artistes lyriques dans leur début de carrière.

Ce projet n'a pu être mené à bien mais, en dehors même du CNIPAL, la piste de la professionnalisation mériterait d'être creusée car la force du

8 Et ce sans compter les 9 500 auditeurs du live Facebook qui, depuis 2019, permet d'assister à la finale du Concours International de Chant. Ajoutons à cela les 2 500 écoutes qu'occasionne la retransmission d'un concert estival sur les ondes des radios locales avec laquelle le Festival Nuits lyriques a conclu un partenariat.

festival réside bien dans un concours dont les candidats viennent du monde entier pour se produire devant un jury qui leur ouvre des opportunités. Et sans doute y aurait-il des projets à déployer avec les opéras de Bordeaux et de Limoges, voire de Toulouse (développement de masters class de haut niveau...). Quelles qu'elles soient, ces pistes impliquent de toute façon que l'équipe du festival se muscle car elle est aujourd'hui beaucoup trop faible pour assumer un développement ambitieux.

Autour du spectacle et des arts vivants

Bien que les industries culturelles se restreignent traditionnellement aux secteurs du livre, cinéma audio-visuel et aux industries phonographiques, il importe de donner une idée plus générale du paysage artistique et culturel du territoire en s'ouvrant aux arts vivants. Il existe, tant du point de vue des créateurs que des publics, des continuités entre les disciplines et il importe de considérer les dynamiques de l'écosystème dont se nourrissent potentiellement les industries culturelles et créatives.

Le territoire accueille plusieurs compagnies professionnelles de théâtre au premier rang desquelles figurent *Prométhée* créée par Luc Cognet au milieu des années 2000, la *Compagnie humaine* créée par Rémy Boiron en 2000 et installée à Sainte-Livrade depuis 2010 et *Lux in tenebris* fondée à Marmande en 2000 par Jean-Pierre Plazas. Implantées de longue date sur le territoire, ces compagnies jouissent d'une bonne reconnaissance mais ne figurent toutefois pas parmi les compagnies conventionnées par le Ministère de la Culture. Elles assurent un important travail d'éducation artistique en animant un grand nombre d'ateliers, soit dans le cadre amateur, soit, principalement, dans le cadre des dispositifs d'éducation artistique coordonnés par les ministères de la culture et de l'Éducation nationale ainsi que le Conseil départemental.

Au côté des groupes et associations amateurs, ces structures assurent un travail de proximité qui n'est pas à négliger. On notera la présence à Marmande d'une ligue d'impro amateur (LIMA) qui, à l'instar des plus dynamiques acteurs de ce genre, se signale par une présence importante dans la vie de la cité et du Marmandais

La diffusion du spectacle vivant, hors festivals, est principalement assurée sur les deux pôles urbains.

- ▶ À Marmande, le Comœdia - Théâtre Municipal de Marmande - est une salle de 435 places, bien équipée, qui porte la programmation Arts Vivants de la Ville. Pluridisciplinaire mais orientée théâtre, la programmation embrasse chaque année une quarantaine de spectacles destinés à un large public. Si le théâtre - qui ne jouit d'aucun

label ministériel - a classiquement pour fonction de faire « découvrir la grande diversité des productions de spectacle vivant du territoire français, parfois européen » (site internet), il affiche également une volonté de soutien à la création artistique professionnelle par la mise en place de résidences d'artistes au rythme de trois ou quatre par an. Ce travail s'assortit de missions de médiation avec notamment, l'élaboration de parcours d'Éducation Artistique et Culturelle principalement destinés aux écoles et collèges de la ville, mais aussi conçus avec et pour d'autres partenaires (Maison familiale de Sainte-Bazaille par ex.). Le théâtre, outil de la ville, est étroitement associé aux événementiels spectacle vivant qui émaillent la saison culturelle à commencer par les festivals organisés par la direction des affaires culturelles de la ville de Marmande : Tek A(rt) (mars) et Émergences (avril).

Le Théâtre est également partenaire des festivals Mondoclowns en février, Nuits lyriques, en août, et Jazz et Garonne en octobre.

- ▶ À Tonneins, la diffusion de spectacle vivant est assurée sur deux sites : La Manoque (700/1 200 places) et La Gabarre (100 places) qui accueillent une programmation éclectique embrassant différents genres. Comme à Marmande, le travail de diffusion repose sur une équipe réduite et est complété par un système d'accueil en résidence, la ville affichant le souhait de soutenir la création.

Les acteurs rencontrés ont souvent mis en évidence la situation et la dynamique très particulières d'une discipline danse qui s'organise autour d'un écosystème qui, s'il ne repose pas sur un grand nombre d'acteurs, assure d'intéressantes synergies. Cette **dynamique danse** repose d'abord sur le maillage des écoles de musique - le Conservatoire de Marmande, l'école de Sainte-Bazaille ou l'école des arts de Tonneins. À l'autre bout du spectre de la formation, le Stage international de danse de Marmande animé par Thomas Gallus, un enfant du pays lui-même passé par le conservatoire de Marmande, réunit des danseurs talentueux, venus du monde entier pour des workshop de haut niveau. Cette résidence constitue, par-delà ses qualités académiques, une signature prestigieuse dont les acteurs du tourisme souhaiteraient mieux exploiter et amplifier l'attractivité.

Cette dynamique danse se manifeste également dans le domaine des cultures urbaines (*cf. infra*) avec les compagnies ou groupes, plus ou moins formalisés, de rap qui peuvent par exemple se produire au sein d'*Urbance*, le festival des cultures urbaines piloté par le service Éducation/Jeunesse de la Ville de Marmande.

Peu de **festivals** viennent compléter la diffusion du spectacle vivant. On peut néanmoins citer le festival Mondoclowns qui accueille depuis huit

ans, dans une optique grand public, des spectacles classiques de clown. Autoproclamé en 2023 « le festival des meilleurs clowns et excentriques du monde », Mondoclowns s'organise, chaque année en février, autour d'une création orchestrée par le Marmandais Thierry Planès, fondateur du festival.

Bien qu'il ne relève pas *stricto sensu*, ou pas seulement, du spectacle vivant, le festival Tek A(rt) tient une place à part parmi les événementiels du territoire. Dédié à la création artistique et aux nouvelles technologies, Tek A(rt) a été créé par Loïc Rabache, directeur de la culture de la ville de Marmande, qui, après avoir testé la formule en région parisienne, l'a « transplanté » à Marmande. Organisée sur une petite semaine, en mars, depuis 2017, la manifestation rassemble des spectacles, des expositions et des installations dans l'espace public ainsi que des ateliers et conférences. Tek A(rt) est aujourd'hui une des rares manifestations qui, à l'échelle de la région, organise de manière systématique la rencontre entre les arts vivants et le numérique. Bien que la diversité des propositions et le travail de commissariat assuré par la direction de la culture cherchent à rendre la manifestation accessible, le public n'adhère que progressivement. Sans doute les représentations sont-elles tenaces et la programmation paraît encore trop pointue ou trop élitiste.

La mairie est cependant attachée à une manifestation qui fait sens dans le cadre de la dynamique qui s'ordonne autour de CESA'me. Elle fait d'autant plus sens que le collectif Or Normes a fortement - et judicieusement - orienté le projet autour des enjeux de la création numérique ce qui pourrait permettre, à terme, à Tek A(rt) de s'affirmer comme la vitrine de CESA'me. On peut estimer ce pari tenable au regard des partenariats et des dynamiques dont bénéficie une manifestation qui est non seulement soutenue par le Ministère de la culture, les collectivités territoriales et l'OARA (agence artistique de la Région de Nouvelle Aquitaine), mais qui s'appuie également sur des relations solides avec des professionnels reconnus du secteur culture & numérique (le Lieu Multiple-Espace Mendès France (Poitiers), Cap Sciences (Bordeaux), Universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne...). Tout le pari réside dans la capacité à mobiliser ces réseaux pour faire croître une manifestation encore relativement modeste - en programmation et fréquentation - pour lancer une dynamique vertueuse dans le cadre du futur pôle arts vivants et numérique.

Une place particulière doit enfin être faite aux **Rencontres Émergence** qui constituent un ambitieux projet mêlant éducation artistique et éducation populaire. Émergence a pour vocation de permettre aux jeunes du territoire marmandais - habitant à 50 kilomètres autour de la ville-centre - âgés de 15 à 35 ans, de montrer un travail artistique préparé plusieurs mois en amont. Ils bénéficient pour ce faire de l'accompagnement préalable d'un collectif composé d'une trentaine d'acteurs du territoire marmandais et Val-de-

garonnais dont les statuts variés (artistes, responsables associatifs, chargés de mission au sein des services des collectivités...) et les compétences complémentaires couvrent différents champs artistiques et culturels.

L'enjeu n'est pas tant de proposer une production finie ou parfaite, mais d'entrer dans une démarche de création qui est en soi qualifiante. À ce titre, le festival et les ateliers qui le précèdent constituent un outil qui participe pleinement des politiques en faveur de la jeunesse et de la formation qu'a prioritaires la communauté d'agglomération Val de Garonne. C'est également au titre de cette dynamique de formation que le festival a émergé, en 2022, au programme européen ERASMUS avec l'accueil d'une petite dizaine de jeunes venus travailler au côté des jeunes du Marmandais.

Lancées de manière volontariste et avec l'énergie collective des commencements, les rencontres Émergence sont sans doute aujourd'hui à la croisée des chemins. Il s'agira sans doute, si l'on veut développer la manifestation en étendant par exemple son périmètre de recrutement ou en pérennisant le partenariat européen, de mettre en place une gouvernance plus formalisée.

Les murs de la ville comportent aujourd'hui suffisamment d'œuvres pour que l'office de tourisme ait créé un parcours Street art qui verra bientôt le jour, ancrant un peu plus Tonneins dans une identité qu'un réseau associatif très actif contribue à développer. On citera par exemple les professionnels de la Streetarterie très précocement associés aux Summer day.

Une ressource patrimoniale qui reste à valoriser

Si Marmande propose deux structures culturelles à vocation patrimoniale, le musée municipal Albert-Marzelles⁹ et la bibliothèque Albert Camus¹⁰ - le territoire de VGA se caractérise, sur le plan monumental, par un patrimoine vernaculaire (église, halles, lavoirs, séchoirs à tabac, etc.)¹¹

9 Voir la présentation en ligne sur le site de la Mairie de Marmande : <https://www.mairie-marmande.fr/index.php/le-musee-marzelles> (page consultée le 25 mai 2023) : ouvert au public en 1984, le musée municipal Albert-Marzelles a reçu le label « Musée de France » délivré par le ministère de la Culture. Outre une programmation variée d'expositions, il présente une collection de peintures du XIX^e siècle signées de l'artiste marmandais Abel Boyé.

10 Voir la présentation en ligne sur le site de la Mairie de Marmande : <https://www.mairie-marmande.fr/index.php/mediatheque-camus> (page consultée le 25 mai 2023) : la bibliothèque Albert Camus a été inaugurée en 1989, après des travaux de réhabilitation, dans un immeuble ancien datant du XVIII^e siècle, attenant à des jardins et à d'autres bâtiments de la même époque.

11 On pourra se référer aux listes de classement Monuments Historiques accessibles sur l'encyclopédie Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_monuments_historiques_de_Lot-et-Garonne_\(A-L\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_monuments_historiques_de_Lot-et-Garonne_(A-L)) et [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_monuments_historiques_de_Lot-et-Garonne_\(M-Z\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_monuments_historiques_de_Lot-et-Garonne_(M-Z)) (pages consultées le 25 mai 2023).

► FOCUS > Les cultures urbaines

À l'image du « festival » Émergence dont la programmation compte, chaque année, plusieurs propositions dans le domaine du rap, le territoire présente une indéniable spécialité « cultures urbaines ». Bien qu'elle soit conforme à l'engouement de la jeunesse actuelle pour ces formes artistiques, cette spécialité peut étonner pour un territoire rural. Et la chose est d'autant plus étonnante que plusieurs interlocuteurs du territoire soulignent qu'« on a un gros vivier rap en Marmandais... et on n'en parle pas assez » (séminaire de février 2023).

Cette dynamique s'appuie, outre les rencontres Émergences, sur le festival URBANCE. Comme nombre de manifestations du même genre, ce festival n'émane pas des services culture mais fut lancé par le service Éducation/Jeunesse de la Ville de Marmande en 2011 et est aujourd'hui géré par le BIJ, bureau d'information jeunesse. Sa programmation, assez éclectique, s'est étoffée au fil des années et propose des expositions (graff, peinture), des battles (danse, compliments...) et bien entendu des concerts et spectacles. Ces activités investissent plusieurs lieux culturels de la ville et rassemblent chaque année, au moment des vacances de la Toussaint, un public d'environ 1 500 personnes. Conformément à son ancrage « jeunesse », le festival cultive sa dimension éducative et pédagogique et s'assortit de nombreux ateliers gratuits (danse hip-hop, graf, musique électronique, Human beat-box, DJ, écriture rap/slam, street art, peinture et sports urbains).

À Tonneins, cette dynamique s'ancre plutôt sur les arts graphiques, la ville étant considérée, avec Angoulême et Bayonne, comme l'un des trois spots graf repérés en Aquitaine. Il faut dire que, depuis 2015, la ville de Tonneins organise la « Graffiti Jam » et les « Summer day », manifestations qui rassemblent chaque année, en juin, des graffeurs français et étrangers. Ceux-ci investissent quartiers et bâtiments de ville (chronologiquement, le skate-park en 2015, la salle de sports Jean Nicot en 2016, les écoles Victor Hugo et J Bernège en 2017, les murs de la place Jules Ferry en 2018, les silos et garages de Terres du Sud en 2019...). L'édition 2023 revêtait un caractère exceptionnel avec l'accueil de l'artiste JR dans le cadre de la fête « Tonneins fête Tonneins ». L'artiste, repéré mondialement pour ses installations photographiques monumentales dans l'espace public, s'est vu proposé d'investir la façade de la Manu ce qui aura permis à la commune de faire d'une pierre deux coups. D'un côté, elle conforte son identité street art et elle marque, de l'autre, la réappropriation de la Manu par un geste artistique doublé d'une démarche mémorielle, les portraits accrochés faisant la part belle à des visages d'anciens ouvriers.

dispersé sur de nombreuses communes. La mise en visibilité et l'attractivité de cet éparpillement de sites constitue de fait un des points d'achoppement d'un éventuel développement touristique. Ce constat peut par ailleurs être étendu à l'ensemble du Lot-et-Garonne, comme en témoigne l'étude menée en 2015 sur l'application « Visite 47 » financée par le Conseil départemental en 2014¹². Cette enquête a de fait souligné le besoin de requalifier ce patrimoine territorial en adjoignant aux catégories monumentales traditionnelles (« Bastides et villages remarquables », « Musées et sites de visites » et « Monuments ») des catégories paysagères (« Fleuve, rivières canal et voie verte ») et immatérielle (« Gastronomie »). L'intégration au sein du corpus d'objets hétéroclites en rupture *a priori* « avec un patrimoine hérité, matériel, légitimé par des savoirs notamment historiques, conservés et transmis par les seules structures muséales et patrimoniales » (Tardy et Dodebei, 2015)¹³ donne à voir une évolution des intérêts patrimoniaux et la construction d'une mémoire locale à travers cette extension de la notion à ces objets qui structurent la vie quotidienne. Concernant le domaine paysager notamment, il est par ailleurs intéressant de préciser qu'initialement celui-ci était réservé aux seuls espaces non transformés par l'homme (Desvallées *et al.*, 2011, 424)¹⁴, alors même que le territoire rural de VGA est fortement marqué par l'agriculture et la production maraîchère. En valorisant ces paysages et cette gastronomie, il s'agit donc de mettre en avant une histoire actuelle qui est celle des hommes travaillant la terre, de construire *in fine* une mémoire sociale qui permet de tisser du lien entre les habitants du territoire.

De fait, le canal latéral à la Garonne qui sillonne le territoire permet d'évoquer tout aussi bien le patrimoine paysager (et son corollaire, la protection de la nature, sa sauvegarde, etc.) que les liens avec les activités humaines et notamment industrielles et agricoles, autant d'éléments matériels d'identité qui apparaissent aujourd'hui plus forts sur le plan de la reconnaissance territoriale que les seuls patrimoines monumentaux.

C'est notamment le pari fait par le site « Fous de Garonne »¹⁵ situé au sein du village de Couthures-sur-Garonne et qui mise justement sur les ICC (spectacle immersif, réalité virtuelle) pour transmettre aux visiteurs de

12 Jessica de Bideran et Patrick Fraysse, « Guide numérique et mise en scène du territoire, entre médiation patrimoniale et stratégie de communication touristique », *Études de communication*, n° 45, 2015, en ligne : <http://journals.openedition.org/edc/6464>.

13 Tardy Cécile et Dodebei Vera dir., « Mémoire et nouveaux patrimoines », Marseille, OpenEdition Press, 2015, en ligne : <http://books.openedition.org/oep/411> (page consultée le 25 mai 2023).

14 Desvallées André, Mairesse François et Deloche Bernard, « Patrimoine », in : Desvallées A. et Mairesse F. dir., *Dictionnaire encyclopédique de Muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 423-451.

15 <https://www.fous-de-garonne.com/> (page consultée le 6 septembre 2023).

passage la passion des habitants de ce territoire pour leur fleuve. Cet établissement, dont la délégation de service public a été renouvelée en 2021, semble par ailleurs s'adresser en priorité aux touristes au sein d'une vaste région qui se targue d'être la première destination touristique de France (essentiellement grâce aux 720 kilomètres de façade atlantique et à l'attrait des publics pour les sites préhistoriques de la Dordogne). L'enjeu pour un territoire rural tel que VGA est donc d'attirer ces touristes loin du littoral. Le département du Lot-et-Garonne ne peut malheureusement s'appuyer sur le modèle de la Dordogne¹⁶ dont les grands sites préhistoriques attirent les visiteurs nationaux et internationaux. Pour autant, la filière tourisme de Nouvelle-Aquitaine mise pour les années à venir sur le développement d'un tourisme durable où les éléments qui relèvent du patrimoine culturel et immatériel cités ci-dessus peuvent jouer un rôle important. Tout ce qui relève d'une certaine « douceur de vie » peut en effet se retrouver sur ce territoire, qu'il s'agisse du canal latéral à la Garonne, qui permet une itinérance douce, cyclable comme fluviale, ou de la gastronomie avec un territoire agricole de premier plan qui se donne à voir l'été par toute une série de manifestations gourmandes (marchés nocturnes sur les places de villages, Confituriades à Beaupuy, Festi'pommes à Lagupie, etc.). Ainsi les manifestations culturelles du territoire pourraient poursuivre les choix engagés par exemple par les Nuits lyriques de Marmande qui ne sollicitent, pour la restauration des intervenants et des publics, que des producteurs et viticulteurs locaux. Enfin, la culture occitane, sa langue et ses pratiques artistiques sont aujourd'hui bien vivantes en Val de Garonne, notamment grâce à un réseau d'enseignement dense (calandretas, classes bilingues) et à des associations actives. Renforcer l'identité occitane et la reconnaissance de toutes les traditions et savoir-faire afférents, via notamment les ICC, peut être une piste de positionnement territorial pertinente.

Le tropisme festivalier

Comme l'a déclaré Sébastien Durupt lors du séminaire de février 2023, « on a un territoire de l'événementiel plus que du quotidien ». Le propos pourrait bien sûr être nuancé, mais il reflète bien la réalité d'un territoire qui compte un très grand nombre de festivals, aussi variés par leur taille que par les thématiques et disciplines qu'ils incarnent. Comme toujours, ce genre de « curiosité » est le fruit de la contingence historique puisque toutes ces manifestations, pour certaines fort anciennes, reposent sur des initiatives militantes sans commande politique initiale. Ce foisonnement

16 Selon l'Insee, la Dordogne est en effet le 4^e département le plus visité de Nouvelle-Aquitaine après la Charente-Maritime, les Landes et la Gironde : <https://urlz.fr/nvNa> (page consultée le 6 septembre 2023).

n'est sans doute pas que le fruit du hasard mais peut également refléter les valeurs d'un territoire historiquement habité par les valeurs de l'éducation populaire et l'importance de l'engagement collectif. Il serait d'ailleurs intéressant de conduire une enquête au long cours auprès des acteurs à l'origine de ces différentes manifestations pour mieux connaître les histoires de ces festivals et saisir quelques-uns des éléments caractérisant ce « terreau » festivalier). Par ailleurs, et bien que ces festivals n'aient pas été conçus dans cette optique, ils représentent aujourd'hui une indéniable force d'attractivité touristique qu'il pourrait être pertinent de mobiliser.

Un paysage festivalier très polarisé

Compte tenu de la diversité des manifestations culturelles, il apparaît que les propositions festivalières se structurent en 3 catégories :

- ▶ **Les « têtes de pont »** : Garorock, ses 150 à 160 000 spectateurs et son budget de 15 millions d'euros et, à une échelle inférieure, le Festival international du Journalisme de Couthures (FIJ) qui a réuni en 2023 8 500 participants. Si les deux manifestations présentent un poids financier et une fréquentation sans commune mesure, elles n'en figurent pas moins parmi les vitrines du territoire. Et, toute chose étant égale par ailleurs, reconnaissons que la jauge du FIJ est, pour une manifestation provinciale autour des idées, tout à fait remarquable et place le festival parmi les tout premiers en France.
- ▶ **Les manifestations intermédiaires** autour notamment du quartet Mange-Livres, Festival BD de Clairac, Nuits lyriques et Jazz et Garonne. Ces festivals peuvent être apparentés car, en dépit de leur domaine très différent, ils jouissent d'une reconnaissance supra-régionale saluée par des aides accordées par les collectivités territoriales de proximité, bien sûr, mais aussi par le Conseil régional et le Ministère de la culture. Ils déploient, en tout cas pour Mange-Livres, les Nuits lyriques le festival BD de Clairac, un fort volant d'éducation artistique et culturelle, voire jouent un rôle en matière de formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle ces deux structures font en quelque sorte référence à l'échelle nationale.
- ▶ **Les manifestations émergentes** qui touchent un public essentiellement local, jouent un rôle structurant au niveau territorial et tiennent essentiellement leurs financements de collectivités de proximité.

► FOCUS > Le Festival international de journalisme de Couthures sur Garonne

Le projet de développer une manifestation à Couthures autour de la presse et du débat d'idées s'est d'abord incarné à travers les « Ateliers de Couthures » lancés par Laurence Coronas. *Le Monde* n'en est alors qu'une des chevilles ouvrières, mais accepte, en 2017, quand le festival connaît une crise organisationnelle et budgétaire, d'en assurer la pérennisation. L'accord alors scellé entre le groupe de presse et les collectivités territoriales permet de définir un modèle de manifestation pour partie co-construite. Il s'agit d'un modèle original puisque *Le Monde*, par souci de neutralité, n'entre pas au conseil d'administration de l'association organisatrice – malgré tout présidée par Gilles Van Kote, journaliste au sein du quotidien – tout en restant un partenaire privilégié, sachant que l'accord de reprise du festival par la nouvelle association porteuse s'assortit d'un engagement du Monde à reprendre la dette à l'apurer sur 10 ans.

Ces aspects organisationnels et budgétaires ne sont pas les seuls éléments d'originalité d'une manifestation qui a progressivement bâti son excellence pour devenir l'une des rares expériences françaises voire internationales* de ce type et, en tout cas, la plus importante. La fréquentation croît chaque année de 10 à 15 % et a atteint en 2023 8 500 festivaliers pour un budget qui avoisine les 360 000 €. Le FIJ a en effet trouvé à Couthures un certain équilibre entre convivialité et excellence. D'un côté, la manifestation, loin des cénacles parisiens, permet une rencontre facile avec plusieurs dizaines de journalistes ou d'experts que l'on croise au fil des causeries et conférences ou, dans la rue, en buvant un café (ou un verre de côteaux du Marmandais !); de l'autre, le festival rassemble un grand nombre de journalistes et d'experts de notoriété et donne lieu à des échanges à la fois accessibles et de très bonne tenue.

L'une des spécificités, réaffirmée et cultivée, réside dans l'importance des démarches d'éducation aux médias et d'adresse aux publics jeunes. Les partenariats avec l'Éducation nationale ou, entre autres, avec la Ligue de l'enseignement, permettent d'organiser pendant et en amont du FIJ, des ateliers (« école buissonnière...») qui initient les enfants et adolescents aux enjeux éthiques et politiques du traitement de l'information et de l'indépendance de la presse, en France, en Europe et à l'étranger.

L'ancrage du FIJ en Val de Garonne semble aujourd'hui pérenne et il y a tout lieu de faire crédit aux déclarations de la direction du Monde qui explique préférer ne pas trop grossir pour conserver son implantation à Couthures (« on dimensionnera pour pouvoir rester ici »). La manière dont *Le Monde* s'engage dans l'éducation locale aux médias, dont il noue des partenariats avec les acteurs associatifs, éducatifs et universitaires régionaux montre que la dynamique territoriale figure effectivement parmi les enjeux du groupe de presse. Cette « préférence territoriale » se manifeste également sur le plan logistique puisque le FIJ a adopté une politique volontariste qui favorise les fournisseurs de proximité et la présence qualitative du « circuit court » est manifeste. Cette position citoyenne – « c'est le seul projet du Monde qui ne gagne pas d'argent,

dit Sonia Jouneau**, la direction du Monde veut juste qu'on n'en perde pas » - pourrait se prolonger demain sur le terrain de la formation et du développement territorial, les dirigeants du Monde se montrant très volontaires pour accompagner l'incubateur ICC qui pourrait voir le jour autour des enjeux liés à l'événementiel (*cf. infra*). Il faut dire que les organisateurs se heurtent aux difficultés d'une « terre de festivals... qui n'en n'a pas les aménités » (S. Jouneau). Le festival souffre d'un réseau de transport insuffisant et, surtout, d'un manque de structures d'hébergement tant pour accueillir les participants que les spectateurs. Ce sont là des enjeux cruciaux pour le développement de cette pépite du Val de Garonne.

Les salons intermédiaires en chiffres (données 2022 / 2023)

- ▶ **Salon du livre de Grateloup** : autour de 4 000 visiteurs pour un CA de 64 500 €
- ▶ **Festival des Nuits lyriques** : autour de 4 500 spectateurs physiques pour un CA de 260 000 € (dont 128 000 € de valorisation du bénévolat)
- ▶ **Festival de BD de Clairac** : 1 600 à 2 000 visiteurs pour un budget moyen de 55 000 €
- ▶ **Festival Jazz et Garonne** : *données en attente*

Des festivals de territoire

Il convient d'autre part de noter - et ceci a été présenté comme une spécificité forte du territoire par nombre d'acteurs interrogés - que ces différents festivals entretiennent de longue date une tradition de coopération et d'entraide, forgée par les plus anciens, mais étendue aux nouveaux venus. Plusieurs porteurs de manifestations « intermédiaires » ou « émergentes » ont déploré que cette coopération soit plus rare et plus difficile avec Garorock. Il semble dès lors pertinent pour VGA de chercher à encadrer et organiser cette entraide en allant, le cas échéant, vers des formes de mutualisation (de lieux communs, de services, d'emplois, etc.) voire, d'autre part, de développer les échanges de « bonnes pratiques » avec les deux grandes manifestations du territoire qui joueraient ainsi un rôle de mentor. Cette intervention s'inscrirait parfaitement dans la feuille de route ESS de l'agglomération.

Par ailleurs, à plusieurs reprises les porteurs de projets festivaliers ont souligné leur volonté de rayonner sur leur territoire tout au long de l'année. Les acteurs engagés dans la réalisation des Nuits lyriques, à côté de l'événementiel,

ment phare de la fin août, insistent par exemple sur leur volonté de diffuser la musique savante et patrimoniale sur un territoire rural éloigné de grandes métropoles grâce notamment à l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine. Ceci rejoint la posture de la Rock School Marmande qui fait le choix, au rebours d'une scène centrale, de la mobilité pour toucher plus efficacement les publics, notamment empêchés. Cette mission de déploiement territorial mérite sans nul doute d'être plus et mieux accompagnée par les pouvoirs publics.

De fait, ces festivals sont ancrés sur leur territoire pour le meilleur... comme pour le pire. Côté positif, ils recourent massivement aux prestataires locaux pour le catering et la restauration des festivaliers, les plus importants des festivals passant d'ailleurs des partenariats avec les représentants locaux de la filière agro-alimentaire¹⁷. Cette qualité d'accueil – également largement saluée par les organisateurs et les festivaliers de Couthures – est une marque de fabrique du territoire marmandais qui affiche par là son aptitude au bien vivre.

Côté négatif, tous – quelle que soit leur taille – déplorent l'insuffisance des prestataires :

- ▶ une faiblesse pour les prestataires techniques notamment sur le son où, sans parler des équipements très lourds que requiert Garorock, il est nécessaire de s'adresser à des prestataires d'Agen, de Toulouse ou de Bordeaux.
- ▶ l'extrême insuffisance des capacités d'accueil, d'hébergement et de restauration. À grande échelle, les investissements qui ont été entrepris pour Garorock sont symptomatiques du besoin d'infrastructures, mais ce manque prévaut aussi pour le festival de Couthures (qui tâtonne autour de l'hébergement festivalier, cf. *infra*) ou pour les manifestations plus modestes.

Mais des structures fragiles en termes de ressources humaines

Si toutes les structures rencontrées, et ce n'est pas propre au Marmandais, souffrent d'une équipe trop restreinte... il convient de mettre en lumière les difficultés spécifiques que rencontrent Grateloup, le festival Jazz et Garonne et le festival des Nuits lyriques. Bien qu'ils coordonnent une manifestation d'ampleur et soient reconnus pour leur professionnalisme, ces festivals ne

17 On pense notamment aux partenariats conclus par les Nuits lyriques avec Rougeline ou avec les viticulteurs marmandais, partenariats qu'on retrouve décuplés au sein de Garorock.

peuvent compter que sur un nombre très limité de permanents. Sans doute les équipes s'étoffent-elles, au moment de la manifestation, avec des bénévoles, des étudiants stagiaires ou avec des CDD, mais la conduite au long cours repose généralement sur les épaules d'une seule personne assistée, bien entendu d'un conseil d'administration généralement actif.

Nous choisissons à dessein ces trois structures car - Garorock mis à part - elles portent des manifestations très identifiées (tant localement que dans les réseaux professionnels), jouent un rôle certain pour le rayonnement du territoire... et sont confrontées au même plafond de verre, c'est-à-dire à la même impossibilité d'embaucher pour déployer leur projet.

C'est sans doute parce qu'ils rencontrent des problèmes de développement similaires qu'il a été proposé à Grateloup, aux Nuits lyriques et au Festival Jazz et Garonne d'entamer un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) commun. Ce dispositif d'accompagnement est en effet destiné à aider les acteurs associatifs à passer un cap en leur proposant un diagnostic de leur situation, diagnostic assorti de préconisations dont l'objectivité permet et de repositionner le projet de la structure et d'entamer à nouveaux frais le dialogue avec les tutelles. Débuté à la fin de l'hiver, ce DLA ne semble pas tenir ses promesses et sans doute cela tient-il - derrière la similarité des problèmes rencontrés - à la spécificité de chacune de ces associations qui évoluent dans des secteurs somme toute différents et qui ont adopté, historiquement, des fonctionnements très particuliers. Cela ne signifie pas que des réponses du même type ne puissent leur être proposées ; cela n'exclut pas plus les partages d'expériences ou échanges de bonnes pratiques ; cela, enfin ne condamne pas des formes de mutualisations... mais de telles mises en commun méritent sans doute que la situation singulière de chacun soit préalablement identifiée, constat à partir duquel les outils de l'ESS pourront être convoqués.

▲ **Éléments de synthèse** **sur les Industries culturelles**

Des filières incomplètes ou polarisées

L'analyse des différents secteurs des ICC sur le territoire de Val de Garonne révèle, tant par l'approche statistique que par les entretiens avec ses acteurs sur le terrain, des éléments absents des chaînes de valeurs pour chacune des ICC considérées. Cela n'est pas en soi un argument en défaveur d'une politique tournée vers le développement de ces secteurs (l'ensemble des acteurs d'une chaîne n'a pas besoin d'être réuni sur un terri-

toire pour que cette dernière soit impactante), mais souligne des potentiels de développement différenciés selon les besoins recensés par les acteurs de terrain.

Pour chaque secteur, nous mobiliserons la description de la chaîne de valeur, la pré-étude statistique ainsi que les retours d'entretiens afin de discriminer les parties de chaînes déficitaires mais également l'opportunité de les compléter.

Le secteur du livre

Si l'on opère un retour rapide sur les données statistiques présentées en début de ce rapport, on constate que de manière générale, la répartition du secteur du livre est équivalente à celle en France ou en Nouvelle-Aquitaine. Cependant, si l'on s'intéresse à la répartition statistique, catégorie par catégorie, on constate une forte disparité des acteurs, avec une surreprésentation des acteurs liés à la presse, et une sous-représentation de ceux liés à l'édition ou la traduction d'ouvrages.

Sur le terrain, les entretiens réalisés ont souligné l'importance de l'activité festivalière liée au livre et à la presse, notamment pour les thématiques du livre jeunesse, BD, science fiction/fantasy ou bien généraliste. Ainsi le territoire peut-il afficher une forme d'excellence en termes de diffusion, activité intense que reflète la vitalité des réseaux (associations, maillage des médiathèques, implication des librairies dans l'animation littéraire, en lien, notamment, avec l'activité festivalière).

En contraste, on constate un certain déficit, annoncé par l'analyse statistique, des acteurs de l'édition, où aucun n'est clairement identifié sur le territoire. En ce sens, l'activité autour du livre est quasi-intégralement orientée vers la médiation et les enjeux de démocratisation de la lecture. On peut ainsi dire qu'il n'y a pas véritablement de filière de production autour du livre sur le territoire de Val de Garonne, malgré cette intense activité centrée sur son exploitation.

Le secteur audiovisuel et cinématographique

L'analyse statistique (voir les graphiques commentés au chapitre I) a mis en évidence que le secteur de l'audiovisuel marmandais était dans les moyennes régionales, moyennes elles-mêmes en retrait par rapport au territoire français. Reste que le territoire Val de Garonne présente quelques spécificités (production résolument tournée vers le film publicitaire, au détriment de la production de fictions...).

Cette analyse statistique est globalement confortée par les entretiens avec les acteurs de terrain. En effet, peu d'acteurs liés à la production de fiction sont implantés sur le territoire. En l'espèce, le travail du BAT47, bureau d'accueil de productions extérieures, s'oriente résolument vers un suivi qualitatif des productions accueillies sur le territoire au détriment de la quantité¹⁸. Ce suivi qualitatif n'a, logiquement, pas entraîné d'installation de structures sur le territoire, les opérateurs ne pouvant envisager d'économies d'échelle. Aussi le BAT est-il dans son rôle d'animateur local quand il met sur pied des stages destinées à former les techniciens locaux à l'accueil des productions.

La potentielle installation d'une structure de post-production pourrait améliorer l'offre de services et favoriser l'installation de sociétés de post-production. Mais elle devrait être suffisamment attractive au regard des pôles régionaux ou globaux, étant donné que l'activité de post-production n'a pas nécessairement besoin d'être au même endroit que le tournage.

En termes de diffusion, les cinémas proposent une offre adaptée aux publics locaux, ponctuée par de nombreux rendez-vous thématiques. Ceux-ci couvrent à la fois chaque catégorie de publics mais fonctionnent également en synergie avec les autres acteurs culturels ou associatifs. De manière générale, l'offre de diffusion est tout à fait satisfaisante. Sous couvert d'une étude des publics rigoureuse, l'implantation d'un multiplexe ne semble pas opportune. Elle ne répond pas à une demande forte et elle pourrait durablement déstructurer l'offre assurée par les cinémas de proximité qui assurent une vraie mission d'intérêt générale en proposant une programmation variée, combinant blockbuster et art & essai, divertissement grand public et éducation artistique. Les exemples des villes de Périgueux ou des Pyrénées-Atlantiques sont de ce point de vue à méditer.

Le secteur musical

Sur le plan statistique, l'activité musicale est incluse dans la super catégorie audiovisuelle, rendant la lecture plus difficile sur ce secteur au global. Cependant, on constate une surreprésentation du secteur de la radio et de l'enregistrement sonore sur le territoire. L'activité festivalière est difficile à évaluer de ce point de vue.

En revanche, il est aisé de constater sur le terrain un tropisme festivalier évident, mené par la locomotive Garorock. En parallèle, plusieurs festivals

18 Pour rappel, 20 long métrages, 45 courts métrages et 10 documentaires sur une période de 10 ans sur l'ensemble du Val de Garonne.

de taille moyenne sont bien implantés et portés au long court, avec potentiel de développement sur un maillage territorial bien pensé.

De manière générale, un soutien aux manifestations locales de taille moyenne doit continuer ou être renforcé pour maintenir ou développer les jauges actuelles. Pour ce faire, un renforcement nécessaire des infrastructures (transports, hébergement, restauration) doit être opéré (comme cela a été nécessaire, même si financé autrement, pour Garorock). Il conviendrait également d'accompagner la croissance des structures moyennes et sur le plan financier et sur le plan organisationnel.

Le secteur des arts vivants

Sur le plan statistique, l'activité du secteur des arts est en retrait sur le territoire comparativement à la France ou la Nouvelle-Aquitaine. Cependant, la répartition est tout à fait équivalente en termes de catégories associées. Ce constat est cependant à relativiser, ce secteur étant particulièrement structuré par le tissu associatif, mal pris en compte dans l'approche statistique retenue.

De manière générale, ce secteur se caractérise moins par un vivier de secteurs professionnels à faire émerger que par la nécessité d'accompagner des pratiques amateurs qui tendent à se professionnaliser. Le maillage associatif est fort, solidaire et prend en compte la spécificité rurale du territoire par de nombreuses actions disséminées afin de toucher les publics. Les manifestations participent de cette dynamique sans favoriser l'implantation d'acteurs extérieurs qui viendraient consolider l'existant. Enfin, le renforcement des infrastructures d'hébergement et de restauration semble indispensable pour continuer à développer les secteurs événementiels et audiovisuels.

La problématique rurale et les infrastructures dans le développement des filières ICC

Le territoire de l'étude est considéré comme très majoritairement rural, réalité évidemment intégrée par les acteurs consultés. La problématique du développement des ICC dans les territoires ruraux pose un certain nombre de défis liés aux infrastructures nécessaires afin de toucher des publics dispersés sur un territoire peu dense en population. En effet, la mise en place d'un lieu unique dédié à un ou plusieurs secteurs ne répondrait que partiellement aux besoins de l'ensemble du territoire de Val de Garonne. Les coûts d'entretien et de fonctionnement d'un tel équipement pourraient ainsi, en période de rigueur budgétaire, absorber une part des fonds

disponibles, au risque d'accroître les difficultés d'accès à la culture caractéristiques des territoires ruraux.

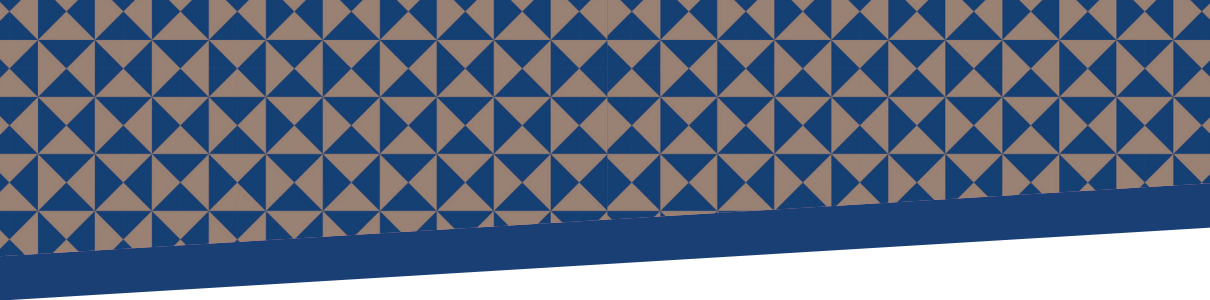
De ce point de vue, les acteurs mettent en place diverses stratégies pour s'adapter à cette spécificité territoriale, à l'instar des acteurs de la filière musicale (hors Garorock) qui, au côté de leur événement principal respectif, organisent des actions et animations culturelles ou artistiques tout au long de l'année. C'est pour eux le moyen d'investir le territoire et de toucher des publics que la distance (kilométrique mais aussi symbolique) tient éloignés des propositions culturelles, publics qui, souvent n'ont même pas forcément connaissance de ces acteurs. Par exemple, le secteur de la musique par le biais de la Rock School ou les festivals Jazz en Garonne ou Les Nuits lyriques ont opté pour une multitude de lieux couverts pour leurs manifestations afin de répondre à cette problématique.

Si la mise en place d'un pôle phare dans le cadre CESA'me n'est pas un frein à cette dynamique, elle ne doit pas contrevenir à la nécessité d'irriguer l'ensemble du territoire et de toucher la diversité de ses publics. Une centralisation marmandaise n'aurait de sens que si les structures se voient parallèlement offrir la possibilité de poursuivre leur activité d'accessibilité voire sont missionnées pour la développer. Les acteurs des ICC fonctionnant en réseau associatif de façon très régulière, il convient donc d'utiliser la dynamique CESA'me, et plus globalement la stratégie ICC de l'agglo, pour soutenir et faciliter ce maillage. En ce sens, si CESA'me peut constituer un lieu de rassemblement et de mise en réseau des acteurs professionnels, il ne doit pas concentrer l'ensemble de l'activité en ce lieu mais la répartir sur le territoire pour toucher publics et professionnels émergents.



▀ **Chapitre 3**

Enjeux et défis d'une politique ICC en Val de Garonne



Il ne s'agit pas ici de reprendre l'intégralité des forces et faiblesses du territoire, « analyse AFOM » que le diagnostic réalisé dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a parfaitement fait en 2021. Nous n'identifions ici que les points les plus saillants au regard de la stratégie ICC en considérant les spécificités du monde des arts, de la culture et des ICC au regard des particularités territoriales.

▲ **Les enjeux de l'équilibre territorial : lutter contre les effets de centralisation tout en évitant l'éclatement du système**

Le territoire de la communauté d'agglomération se caractérise par un axe Marmande-Tonneins qui, s'il est structurant, crée une double polarisation. D'un côté, il est nécessaire de pallier les effets de l'opposition entre les pôles urbains et les zones rurales, de l'autre, il faut maintenir une forme d'équilibre entre Tonneins et le pôle d'attractivité que représente Marmande.

- ▶ La disparité rurale / urbain est forte. Les franges sud et nord sont objectivement moins bien desservies et moins bien équipées et leur tableau socio-économique est plus faible. L'enjeu du décloisonnement et du rééquilibrage est crucial car les acteurs se sentent délaissés, estimant, à tort ou à raison, qu'en dépit des dispositifs EVALYS, les infrastructures et moyens de transport collectifs n'irriguent qu'insuffisamment les zones rurales. Ce sentiment est redoublé par le constat (ou la crainte) qu'on « passe à côté des pépites » territoriales.
- ▶ Il importe de maintenir une forme d'équilibre entre Tonneins et le pôle d'attractivité que représente Marmande avec ses 35 000 habitants. Si les deux bassins urbains n'ont pas les mêmes atouts et ne sont pas aussi avancés l'un que l'autre dans l'élaboration de leur stratégie culture / ICC, il incombe à l'agglomération d'encourager et d'accompagner les complémentarités.

Il faudra avoir ces aspects à l'esprit pour réfléchir à l'implantation des services, pôles et aménités liées aux ICC en trouvant un équilibre entre :

- ▶ l'intérêt de réunir sur un même site des acteurs pour créer des effets de synergie, transferts de compétences, continuité entre activités, formation... au risque d'accentuer les déséquilibres ;
- ▶ la nécessité de miser sur l'aménagement du territoire et la mobilité pour irriguer les différentes zones de l'agglomération. Il s'agit de pallier les effets des distances territoriales et de venir au plus près des populations, notamment celles que l'impératif de mobilité met en difficulté tout en revitalisant des zones distantes. Ici le risque tient à l'éclatement (et aux surcoûts) qu'engendrerait un patchwork de projets sans cohérence. Le territoire et le projet ICC perdraient en cohérence et se verraient privés d'une identité forte et assumée, écueil que l'étude Ouishare sur CESA'me avait déjà pointé en 2019.

Cette navigation entre les deux écueils d'une trop grande tentation centralisatrice et les effets centrifuges d'un volontarisme aménageur vaut bien entendu pour le choix d'implantation de l'incubateur (voir *infra*), mais oriente aussi, par exemple, les choix d'une Rock School. Le besoin prioritaire de cet acteur ne passe en effet pas forcément par la création d'une salle de concert, mais repose sur une agilité lui permettant d'aller au plus près des publics. Dans ce dernier cas, comme pour d'autres acteurs, le nomadisme présente certes des défauts, mais il est sans doute l'une des clés du maintien et du renforcement du réseau d'acteurs et d'une réelle animation coopération territoriale.

Ceci met bien entendu en évidence le défi partenarial qui s'impose à l'agglomération qui sait devoir jouer son rôle d'assembler. Ce rôle de chef d'orchestre est d'autant mieux accepté par les parties prenantes que celles-ci se sentent écoutées et estiment leurs attentes entendues. Nombre d'échanges avec les acteurs de terrain ont illustré, pour notre stratégie ICC, l'importance de cet enjeu de coordination, qu'il s'agisse de maintenir un équilibre entre les deux pôles urbains, Marmande et Tonneins, tout en œuvrant à rendre complémentaire les projets CESA'me et La Manu, de s'appuyer sur la force de frappe marmandaise sans affaiblir les territoires ruraux, d'améliorer ou de renforcer les relations entre le géant Garorock et les structures culturelles de territoire voire avec la ville de Marmande...

▲ Faire monter en compétence les acteurs petits et moyens

À l'instar de la grande majorité des acteurs économiques du Val de Garonne, les acteurs des arts, de la culture et des ICC du territoire se caractérisent, à quelques exceptions près, par leur taille modeste. C'est d'ailleurs une caractéristique que partagent la plupart des acteurs culturels

dont la structure RH se résume souvent à un seul employé salarié... quand il y en a. Cette caractéristique, gage de souplesse, est bien entendu souvent compensée par des engagements bénévoles, mais elle confronte ces acteurs à des problèmes de compétence. Ce manque de savoirs et de savoir-faire suscite un effet « plafond de verre » empêchant les structures de croître et d'augmenter leurs recettes, qu'il s'agisse de définir des positionnements entrepreneuriaux ou d'identifier des sources nouvelles de financement (par exemple européens). Les structures, notamment associatives, sont ainsi pour nombre d'entre elles confrontées au classique effet de seuil : il faudrait recruter pour se développer et générer de nouveaux financements... mais on n'a pas assez de financements pour pouvoir embaucher.

Cette problématique de la montée en compétence doit être traitée avec circonspection et de manière raisonnable. Il n'est pas question de vouloir faire grossir tout le monde sur des territoires ruraux dont la richesse repose sur la myriade de petits acteurs de proximité, en prise avec le terrain. D'où la nécessité de développer ou renforcer la culture partenariale entre les acteurs. On a déjà pu souligner la remarquable solidarité qui se déploie entre les festivals et, dans cet esprit, sans doute des propositions sont-elles à faire pour :

- ▶ améliorer les échanges et coopérations entre pairs, de l'échange d'idées à la mutualisation ;
- ▶ favoriser la transmission des bonnes pratiques, notamment des acteurs les plus importants vers les « petits » acteurs... en tenant compte du coût (en temps notamment) de ces transferts et en le valorisant.

Il convient enfin de mener une réflexion sur la valorisation du bénévolat et la montée en compétences des nombreuses personnes qui œuvrent gratuitement dans le milieu des arts, de la culture et des ICC. Si leur engagement est une richesse pour le territoire, il importe, réciproquement, que les structures qui recourent à eux soient accompagnées pour leur délivrer des compétences, formaliser ces savoir et savoir-faire car cela participe d'un parcours de formation.

▲ L'enjeu de la formation

Le tableau socio-économique et démographique a montré qu'un des problèmes cruciaux rencontrés par le Val de Garonne résidait dans le déséquilibre générationnel. Pour enrayer le mouvement - naturel et migratoire - du vieillissement de la population, il convient d'attirer de jeunes ménages et surtout de maintenir la jeunesse sur place car « l'attractivité du territoire

et le maintien d'une population jeune et diplômée constituent un enjeu majeur »¹.

Cela suppose sans doute que des activités et des aménités adaptées soient proposées à la tranche des 13-25 ans, mais aussi et surtout qu'une dynamique de formation soit déployée pour offrir à cette population des cursus attractifs. Il s'agit d'ailleurs de répondre à un autre problème en encourageant une autre catégorie de jeunes Marmandais, qui, eux, ne veulent pas quitter le territoire, de poursuivre leur cursus dans le supérieur, en évitant les effets de découragement (budgétaires et symboliques) qu'engendre l'exil vers une grande ville universitaire. Ce double mouvement participe enfin d'une nécessité de faire monter en compétences une population dont on a vu qu'elle était globalement moins qualifiée au regard des moyennes régionale et nationale.



Source : Table ronde : « Actions et expérimentations dans le champ de la formation », Mardi 28 juin 2022

On ne peut donc que saluer la manière dont VGA a placé l'emploi et la formation aux premiers rangs de sa politique en l'inscrivant en tête des différents contrats et schémas stratégiques, à commencer par le CRTE et le dispositif « Territoire d'industries ». La stratégie emploi de l'Agglomération cible, pour mémoire, les items suivants :

1 Étude Ouishare sur CESA'me.

- ▶ Développer une stratégie en faveur de l'orientation et de la formation.
- ▶ Favoriser l'accès à l'emploi.
- ▶ Soutenir les parcours d'insertion professionnelle des habitants du territoire.
- ▶ Favoriser la montée en compétence des habitants.
- ▶ Collaborer avec les pôles porteurs de projets transversaux.

Pour atteindre ces cibles, l'agglomération sait disposer de plusieurs opérateurs. On peut citer ADES, mais surtout l'outil éprouvé que constitue La Cité de la formation. Cet établissement, originairement Centre de formation des apprentis (CFA) communal, s'est beaucoup développé et propose aujourd'hui à Marmande un panel intéressant de formations. Le partenariat qu'elle a su mettre sur pied avec le CNAM pourrait se prolonger dans le champ des ICC.

▶ FOCUS > La Cité de la formation

Créée en 1973 par la Mairie de Marmande, la Cité de la formation fait partie de cette génération des Centres de formation des apprentis (CFA) implantés à l'échelle de communes. La cité gagne son autonomie en 2010 en devenant Établissement public autonome (EPA) mais son conseil d'administration reste entièrement contrôlé par la Mairie. Sur ce site de 14 000 m², le CFA déploie un large panel de formations du niveau 3 au niveau 6 et accueille 350 apprentis et une centaine d'adultes en formation continue. L'offre de formation, d'abord orientée commerce, s'est progressivement étoffée (métiers de la forme, industrie, coiffure...) en gardant quelques formations de niche (toiletage canin). Outil reconnu, en prise avec le milieu entrepreneurial et disposant d'une excellente maîtrise des dispositifs publics et para-publics de formation, la Cité de la formation travaille désormais en étroite relation avec la communauté d'agglomération sur différents projets (job dating annuel pour les formations industrielles, licence gestion des organisations co-pilotée avec le CNAM...). Il ne serait pas anormal que VGA - compte tenu des compétences légales qui sont les siennes dans le domaine de l'emploi et de la formation - soit plus présente encore dans le pilotage (et le financement ?) de la Cité de la formation.

De ce point de vue, le développement de formations dans le champ des ICC pourrait nourrir ce rapprochement d'autant qu'il s'agit d'un domaine en croissance qui offre de réelles opportunités. Son développement passe par

- ▶ l'apparition de « nouveaux métiers » qui correspondent non seulement à des évolutions techniques, mais qui résultent aussi de la nécessaire adaptation aux évolutions sociales et aux changements des pratiques culturelles les accompagnant ;

- ▶ la persistance de métiers en tension, notamment dans le champ technique, susceptibles de redonner leur attrait à des formations professionnelles boudées par les élèves. Toute une série de « métiers du plateau » (métiers techniques en lien avec le son, la lumière, les décors...) sont en effet accessibles à partir de formations professionnelles de niveau 3, voire, selon les champs, du niveau 5)².

De manière générale, il s'agirait d'utiliser l'attractivité des arts et de la culture soit pour attirer des jeunes talents soit pour ancrer sur leur territoire les jeunes qui seraient tentés de partir (*cf. infra*). Cette montée générale en compétences doit se penser à l'intérieur de l'écosystème des arts et de la culture, en prenant en compte d'un côté les réalités de l'offre et de la demande, nous y reviendrons, mais aussi la spécificité des liens qui unissent les opérateurs et les publics. Cette approche en termes d'écosystème suppose la prise en compte d'enjeux connexes et rend éminemment nécessaire les programmes et dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) et d'enseignement artistique (écoles d'art et conservatoire). Il importe, dans ce secteur des arts, de la culture et des ICC d'entretenir en amont un vivier. Comme le disait un participant d'un atelier du 28 février, « si on veut continuer à avoir des festivals, il faut maintenir un enseignement artistique dense »... car on crée les vocations et on participe de l'éclosion des talents de demain. Mais surtout, et de manière plus massive, on « fabrique » les publics potentiels.

▲ Surmonter les difficultés en matière d'accueil, d'hébergement et de restauration

Lors de nos différents entretiens ou lors des réunions publiques, les acteurs rencontrés – de Garorock à Grateloup en passant par le FIJU – ont tous souligné la problématique de l'accueil auquel est confronté le territoire du Val de Garonne. Cela vaut aussi bien pour :

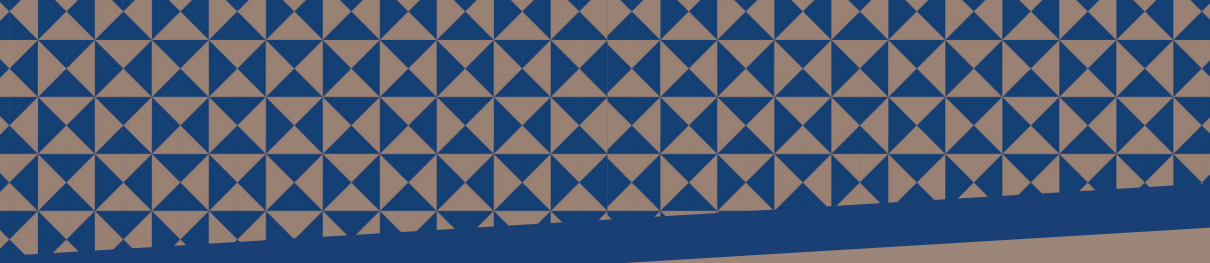
- ▶ l'accueil des professionnels et artistes invités ; le territoire est peu ou mal doté en hôtels, *a fortiori* de qualité, permettant de loger des « stars » dans de bonnes conditions. Il est souvent nécessaire de recourir à des hébergements éloignés (Agen, Bordeaux...);
- ▶ l'accueil et l'hébergement des festivaliers.

Si le camping organisé le temps de Garorock assure un rôle essentiel dans l'accueil des milliers de jeunes festivaliers attirés sur ce territoire par la programmation musicale, une réflexion doit être menée sur l'hébergement des professionnels, artistes, bénévoles et publics plus âgés susceptibles

2 Voir l'encart « Les métiers en tension dans la culture » sur le site de l'Agence l'A, <https://www.la-nouvelle-aquitaine.fr/ressources/laffut/les-metiers-en-tension-dans-la-culture/> (page consultée le 24 février 2024).

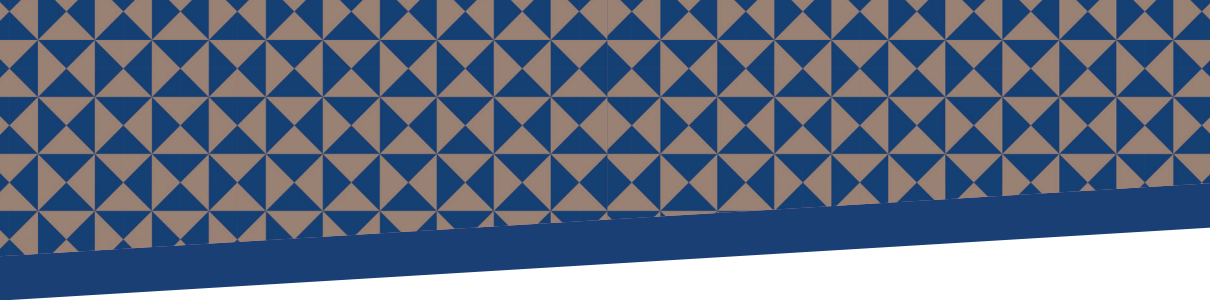
d'être accueillis lors des différents temps événementiels proposés sur l'ensemble des communes de VGA. Or, ce territoire est quasiment dépourvu en structures d'hébergement collectives. Du fait d'une sorte de sous-développement touristique historique, on compte en effet peu de centres de vacances et l'offre de type Airbnb est-elle aussi très limitée. Cette lacune est évidemment impossible à combler de but en blanc et les plus grosses manifestations déploient de coûteuses solutions, depuis le camping géant de Garorock jusqu'aux coûteuses solutions de type « Bed and smile » expérimentées par le FIJ³ du fait d'une offre extrêmement limitée sur Couthures et qui oblige les intervenants comme les festivaliers, généralement plus âgés que ceux du Garorock, à se rabattre sur Marmande.

3 Le Festival international de journalisme a en effet recouru au prestataire lillois Bed and smile pour proposer tentes et matériel de camping à ses festivaliers. Mais la formule reste relativement onéreuse tout comme l'est la solution proposée par la firme Décathlon, elle aussi expérimentée à petite dimension (une location de tente et d'équipements revient à 240 €, soit deux fois le prix de la tente...).



▀ **Chapitre 4**

Proposition de cadres d'actions



Les préconisations qui suivent représentent l'aboutissement du travail d'enquête et de terrain mené auprès des acteurs – opérateurs culturels, élus, techniciens et responsables administratifs, chefs d'entreprise – qui touchent aux perspectives qu'offrent ou pourraient offrir les industries culturelles et créatives dans le Marmandais.

Elles s'appuient sur les forces et faiblesses qui ressortent de l'état des lieux – notamment des entretiens et de leur analyse – et viennent en appui aux éléments de diagnostic. Bien qu'elles soient essentiellement orientées autour du développement des industries culturelles et créatives en Val de Garonne, elles s'inscrivent, compte tenu du caractère systémique de ces activités, dans une approche plus large. Ceci explique que ces propositions ne se cantonnent pas au strict domaine des ICC et envisagent les liens avec d'autres secteurs industriels... mais, également, qu'elles n'embrassent pas l'ensemble du champ culturel en n'en retenant que les secteurs participant directement des ICC (livre, musique et cinéma et audio-visuel même si leur poids local est plus relatif) ou susceptibles d'entretenir des relations avec elles (patrimoine notamment).

▲ Recommandations générales

Une stratégie de développement, *a fortiori* dans le champ des ICC, ne s'invente pas et se construit sur les expériences et les savoir-faire que les acteurs du territoire ont historiquement accumulés. Aussi tentons-nous de nous en tenir à des propositions assises sur les atouts du Val de Garonne, seule démarche qui paraisse à même de transformer une volonté politique en actions pérennes. Cela ne signifie pas que tout développement soit nécessairement endogène, mais la convocation trop volontariste d'acteurs extérieurs ou de modèles exogènes est toujours facteur de fragilité. L'expérience prouve que si les acteurs locaux ne sont pas formés ou pas prêts et que si les acteurs politiques ne créent pas les conditions de faisabilité et d'acceptabilité, la stratégie est vouée à l'échec.

Au premier rang des conditions de faisabilité figure la coordination de l'action publique et collective, coordination qui prend plusieurs formes. Il en va d'abord de **l'inter-sectorialité** car si toute politique ambitieuse implique des formes, plus ou moins vastes, de décloisonnement les stratégies ICC,

elles, imposent ce travail transversal. En effet, comme nous l'avons beaucoup répété dans ce document, les industries culturelles s'établissent au carrefour de l'action culturelle traditionnelle, des politiques de développement économique et social, des logiques de développement territorial, touristique... La transversalité des actions et l'interconnexion des acteurs, publics et privés, est une condition *sine qua non* de la réussite d'une stratégie ICC. Cela débouche sur le deuxième enjeu : la **coordination des différents échelons administratifs et des différentes décisions publiques** (État et collectivités). Cette coopération s'impose historiquement pour un champ culturel qui, ne relevant d'aucune compétence réglementaire dédiée¹, a pris l'habitude de larges tours de tables où un même dossier implique couramment cinq partenaires publics (État, commune, interco, département et Région)... Elle est encore plus importante en matière d'ICC puisque se superposent à la compétence partagée culture les compétences affectées à chacun (le développement économique pour l'intercommunalité et la Région, le social et le patrimoine pour le département, la formation et l'emploi pour la Région...).

Parce qu'elle heurte les habitudes de « fonctionnement en tuyaux d'orgue » qui caractérisent l'action publique en France, cette coopération est difficile à mettre en œuvre. Elle suppose des changements de représentations et de modalités de travail que bien des territoires ont du mal à engager. Reste que, si la coopération et l'intersectorialité ne sont ni plus ni moins difficiles dans le Marmandais qu'ailleurs en France, le terrain de la culture et, potentiellement, des ICC semblent particulièrement exposés. Nombre de parties prenantes, publiques et privées, se plaignent de ce que la décision ne soit pas assez concertée, déplorent des « trous dans la raquette » et que les collectivités n'aient pas mis en place la transversalité nécessaire au pilotage des dossiers.

La première des préconisations réside donc dans **l'impérative coordination de l'action publique** avec la nécessité d'une meilleure - c'est-à-dire plus explicite et plus lisible - répartition des tâches dans le secteur culturel/ ICC. Les pages qui suivent pourront faire des propositions ponctuelles, mais il conviendrait de toute façon que la communauté d'agglomération assume son rôle de chef d'orchestre et d'assembler en matière d'ICC. De ce point de vue, au regard des trois modèles de développement ICC présentés antérieurement², celui que souhaite VGA pourrait relever d'un

1 Certains types de biens ont fait l'objet de mesures de décentralisation et sont affectés à une collectivité en particulier (l'Inventaire du patrimoine pour les régions, la lecture publique et les archives pour les départements... mais l'essentiel du champ culturel relève d'une *compétence culturelle* partagée cf. *supra*, p. 11-13. Voir également le rapport publié par le Sénat en 2019, *Les Nouveaux territoires de la culture* où la compétence partagée en matière culturelle est identifiée comme « un principe qui fait sens à condition d'une coordination efficace entre les acteurs ».

2 Cf. p. 17, la description des modèles fédératif, institutionnel et patrimonial.

modèle hybride reposant à la fois sur une volonté institutionnelle de la part de la collectivité de coordonner un modèle fédératif qui se caractérise par un nombre d'actions et de développements extrêmement dispersés sur le territoire³.

Ceci implique que **l'agglomération** soit, tant dans son positionnement politique que dans son pilotage technique, **garante de la complémentarité des dynamiques territoriales ICC** et de la transversalité des approches. Si elle n'a pas, réglementairement, la compétence pour intervenir dans le champ de la culture, elle peut participer de sa dynamisation globale en l'investissant par l'intermédiaire de ses principales compétences. De ce point de vue, pour ne convoquer que deux exemples majeurs, il importe de faire converger la stratégie ICC et, d'une part, la feuille route ESS de VGA et, d'autre part, le programme qui accompagne la reconduction du label *Territoires d'industrie* (désormais *Territoires d'industrie 2.0*) dont bénéficie l'agglomération. Cette convergence peut paraître, pour l'instant, partielle au point que les ICC ne figurent pas explicitement dans les secteurs identifiés comme prioritaires pour le développement des logiques d'économie sociale et solidaire. Il est pourtant essentiel de faire converger la stratégie ICC avec l'ESS et le cadrage *Territoires d'industrie* car ces deux politiques s'inscrivent dans des calendriers connexes et reposent sur des compétences premières de la communauté d'agglomération. Parce que l'une et l'autre s'appuient sur une coopération nourrie avec les services du Conseil régional et de ses satellites (ADI, Cap métiers...), il serait opportun de **fortement intégrer cette stratégie ICC dans le partenariat avec la Région**, le cas échéant en sollicitant une sorte de **mentorat régional** pour faciliter le pilotage des acteurs, publics et privés, et aller vers une filière ICC, posture qui permettrait par ailleurs de légitimer VGA comme chef d'orchestre local.

La dernière recommandation générale et méthodologique concerne **l'implication des acteurs**. Les ICC, nous l'avons souligné, n'impliquent qu'imparfaitement et qu'inégalement le secteur culturel dans son ensemble. Aussi certains acteurs du spectacle et des arts vivants, de la lecture publique ou du patrimoine peuvent-ils avoir le sentiment de ne pas être concernés par une dynamique dont ils ne bénéficieraient pas directement. Et le fait est qu'une politique ICC - *a fortiori* conduite par un échelon n'ayant pas intégré la culture à ses compétences - ne pourra pas répondre aux besoins, notamment financiers, de tous les acteurs culturels confrontés à la nécessité d'améliorer la diffusion et la médiation des biens culturels. Il convient donc d'insister sur le fait que la politique ICC ne saurait être tenue pour une politique culturelle générale. Les objectifs de démocratisation ou de droits culturels qui structurent généralement celle-ci n'interviennent qu'au

3 Voir l'inventaire des « objets » ICC recensés au cours du chapitre précédent.

second plan pour une stratégie ICC qui privilégie de son côté les enjeux de production et de professionnalisation des acteurs. En une période où le secteur culturel est malmené et soumis à de fortes tensions budgétaires, un constat aussi pragmatique n'est acceptable que s'il s'assortit de mesure d'ensemble. C'est la raison pour laquelle il convient, dans le cadre même de cette stratégie, de proposer des **mesures écosystémiques qui soutiennent et dynamisent l'ensemble des acteurs**. Les propositions en faveur de l'emploi culturel et de la formation que nous préconisons s'inscrivent dans cette logique. Il nous semble enfin qu'un **pilotage partagé de la stratégie ICC**, incluant les différentes parties prenantes, serait opportun. Aussi recommandons-nous de créer, à l'échelle de la communauté d'agglomération VGA, un « **comité ICC** ». Ce comité pourrait, par exemple, être composé de représentants :

- ▶ de la société civile : acteurs culturels associatifs, entreprises (entreprises volontaires du territoire et firmes nationales qui, à l'instar du Groupe *Le Monde*, interviennent sur le territoire) ;
- ▶ des collectivités territoriales : communes de Marmande et Tonneins, communauté d'agglomération, département et Région ;
- ▶ des agences et opérateurs économiques (ADI, chambre consulaires) ;
- ▶ de représentants des organismes de formations ainsi que du monde de l'éducation et de l'université.

Doté d'un rôle consultatif, ce comité aurait vocation à dessiner les grandes orientations présidant à une stratégie ICC dont ces acteurs reconnaissent le caractère structurant pour le territoire. Il serait également garant, en amont de la seule politique en faveur des ICC, du partage, plus ou moins formalisé, des responsabilités ou chef-de-filât exercés par chacune des institutions et/ou parties prenantes dans le secteur culturel.

Il appartiendrait aux acteurs publics de déterminer si ce groupe est mis en place directement ou si on le fait précéder d'assises de la culture des ICC en Val de Garonne.

PROPOSITION N° 1 : Méthodologie générale

- ▶ Mettre en place, au premier chef au sein des collectivités, les conditions d'une intersectorialité permettant de relier les ICC aux enjeux économiques, sociaux, touristiques.
- ▶ Coordonner l'action publique en matière de culture d'ICC sur le territoire.
- ▶ Faire de VGA la garante de la complémentarité des dynamiques territoriales ICC.
- ▶ Intégrer la stratégie ICC au cœur du partenariat avec la Région.
- ▶ Déployer des mesures écosystémiques qui soutiennent et dynamisent l'ensemble des acteurs.
- ▶ Proposer un pilotage partagé de la stratégie ICC avec un comité ICC.

▲ Une politique de l'emploi culturel concertée

Bien que le secteur culturel se soit, depuis quinze à vingt ans, fortement professionnalisé, son marché de l'emploi est marqué par des tensions fortes. Il en va, d'une part, du renouvellement générationnel et du « remplacement » de la génération militante arrivée aux manettes dans les années 1980/1990 et, d'autre part, d'une nécessaire professionnalisation ou technicisation des cadres (numérique, ingénierie etc.)... le tout dans un contexte de pénurie budgétaire. S'il concerne l'intégralité du paysage culturel français, ce défi est particulièrement difficile pour des territoires ruraux dont les acteurs culturels sont à la fois moins nombreux et plus petits, l'extrême majorité vivant du bénévolat grâce à une forme associative sans permanence salariale ou réduite à un emploi.

Il semble que VGA puisse y répondre, au côté des acteurs publics, en promouvant une politique volontariste en faveur de l'emploi partagé.

Sur le terrain du Val de Garonne, la consultation des acteurs territoriaux a pointé cette difficulté en mettant en évidence le cas d'opérateurs - notamment festivaliers - dont les compétences sont reconnues au niveau régional voire national, mais qui reposent sur des associations dotées d'un seul salarié... difficilement maintenu. Toutes ces structures, petites par la taille, mais grandes par leur rayonnement, n'ont aucun moyen d'embaucher, alors même que leur développement (diversification des subventions, partenariats européens...) passerait par l'élargissement de leurs compétences.

Nous avons ainsi pu souligner l'effet « plafond de verre » dont sont victimes des acteurs associatifs. Bien qu'une étude un peu plus poussée soit

nécessaire pour identifier et quantifier pleinement ces besoins, il semblerait qu'ils tournent notamment autour des « fonctions culturelles »⁴ suivantes :

- ▶ ingénierie,
- ▶ médiation,
- ▶ comptabilité,
- ▶ graphisme ou communication.

L'une des solutions aujourd'hui en vogue dans le secteur culturel repose sur la mutualisation. Et il existe d'ailleurs, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, un groupement d'employeurs culture - AGECC&CO⁵ - qui a fait ses preuves et auquel pourraient recourir les acteurs du territoire. Il n'est toutefois pas certain que la formule fonctionne (disponibilité de main d'œuvre) et il n'est pas sûr que les structures du territoire soient en mesure de supporter le surcoût de ces emplois partagés dont la masse salariale coûte environ 20 % plus cher.

De ce point de vue, il conviendrait d'étudier la manière dont la communauté d'agglomération pourrait intervenir pour faciliter cette mutualisation d'emploi en étudiant, par exemple, deux pistes qui ne sont, au demeurant, pas exclusives l'une de l'autre :

1. Procéder à l'embauche d'animateurs territoriaux

L'agglomération mettrait à disposition des acteurs culturels en orientant, par exemple, prioritairement ces emplois sur des fonctions d'ingénierie et de médiation. On veillera à ce qu'ils concourent prioritairement au développement des acteurs et les accompagnent dans l'évolution de leur modèle économique.

De manière corollaire, ce ou ces emplois partagés pourraient faciliter l'échange des bonnes pratiques entre les acteurs culturels et, de

4 Pour étudier l'emploi culturel, trois approches sont possibles. La première est une approche par profession. L'inconvénient est que parmi les 460 ou 470 « professions culturelles », toutes ne sont pas forcément exercées dans des secteurs d'activité dits culturels. La deuxième approche est une approche par secteur d'activité et s'intéresse aux emplois dans les entreprises et organismes dont l'activité principale (définie par la NAF) est relative à la culture. L'inconvénient est alors que tous les actifs du secteur culturel n'exercent pas nécessairement une profession culturelle (secrétaires ou comptables). La troisième vise à adopter une logique fonctionnelle, autrement dit croiser professions et activités, troisième voie qu'on résume à travers le concept de « fonctions culturelles » (cf. le Bulletin « Économie » de l'INSEE Lorraine, mai 2008, n° 127).

5 <https://agec-culture.com/accueil/> (page consultée le 24 février 2024). On pourrait également penser, côté Occitanie, au GE OPEP Culture Organisation Pour l'Emploi Partagé créé en 2005 pour « tenter d'apporter des réponses à l'instabilité et à la précarité récurrentes de l'emploi culturel et contribuer à la structuration de la filière sur la région » Occitanie (source, site de l'OPEP).

manière plus générale, pourraient accroître le partenariat, l'entraide et la collaboration entre eux.

2. Accompagner la création pour le territoire d'un groupement d'employeurs (GE) orienté culture ou l'extension d'un GE existant vers la culture

Nous ne préconisons pas (ou pas nécessairement) que ce groupement d'employeurs soit porté par VGA et soit même placé sous son pilotage. Mais il conviendrait que VGA, le cas échéant en lien avec les autres tutelles territoriales :

- ▶ assure et prene en charge l'ingénierie préalable à son lancement (étude de faisabilité, choix des modèles juridique et économique, élaboration du business plan...),
- ▶ intègre le conseil d'administration de la structure créée, associative ou coopérative,
- ▶ verse une aide au fonctionnement : le modèle économique des GE étant fragile et demandant un gros volume d'emplois mutualisés pour autofinancer les coûts de fonctionnement (de l'ordre d'une cinquantaine), il est *a priori* nécessaire que des acteurs publics abondent le fonctionnement du groupement.

Dans ce mode de fonctionnement partagé, le groupement :

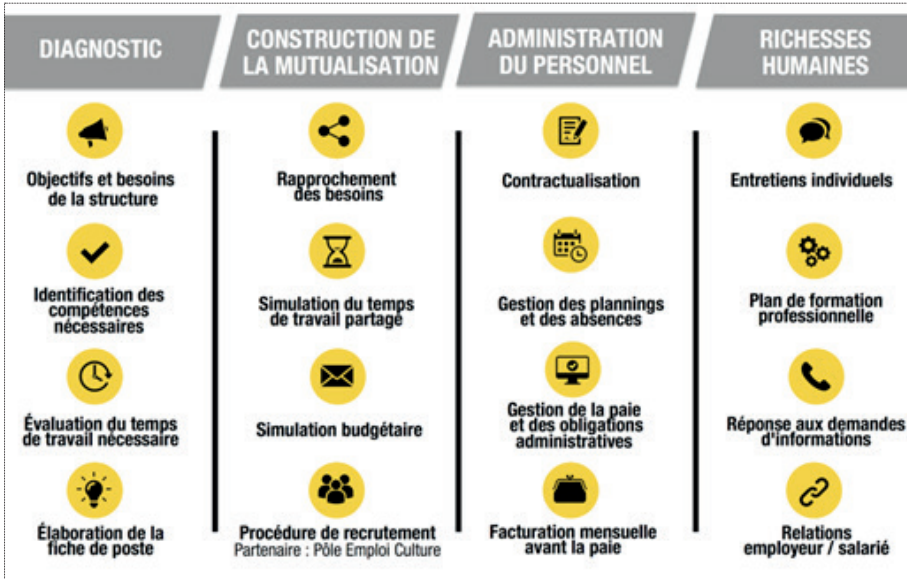
- ▶ emploie et rémunère le salarié,
- ▶ organise l'emploi du temps/planning du salarié,
- ▶ est garant du suivi de carrière du salarié (formation, évolutions...),
- ▶ refacture à ses membres les mises à disposition.

En retour, les structures qui veulent bénéficier du dispositif adhérent, dans un esprit de « responsabilité solidaire », au groupement qui leur refacture les mises à disposition. Le salarié est de son côté employé (CDI ou CDD) par le groupement et travaille, selon des quotités négociées, pour tel ou tel des adhérents.

Le groupement n'étant pas qu'un simple opérateur comptable ou gestionnaire du social, il assure un continuum de tâches qui font de lui un véritable animateur du territoire culturel. Ainsi agit-il de sorte que soient :

- ▶ respectées la spécificité et la trajectoire des structures adhérentes,
- ▶ garantis le respect des droits du salariés,
- ▶ préservée et encouragée la synergie territoriale.

Le schéma ci-dessous, emprunté à Agec&co, retrace cette chaîne de responsabilité et de valeurs.



Il va de soi que la mise en place d'un tel groupement d'employeurs s'accorderait pleinement à la feuille de route ESS que VGA est en cours d'adopter. Le GE Culture s'inscrirait en effet dans l'objectif 2 (Soutenir le développement de l'ESS sur le territoire) et l'objectif 3 (Insuffler une dynamique ESS à travers les politiques de l'agglomération). Il conviendrait de ce point de vue que le secteur culture & ICC figure très explicitement, à l'instar du tourisme, de l'alimentation ou de la mobilité, dans les objectifs de ladite feuille de route.

On notera enfin que la création de cette structure pourrait s'assortir d'aides spécifiques du Conseil régional et de la CRESS.

► FOCUS > Mutualiser les emplois des écoles de musique ?

Comme partout en France et, singulièrement en zone rurale, les écoles de musique, qu'elles soient associatives ou rurales, représentent un coût important pour la collectivité mais font partie des « services culturels » les plus appréciés des habitants. Au regard des coûts réels de fonctionnement (et notamment du coût de la masse salariale), ces structures sont nécessairement déficitaires et ne (sur)vivent que grâce à des subventions d'équilibre (municipale et/ou intercommunale) qui amortissent, de manière plus ou moins conséquente, les frais d'inscription que les familles sont obligées d'acquitter.

Si la réflexion sur la mise en place d'un GE devait être poursuivie, sans doute conviendrait-il d'étudier l'opportunité de l'étendre aux professeurs de musique. Cette ouverture permettrait d'afficher des cours diversifiés de pratique instrumentale en offrant la possibilité d'ouvrir des cours pour des instruments plus rares (ou moins courants) en dehors de Marmande. Cette solution réduirait – mais pour une partie seulement, part qu'une étude comparative devrait rigoureusement calculer – le coût des emplois des professeurs, elle permettrait de sécuriser les emplois des enseignants en stabilisant une catégorie de travailleurs culturels qui peuvent par ailleurs prendre leur place dans l'économie globale de la diffusion festivalière qui caractérise le territoire. Cette adhésion des écoles de musique au GE offrirait également la possibilité d'étendre la surface financière du groupement pour atteindre le seuil d'équilibre. On observe généralement qu'une proportion de 40 à 50 employés est nécessaire pour que les coûts de fonctionnement soient absorbés et pour que soient optimisés les frais de structure.

PROPOSITION N° 2 : Autour de l'emploi mutualisé

- ▶ Affiner l'étude des besoins en emplois et fonctions culturelles des acteurs du territoire
- ▶ Procéder à l'embauche d'animateurs territoriaux que l'agglomération mettrait à disposition des acteurs culturels.
- ▶ Accompagner la création d'un groupement d'employeurs (GE) culture pour le territoire.
- ▶ Mener une étude de faisabilité et apprécier l'opportunité, politique et budgétaire, de permettre aux écoles de musique d'adhérer à ce groupement, via par exemple un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

▲ Mettre en place un plan de formation aux métiers des ICC

À l'instar de la plupart des territoires ruraux, *a fortiori* ceux qui font face à de lourdes restructurations industrielles, le Val de Garonne est confronté à des défis majeurs en matière de formation de sa population, notamment de sa jeunesse.

Le secteur des ICC offrant une variété de débouchés, il ouvre des perspectives de formation, initiale ou continue, propres à engager une (re) qualification du territoire et des habitants, notamment de la jeunesse. Cette priorisation des enjeux de formation s'inscrit en conformité avec les objec-

tifs du label *Territoires d'industrie 2.0* que vient d'obtenir l'agglomération, labellisation qui comporte un fort volet emploi-jeunesse-formation.

Un nécessaire diagnostic

Soulignons toutefois d'emblée les particularités que présente le secteur de la culture et des ICC en matière de formation. En effet, si l'on parle, par commodité, de « filières ICC », il faut reconnaître que le monde des arts, de la culture et des industries culturelles et créatives ne constitue pas une seule et unique filière homogène, mais rassemble une multitude de quasi-filières... plus ou moins cohérentes et au sein desquelles les acteurs entretiennent des relations plus ou moins lâches. Or les politiques et actions de formation se déclinent depuis quelques années voire, pour certains secteurs depuis quelques décennies, à travers des filières qui mettent en cohérence des acteurs répondant à l'ensemble du processus de production⁶.

Cette spécificité ne rend que plus crucial l'enjeu de structuration et de mise en lien des acteurs et implique qu'un effort d'intelligence et d'organisation collectives soit accompli pour dessiner les formations nécessaires au développement des ICC. De ce point de vue, VGA serait pleinement dans son rôle de veille, d'impulsion et de coordination en animant une politique de formation spécifique au champ des ICC. Cette stratégie paraît d'autant plus légitime et opportune que l'agglomération Val de Garonne s'est déjà engagée dans un chantier de « territorialisation de la formation » en coopération avec la Cité de la formation et le CNAM et ADES. Ce chantier poursuit un double objectif : former d'une part la jeunesse qui reste sur le territoire et est donc éloignée des grandes métropoles universitaires que sont Bordeaux et Toulouse, et, d'autre part, attirer de nouvelles compétences sur ce territoire. Forte de ces expériences et des partenariats déjà en place, VGA pourrait créer un écosystème de formations aux métiers des ICC en approfondissant le lien avec les universités de proximité.

Comme évoqué précédemment, la galaxie des industries culturelles et créatives est vaste et recouvre une palette de fonctions et métiers culturels à la fois large et en permanent renouvellement. Aussi conviendrait-il, préalablement, de réaliser un diagnostic en repérant **des fonctions et métiers en croisant trois facteurs** :

6 On peut définir la filière comme « l'ensemble constitué par la succession de plusieurs stades de fabrication d'un produit reliés par des flux d'échange. Ces flux peuvent être des échanges marchands de fournisseurs à client ou, en cas d'intégration verticale, des cessions internes de produits » (V. Plauchu, « Filière de production et développement territorial : concept, utilité, méthode d'étude », in : *Éléments d'analyse sur le développement territorial*, Paris, L'Harmattan, p. 87-97.

- ▶ secteurs porteurs, émergents ou en mutation (stratégie d'opportunité) ;
- ▶ objets peu ou insuffisamment couverts par les formations existantes (logique de niche) ;
- ▶ fonctions et métiers culturels auxquels le territoire offre des débouchés spécifiques à l'instar du tropisme festivalier (« signature » ou caractère distinctif du territoire).

Le croisement de ces trois critères est important en ce qu'il devrait permettre de penser une **offre** qui soit non seulement **distinctive** mais qui réponde aussi aux **besoins des entreprises locales** tout en offrant des **débouchés territoriaux** aux élèves, étudiants et stagiaires formés. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- ▶ Les **métiers de l'événementiel** tels qu'ils sont appelés à se décliner et à s'inventer dans l'incubateur (*cf. infra*).
- ▶ Les **fonctions liées à la valorisation patrimoniale** (valorisation numérique ou valorisation touristique) dont nous traitons ci-dessous. Plusieurs acteurs du territoire - à l'instar du pôle arts vivants et numérique de CESA'me ou des acteurs de l'agro-alimentaire -, parce qu'ils déploient respectivement une stratégie dans ces domaines, pourraient s'associer au développement de ces formations. Notons que des acteurs privés du territoire, leader sur le marché de la numérisation des patrimoines⁷, pourront également être sollicités dans le cadre de cette stratégie de formation, tant pour participer à la consolidation des compétences du territoire que pour accueillir des étudiantes et étudiants et accompagner la formation professionnelle (stage, alternance) des apprenants.
- ▶ Les métiers et fonctions en lien avec la **transmission, de l'animation à la médiation** qui peuvent déboucher aussi bien dans les secteurs de l'animation/jeunesse que de la culture voire du tourisme.

Il conviendrait sans doute de pouvoir disposer d'un **diagnostic professionnel**, repérage qui peut se faire de deux manières, soit via la commande d'une étude à un tiers extérieur soit en œuvrant en interne avec les compétences réunies autour du comité de pilotage ICC. Notons que ce travail de diagnostic doit se nourrir des travaux des partenaires associés à cette réflexion :

⁷ Ainsi deux sociétés du groupe Memorist sont basées en Nouvelle-Aquitaine : Arkhênum, à Bordeaux, spécialisée dans la numérisation documentaire, et La reliure du Limousin, spécialisée dans la restauration de documents anciens ; *cf.* <https://www.thememorist.com/fr/> (page consultée le 09 décembre 2023).

- ▶ Un diagnostic emploi sera vraisemblablement accompli (ou commandité) par la mairie de Marmande dans le cadre de la préfiguration de son « Pôle régional arts vivants et numérique ». Même si la candidature aux « pôles territoriaux d'ICC » (France Relance) n'a pas abouti, les partenaires souhaitent maintenir leur dynamique et cette étude constituait un des premiers jalons de la démarche projetée. Sans doute l'étude aura-t-elle une surface plus étroite que la stratégie ICC de VGA, mais ses conclusions permettront de baliser le chantier-formation et nourriront la stratégie plus globale de VGA. De ce point de vue, on ne saurait trop recommander à l'agglomération de prendre toute sa place dans les groupes de travail qui rédigeront les cahiers des charges des assistances à maîtrise d'œuvre de ces études.
- ▶ **Cap Métiers**, agence du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, a entrepris un **repérage des métiers des filières ICC**. Cette étude, toujours en cours à notre connaissance, sera également mobilisable dans le cadre de cette réflexion afin de mieux cerner les éventuels manques et besoins en termes de formation.

Un pilotage dédié qui associe ingénierie, pilotage et évaluation continue des formations

Dans un schéma semblable à celui qui prévaut pour les Campus des métiers et des qualifications (CMQ⁸), il conviendrait de confier au « Comité ICC » une fonction de réflexion stratégique sur la formation, sous la houlette de la Cité de la formation professionnelle. Celle-ci, compte tenu de sa large expérience et de son ancrage local, pourrait être le maître d'œuvre de ce plan et, à ce titre, coordonner l'action de chaque partie prenante en poursuivant le travail avec l'Éducation nationale et les universités. Ceci n'exclut bien entendu pas de recourir aux services d'autres acteurs locaux de la formation (ADES, VGAS, 2D3D High...) en veillant, à partir de l'offre existante, à étoffer la carte des formations, mais en gardant un pilotage stratégique. On pourrait par exemple, dans la continuité de l'offre déployée par ADES, réfléchir à une licence en alternance, copilotée avec l'IUT carrières sociales Bordeaux Montaigne, sur les métiers de la coordination de projet associatif (cf. *supra*).

8 Les CMQ regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. Il en existe actuellement une centaine répartis sur le territoire national.

L'objectif de ce pilotage consiste à construire, avec les instances légitimes, une offre de formation diversifiée et réaliste. L'offre doit proposer une palette de formations stratégiquement choisies - et donc pas trop nombreuses - qui :

- ▶ couvrent tout le spectre, du niveau 3 au niveau 6, dans le respect des référentiels nationaux ;
- ▶ relèvent de dispositifs variés de formation, de la formation initiale à la formation continue, qui combine le présentiel et distanciel, favorise autant que faire se peut l'alternance et ouvre des possibilités de valorisation des acquis de l'expérience (VAE). S'il est important que des diplômes soient délivrés, il ne faut pas céder à la « tyrannie » du diplôme et savoir offrir, dans certains cas, une « simple » certification dont les bénéficiaires peuvent être bien réels tout en étant plus simple à mettre en œuvre.

Pour les **trois secteurs** de l'événementiel, du patrimoine et de l'animation, on pourrait ainsi, en **identifiant des publics précis**, identifier une palette de formations qui pourraient être présentées dans un tableau de ce type

Carte des formations secteur xxxxx		Modalités		
		Présentiel/ à distance/ hybride	Alternance	VAE
Formation non diplômante	Certificat			
	Diplôme universitaire			
Formation diplômante	Niveau 3			
	Niveau 4			
	Niveau 5			
	Niveau 6			

On veillera à maintenir, en mobilisant notamment les universités bordelaises, une dynamique d'amélioration continue des formations. Cette dynamique d'innovation pourrait se déployer dans un cadre de recherche-action et semble d'ailleurs conforme aux attentes et au désir d'engagement dont témoigne le groupe *Le Monde*. Car si ce dernier peut apporter des savoirs et savoir-faire (sous forme de mécénat de compétences notamment) et participer de la qualification des acteurs locaux, il attend réciproquement qu'un « territoire apprenant » leur permette d'améliorer leur process en améliorant les référentiels et compétences des métiers sur lesquels ils s'appuient.

Inventer des dispositifs agiles pour accompagner le chantier de formation

La formation impliquant une forte réactivité aux évolutions du marché du travail, il convient de doter le territoire de dispositifs souples, garants d'adaptation. Deux propositions pourraient être faites.

- ▶ Déploiement, dans la continuité du dispositif expérimental la **Boussole des Jeunes**, conçu avec l'association Mouvement Jeunesse Monte Le Son, de protocoles et **actions de sensibilisation** des jeunes aux métiers de la culture et des ICC.
- ▶ Création, en lien avec les Universités de proximité, d'un **laboratoire des savoirs créatifs**. Ce dispositif informel, sans statut juridique, pourrait coordonner un certain nombre d'actions visant à développer les aller-retours entre les acteurs de l'agglomération engagés dans les ICC et le monde universitaire. En favorisant l'interconnaissance, il s'agirait, ici, de faciliter et favoriser la mise en place de processus, plus ou moins formalisés, de formation à destination des acteurs du Val de Garonne, et, là, d'amener l'université à orienter ses travaux sur ce territoire.

Ce laboratoire pourrait ainsi, entre autres actions :

- ▶ encourager les licences pro ou master orientés culture et ICC à orienter leurs travaux tutorés sur le territoire du Marmandais ;
- ▶ organiser des journées apprenantes où, sans objectif de diplomation, les acteurs des ICC du territoire sont réunis, une à deux fois l'an, pour échanger avec des universitaires et des étudiants afin de prendre du recul sur leur pratiques et les projets en cours de développement ;
- ▶ offrir des terrains de stage ou d'alternance aux étudiants des formations des universités de Bordeaux ;
- ▶ accueillir, sur des modules de certification, des professionnels du territoires ou des jeunes en formation ;
- ▶ mieux faire connaître l'offre universitaire dans le domaine culture et ICC pour favoriser la reprise d'étude et la formation continue.

Mieux utiliser les dispositifs d'accompagnement et de formation proposés aux acteurs associatifs

Les associations culturelles semblent mal connaître ou, en tout cas, sous-utilisent les formations qui sont proposées au milieu associatif. Il serait opportun que les acteurs culturels du territoire soient mieux informés des formations qui sont mises à leur disposition par :

- ▶ le Département du Lot-et-Garonne avec un panel de modules (juridique, comptabilité, recherche de financement, communication, RH, développement de l'emploi...),
- ▶ le CDOS (<https://cdos47.org/gestion-de-lemploi/>) avec des modules d'accompagnement à la fonction d'employeur (RH et gestion de la paie...),
- ▶ le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine qui propose des modules autour et pour le bénévolat (<https://formations-benevoles-nouvelleaquitaine.org/>).

On pourrait conditionner l'accès des associations aux emplois mutualisés au suivi d'un de ces programmes de formation.

Enfin, en intégrant pleinement **l'enjeu de la vie associative** dans le point 5 (« Accompagnement de la vie sociale ») de la Convention territoriale globalisée (CTG), VGA pourrait se poser en accompagnateur structurant de la vie associative. Cet accompagnement n'a pas seulement à se traduire en financements et subventions, mais se traduirait par une capacité à accompagner les diagnostics besoins, à identifier les bonnes pratiques...

PROPOSITION N° 3 : Formation

- ▶ Réaliser un diagnostic en repérant des fonctions et métiers culture & ICC signature.
- ▶ Se nourrir des travaux des partenaires associés - Mairie de Marmande, Cap métiers... - en matière de diagnostic de formation.
- ▶ Mettre en place un pilotage dédié qui associe ingénierie, pilotage et évaluation continue des formations.
- ▶ Inventer des dispositifs agiles, à l'instar du laboratoire des savoirs créatifs, pour accompagner le chantier de formation.
- ▶ Mieux utiliser les dispositifs d'accompagnement et de formation proposés aux acteurs associatifs et positionner VGA en accompagnateur de la vie associative.

▲ Œuvrer pour intégrer à la stratégie ICC Val de Garonne le pôle arts vivants et numériques de CESA'me

On ne saurait préconiser de rassembler à Marmande, sur le site de CESA'me, les activités ICC de l'agglomération sans mettre en danger la dynamique territoriale et susciter de probables effets de désaffection. Il est en revanche indispensable que les actions qui se déploieront au sein du Pôle régional arts vivants et numériques en préfiguration installé sur la friche CESA'me soient pleinement associées aux stratégies ICC promues par VGA... et réciproquement.

Quelles que soient ses vicissitudes, jusqu'au récent revers à la candidature France 2030, « le projet CESA'me a vocation à renforcer le développement économique du territoire : les activités qu'il accueillera vont contribuer à redynamiser le centre-ville et générer de nouveaux flux de valeur à l'échelle locale⁹. » Ce qui était vrai en 2018 l'est sans doute plus encore. Bien que le projet CESA'me présente encore, dans sa globalité, une amplitude et des incertitudes qui ne le situent pas sur le seul terrain des ICC et bien que le projet continue, comme à l'heure du rapport Ouishare, à osciller entre « scepticisme et manque d'information », il offre, par ses enjeux, son positionnement géographique et les liens qu'il peut créer de réels atouts pour la stratégie ICC de l'agglomération.

Il convient de ce point de vue de saluer le recentrage et la professionnalisation ICC que la dernière mouture du dossier a opérés en choisissant de faire porter l'effort sur la thématique arts vivants et numérique. Le dossier déposé au printemps dernier auprès de France Relance et de la Caisse des dépôts cible des objectifs qui participent de la stratégie de l'agglomération. Citons, entre autres :

- ▶ la dynamisation du transfert de technologie public-privé ;
- ▶ l'accompagnement de la mutation professionnelle du secteur et de ses métiers ;
- ▶ l'accompagnement du développement local, du micro-local au régional, par le développement de programme de formation-insertion-réinsertion dans le champ des ICC ;
- ▶ recherche-action et développement de projets dans le champ de la valorisation numérique des patrimoines.

9 Étude OuiShare (2018). Bien qu'elle soit un peu datée, cette étude reste pertinente et nombre de ses propositions, à la différence d'une étude plus récente signée Katalyse, ont proposé des pistes qui restent d'actualité à l'instar de cette préconisation visant à « pressentir [l'espace] pour incarner et défricher le "futur des festivals" en mixant art, culture, numérique et citoyenneté ».

la friche accueillera soit en permanence, soit au gré des formations ou résidences.

Par ailleurs, dès lors qu'on demanderait à la Cité de la formation, qui jouxte immédiatement CESA'me, d'être l'un des principaux opérateurs de la stratégie ICC de VGA, il sera nécessaire d'organiser de solides synergies entre le programme de formations que le pôle arts vivants et numérique projette et celui que nous préconisons de déployer au sein de la stratégie ICC de VGA.

► FOCUS > Mettre en réseau les autres tiers-lieux existants ou à venir

La lente sortie des limbes de la friche CESA'me est symptomatique de la difficile émergence des tiers-lieux sur les territoires. Pour autant, le territoire de Val de Garonne n'est pas dépourvu de tels espaces puisqu'il existe déjà un réseau de tiers-lieux porté et coordonné par l'association Audaces. Suite à la participation à une formation autour des tiers-lieux en 2018, cette association a fondé deux tiers-lieux à Marmande (Quai 31) et à Meilhan (Le Cocon). Le fonctionnement en réseau de ces deux tiers-lieux implique la possibilité pour ses usagers d'étendre une activité sur les deux localités en bénéficiant de locaux sur des créneaux distincts sur chaque lieu. C'est également une possibilité de valoriser des artistes sur les deux localités. Un catalogue de formations associé à ces lieux était en cours d'élaboration au moment de notre enquête.

Il est à noter que cette organisation nécessite de travailler un lien entre ces lieux par une animation qui prend en compte les spécificités de chacun (les deux territoires concernés ne sont pas équivalents, et donc le tiers-lieu n'a pas exactement les mêmes attendus). De plus, le déploiement multi-site de l'activité des usagers des tiers-lieux doit faire l'objet d'un accompagnement en termes de communication, afin de toucher les publics des deux territoires de façon pertinente.

Au-delà des constats et retours d'expérience de l'association Audaces, la présence d'autres tiers-lieux pourrait donner lieu à une réflexion sur l'articulation de ces entités sans les mettre en concurrence, mais en complémentarité. L'historique de l'association Audaces souligne la nécessité de ne pas se focaliser uniquement sur le lieu d'implantation du tiers-lieu, mais de la communauté qu'il anime ; c'est la vitalité de cette communauté qui fait le lieu avant tout. Son expérience d'animation de réseau de tiers-lieux met également en avant la nécessité d'une équipe d'animation ayant conscience des enjeux de chaque territoire d'implantation, et de l'accompagnement des usagers dans l'activité multi-site.

Vis-à-vis du projet CESA'me, l'association Audaces a su être un acteur en complémentarité du développement du nouvel espace porté sur le territoire. La décision récente de l'emménagement du tiers-lieu Quai 31

au sein de CESA'me est à ce titre une opportunité très intéressante pour le développement du potentiel du lieu, mais comporte quelques risques à prendre en compte. Si, au vue des premiers retours, la communauté Quai 31 semble vouloir suivre l'association dans ses nouveaux locaux, il n'est pas certain que ce transfert géographique permette à l'association de conserver sa dynamique de proximité, nombre de missions et services étant liés à une implantation de centre ville. Dans le même temps, le savoir-faire d'Audace et la communauté attachée au Quai 31 laissent espérer un démarrage plus rapide de la fonction tiers-lieu de CESA'me. Reste que, le décès récent de la directrice de la structure Quai 31, outre le traumatisme qu'il provoque chez les acteurs, ouvre une nouvelle période d'incertitude. Il conviendra d'accompagner l'ensemble des acteurs pour traverser cette nouvelle mauvaise passe.

PROPOSITION N° 4 : Œuvrer pour intégrer à la stratégie ICC Val de Garonne le Pôle arts vivants et numériques de CESA'me

- ▶ S'appuyer sur le Pôle arts vivants et numérique pour accompagner la mutation professionnelle du secteur et de ses métiers.
- ▶ Coopérer étroitement autour des enjeux de formation.
- ▶ Inscrire les recherche-action et projets du Pôle en faveur de la valorisation numérique des patrimoines au sein de la stratégie ICC de VGA.
- ▶ Implanter l'incubateur ICC au sein de la friche CESA'me.
- ▶ Mener une réflexion sur la dynamique des tiers-lieux en Val de Garonne.

▲ Un incubateur au service de l'événementiel de demain

La communauté d'agglomération a précocement, c'est-à-dire dès 2022, émis le désir de mettre en place un incubateur dédié aux ICC. Pour Jacques Bilirrit, « il est important que l'incubateur ait une thématique unificatrice pour avoir de la créativité... sans que cela soit trop étroit ». Si la présence des deux gros festivals locaux, Garorock et le Festival international du journalisme de Couthures, semblent imposer les enjeux liés aux ICC et leur déclinaison événementielle, il convient de spécifier cette approche pour atteindre la créativité et la compétitivité de cet incubateur.

L'agglomération a lancé une étude/AMO auprès de Technowest dont nous n'avons eu que les grandes lignes. Les préconisations qui suivent sont donc formulées parallèlement à l'évolution et la mise en place du projet.

Un incubateur dédié aux enjeux de l'événementiel de demain

Les besoins de la filière spectacle sont aujourd'hui multiples puisqu'ils s'établissent au niveau de la technique scénique, de la billetterie, de la restauration, de l'hébergement... Ce sont des enjeux qui, compte tenu du développement exponentiel des événements sportifs, culturels et, plus globalement, de divertissement appellent des réponses plus et mieux coordonnées. Sans doute la professionnalisation et la technicisation du secteur est-elle de longue date engagée, mais elle doit aujourd'hui relever le défi du développement durable. L'avenir de ces manifestations, quels que soient leur taille et leur champ d'activité, est en effet soumis à la résolution des nombreux problèmes environnementaux qu'elles suscitent : dépenses énergétiques et gestion de l'eau, bilan carbone global lié tant à la production de la manifestation elle-même qu'au déplacement de larges cohortes de spectateurs, pollution et gestion des déchets, fourniture de denrées alimentaires insuffisamment inscrite dans des circuits courts... À cela s'ajoutent une demande sociale de plus en plus attentive à la responsabilité environnementale et des règlements d'intervention des collectivités territoriales conditionnant de manière toujours plus drastique leurs financements au respect des normes environnementales¹⁰.

En proposant de dédier cet incubateur aux **techniques de l'Événementiel** et aux défis que les organisateurs d'événements (artistiques, culturels, touristiques, sportifs...) devront demain relever, nous nous appuyons sur l'expérience acquise par les acteurs du territoire tout en soulignant le caractère stratégique des problématiques liées à :

- ▶ La **restauration**, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)¹¹ de Val de Garonne, avec la nécessité de :

10 Ainsi la Région Nouvelle-Aquitaine a-t-elle adopté à l'automne 2023 un nouveau règlement d'intervention en faveur des opérateurs et opératrices du spectacle vivant, qui prend fortement en compte « les enjeux en matière de transitions inscrits dans la feuille de route Néo Terra et réaffirmés dans la politique d'éco-socio conditionnalité récemment adoptée par l'assemblée plénière » (Communiqué du 31 oct. 2023).

11 De façon synthétique, les objectifs du PAT visent à renforcer la résilience du système alimentaire dans toutes ses dimensions, par une relocalisation et un renforcement de l'ancrage territorial, dans une perspective de transition agroécologique.

- savoir (bien) nourrir, de l'entrée de gamme au haut de gamme, les publics et acteurs des festivals ;
- fournir des gammes de produits adaptés aux besoins des grandes manifestations ;
- répondre aux défis d'une alimentation fondée sur les circuits-courts et, autant que faire se peut, sur la filière bio ou raisonnée, sachant que la restauration est la troisième source de carbonation pour les festivals.

Cet item est d'autant plus important que le Lot-et-Garonne compte sur son territoire des entreprises leader, au plan national, sur le champ de l'agro-alimentaire, et dont les capacités d'innovation s'expriment de l'entrée de gamme au haut de gamme.

- ▶ La problématique de la scénographie, notamment de toutes **les scénographies temporaires** qu'impliquent les grosses manifestations, avec les questions liées au réemploi et à la récupération des matériaux.
- ▶ **L'hébergement provisoire** ou transitoire.

Pourrait être proposée, par exemple, la mise en place d'une coopérative proposant, à l'échelle de la région voire d'un grand Sud-Ouest, des solutions d'hébergement provisoire que les festivals sociétaires réunis en une SCOP créée ad hoc pourraient se partager.

De telles propositions, compte tenu de leur caractère innovant, trouveront des soutiens auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dont elles recourent la feuille de route Néo-Terra (<https://www.neo-terra.fr/>).

Les éventuelles extensions thématiques de l'incubateur

En parallèle de ce premier axe, un second volet de développement pourrait être **proposé aux acteurs locaux et fléché vers les entreprises des cœurs de métiers des ICC** de manière générale. L'objectif de ce parcours sera donc de soutenir les projets développés localement par des associations, des particuliers, des entreprises émergentes ou des étudiants-entrepreneurs des secteurs des ICC les plus représentés sur le territoire (Musique, Arts du spectacle, Tourisme) en lien avec l'écosystème local. Cet axe ICC permettrait de proposer une offre de services « habituels » tels que des locaux à tarifs dégressifs, des espaces de coworking, etc., ainsi que des formations autour des enjeux de la création d'entreprise (identification du marché, des clients et partenaires potentiels, création d'un business plan,

développement d'un modèle économique), ainsi que d'un suivi régulier sur ces aspects par des experts.

S'ajouterait à cette offre, un programme de formation plus spécifique sur les enjeux des ICC :

- ▶ mentorat par une structure du territoire ;
- ▶ structuration des filières ICC ;
- ▶ rencontre avec le réseau d'acteurs local ;
- ▶ accompagnement pour la participation à des salons professionnels en Nouvelle-Aquitaine.

Ce plan de formation pourrait également être partiellement mutualisé avec celui co-animé par VGA, CESA'me et la Cité de la Formation proposé dans la partie « Mettre en place un plan de formation aux métiers des ICC » p. 104 sqq.

En ce sens, le dispositif Wizz¹² de la Technopôle Eurekatech de Grand Angoulême semble un modèle intéressant de mise en application de cette filière ICC sur le territoire, mais doit prendre en considération les contraintes spécifiques de Val de Garonne, notamment la nécessité de couvrir un territoire rural et encore peu innervé d'acteurs de taille moyenne sur la thématique ICC. Par la mise en œuvre de ce dispositif, les populations jeunes qui souhaitent rester sur le territoire pourront bénéficier d'un suivi leur permettant de développer leur projet d'entreprise sur ce territoire, et ne plus devoir se délocaliser pour se développer.

Des questions encore ouvertes

Aussi stratégique soit le choix de la thématique-signature de l'incubateur, un tel équipement se distingue également par la qualité de l'environnement, des services et de l'accompagnement proposés aux « incubés ». Compte tenu de la forte concurrence qu'exercent les incubateurs orientés vers les ICC¹³, il convient de réunir des conditions d'accueil à même d'attirer de futurs entrepreneurs.

12 https://www.eurekatech.fr/wp-content/uploads/2022/05/fiche-parcours-incubation-icc-WIZZ_web.pdf.

13 On peut citer, sans ordre de hiérarchisation, Factory, l'incubateur parisien (<https://bigmedia.bpifrance.fr/news/104factory-lincubateur-parisien-au-service-des-industries-culturelles-et-creatives>), Plaine image, le hub européen des industries créatives, à Tourcoing (<https://www.plaine-images.fr/>), la Friche de la Belle de mai à Marseille (<https://www.belledemai.org/>, consulté le 24 février 2024), Wizz, l'incubateur dédié aux Industries Culturelles et Créatives d'Angoulême (<https://www.magelis.org/la-technopole-eurekatech-organise-un-appel-a-projet>) ou l'Incubateur Nantes -Saint-Nazaire (<https://invest.nantes-saintnazaire.fr/incubateurs-accelerateurs-nantes-tremplin-croissance-jeunes-pousses>).

En l'état, quelques points de vigilance sont à dénombrer quant à l'état actuel de la réflexion sur le projet d'incubateur. Si la bourse - de 1 000 € mensuels pendant 8 mois - qui sera octroyée aux futurs lauréats se présente comme un coup de pouce bienvenu pour ces derniers, la question de la pérennité de cette bourse sur le long terme pour les appels à projet suivants se pose, et doit faire l'objet d'une réflexion avec les partenaires de l'incubateur. Sur un autre point, le plan d'accompagnement de projet pour l'instant retenu est certes en évolution, mais la concertation actuelle avec les partenaires locaux et institutionnels doit affirmer plus clairement cette coloration. Dans ce sens, l'accompagnement par les partenaires phares qui marquent cet ancrage affiche la présence de Vivendi, dont le retrait annoncé de Garorock pose question quant à son implication dans l'incubateur.

La démarche de consultation des acteurs de terrain et institutionnels dont l'ADI est en ce sens un point positif qui doit générer une visibilité et un ancrage fort de la structure. Dans cette même démarche, on pourrait également imaginer que des « ambassadeurs du territoire » soient sollicités.

► **FOCUS > Promouvoir des « ambassadeurs du territoire »**

Le Val de Garonne a vu grandir quelques personnalités dont la carrière et l'expérience pourraient être mobilisés au service du territoire. Si quelques-uns tel Thomas Gallus sont revenus « pour rendre au territoire ce qu'il leur a donné » et ont développé des projets localement, il pourrait être intéressant de recenser un peu plus systématiquement ces personnalités pour leur proposer de devenir des « ambassadeurs du territoire ».

En tout état de cause, il est absolument nécessaire que l'animateur du dispositif connaisse bien le secteur des ICC pour offrir aux lauréats un réseau et des synergies.

L'atout mis en avant par VGA réside principalement par le parrainage qu'ont accepté de fournir *Le Monde* et Vivendi. L'expérience et les apports en industrie ainsi qu'en mécénat de compétences que peuvent apporter ces deux poids lourds est indéniable et l'on peut sans doute compter sur l'engagement du groupe de presse qui a montré sa détermination à « investir » dans le territoire. Il en va certainement différemment de la filiale du groupe Bolloré qui a annoncé sa volonté de se désengager à très court terme de Garorock. Il ne fait aucun doute que *Vivendi Village* assumera impeccablement la programmation de l'édition 2024, mais on peut s'interroger sur sa détermination, y compris en 2024, à soutenir un dispositif destiné à innover un territoire qu'il s'apprête à quitter. S'il ne remet pas en cause la viabilité

de l'incubateur, le retrait de *Vivendi Village* le fragilise quelque peu et l'on ne peut qu'espérer que l'éventuel repreneur – dont on ne voit pas bien qui il pourrait être en dehors de Live Nation – accepte d'entrer dans cette logique de développement territorial.

Comme il n'est toutefois pas sûr que les collectivités pèsent suffisamment dans la négociation pour pouvoir imposer au repreneur une clause d'implication dans l'incubateur, il devient encore plus important de réussir à mobiliser les acteurs locaux. On pense bien sûr à *Mr Power*, l'association fondatrice de Garorock, mais aussi et surtout aux acteurs structurants tels que les clubs d'entreprises, les **entreprises leader** dans les secteurs concernés (Rougeline dans l'agro-alimentaire, K-RYOLE dans le domaine des mobilités alternatives festivalières...), les chambres consulaires, etc. Si la plupart de ces acteurs sont membres du comité de pilotage autour du projet d'incubateur, il semble important de s'assurer de leur engagement par une participation dans l'association loi 1901 support de ce projet. Il ne serait sans doute, par ailleurs, pas inutile de bien « accrocher » l'incubateur à des dispositifs qui, sans être similaires, œuvrent dans le même sens. De ce point de vue, le récent rapprochement entre le projet d'incubateur et l'**ADI** est positif. La « Mission Industries loisirs » de cet opérateur pourrait être mobilisée pour mettre en cohérence les actions, notamment via le travail d'accompagnement et de soutien des start-up du tourisme qu'accomplit le *Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine*¹⁴. De même, le rapprochement en cours avec **ATIS** et de sa « Fabrique à initiatives »¹⁵ semble opportun. Au regard des enjeux déployés au carrefour de l'agro-alimentaire et de l'événementiel, il serait enfin intéressant d'instaurer des liens entre le futur incubateur et l'agropôle d'Agen.

Peut-être cette situation incite-t-elle également à inventer un modèle particulier qui, tout en réalisant les missions traditionnelles de tout incubateur, sache répondre aux attentes et besoins des « petits » acteurs du territoire. À l'instar des festivals réputés mais de petite taille recensés par

14 Le *Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine* est un laboratoire d'innovation et un accélérateur de projets territoriaux qui s'adresse à l'ensemble des acteurs touristiques. Créé à l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine, il est porté par ADI N-A pour le compte de ses membres fondateurs, têtes de réseaux de la filière : la MONA, le CRTNA, l'UMIHNA, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine, l'ARGAT, la NAHPA et Nouvelle Aquitaine Technopoles. Voir <https://www.tourismelab.fr/> (page consultée le 24 février 2024).

15 Programme national porté par divers acteurs en France, la *Fabrique à Initiatives* est un réseau, animé par l'Avisé. La Fabrique à initiatives, propose une ingénierie dédiée à la construction des projets de territoire et se positionne comme un « chaînon manquant » pour permettre l'émergence d'entreprises sociales sur les territoires, de la détection des besoins sociaux jusqu'à l'accompagnement du porteur de projet (<https://atis-asso.org/nos-programmes/la-fabrique-a-initiatives/>, page consultée le 24 février 2024).

► FOCUS > L'incubateur du Centre des Monuments Nationaux

La structuration actuelle de cette première expérience, encore en devenir, n'est pas sans rappeler l'incubateur du Centre des Monuments Nationaux (CMN) qui entre dans sa sixième année d'existence. Sans lieu physique dédié, son objectif est de mettre à disposition des entreprises et start-up accueillies, l'ensemble du réseau regroupant une centaine de monuments mais aussi et surtout les professionnels qui les font vivre pour repenser les usages du numérique dédié à la valorisation patrimoniale sur des territoires ruraux grâce notamment à l'expertise des spécialistes mais aussi des conseils juridiques. Soulignons par ailleurs que la promotion 2023-2024 met l'accent sur le développement durable et un numérique plus sobre sur le plan énergétique. Le tropisme festivalier du territoire marmandais pourrait agir de même, en offrant des terrains d'expérimentation à des structures désireuses de repenser l'événementiel.

le diagnostic (Mange-livres, Les Nuits lyriques...), ceux-ci n'auront sans doute pas la disponibilité et les projets pour aspirer aux services de l'incubateur. Mais ils pourraient avoir envie et besoin de bénéficier du mentorat ou, plus simplement, de l'émulation susceptibles d'accompagner leur croissance. Là réside un second enjeu pour l'incubateur qui pourrait participer au déploiement du programme de formation lié à la stratégie ICC. Observatoire privilégié des besoins et des tendances de l'événementiel voire, plus globalement des ICC, l'incubateur pourrait mobiliser ses cadres et les cas concrets qu'il accompagne pour nourrir le territoire. Sans doute ce positionnement hybride est-il original voire inédit, mais il pourrait offrir un modèle endogène, adapté aux besoins du Val de Garonne.

PROPOSITION N° 5 : Un incubateur au service de l'événementiel de demain

- Créer un incubateur des transitions de l'événementiel, à même d'inventer des solutions pour rendre « durable » l'événementiel de demain.
- Proposer un soutien plus resserré aux (futurs) entrepreneurs du territoire intervenant dans les secteurs des ICC les plus représentatives du Val de Garonne.
- Renforcer la qualité de l'accueil et les synergies avec les acteurs locaux et régionaux.
- Recenser des « ambassadeurs du territoire ».
- Inventer un modèle endogène d'incubateur, adapté aux enjeux de formation, au service des acteurs du territoire.

▲ La reconnaissance des patrimoines immatériels, un terrain d'expérimentation pour les ICC

Les orientations formulées dans le cadre de cette enquête où le patrimoine est analysé sous l'angle des ICC ne pourront se concrétiser que par une concertation fine avec l'ensemble des acteurs publics en charge du repérage et de la conservation des objets patrimoniaux. Au-delà, en effet, des inventaires topographiques, architecturaux et mobiliers réalisés par le Service Régional de l'Inventaire en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine et dont le diagnostic du territoire de 2014 rappelle les caractéristiques en terme de patrimoine bâti (religieux, castral, agricole et lié à l'eau), les communes et acteurs associatifs du territoire peuvent également se coordonner autour d'un projet commun de valorisation d'un patrimoine qui dépasse le caractère matériel des objets et des bâtiments pour intégrer le **patrimoine culturel immatériel très vivant** dans les propos des différentes personnes interrogées dans le cadre de cette enquête.

Les **ICC sont ici envisagées comme un moyen de conservation, de mise en circulation et de dynamisation** d'une mémoire territoriale autour duquel des partenariats avec le conseil départemental du Lot-et-Garonne et les compétences professionnelles des archivistes sont préconisés.

Les ICC comme moyen de dynamisation des mémoires industrielles

Depuis les années 2000 et la reconnaissance progressive du patrimoine industriel¹⁶ par les structures d'identification patrimoniale (État, UNESCO, région et collectivités), des logiques de **requalification économique d'anciennes friches industrielles** permettent à des territoires de se démarquer en s'appuyant sur le développement de cultures alternatives tout en assurant une forme de promotion territoriale. Elles s'accompagnent généralement d'un travail mémoriel permettant de valoriser les savoirs, savoir-faire et histoires liées à ces lieux de travail qui ont souvent laissé une empreinte profonde sur le territoire.

- ▶ Cette conception large de la valorisation patrimoniale se déploie déjà dans le cadre du projet de réhabilitation de **l'ancienne**

16 Un rapprochement avec le TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage) et l'UNESCO pourrait être en ce sens envisagé : <https://ticcih.org/about/> (page consultée le 09 décembre 2023).

manufacture de fabrication de cigarettes par la Seita à Tonneins (fermée en 1998). L'achat du site par la mairie de Tonneins en juin 2023 s'est matérialisé dans l'espace public par la réalisation d'un projet de valorisation des habitants du territoire sous l'égide de JR mais aussi par toute une série d'activités autour des cultures urbaines. Il s'agit de mobiliser les outils et moyens propres aux ICC pour faire connaître - et reconnaître - des pans entiers de cette mémoire industrielle locale en s'appuyant sur des anciens ouvriers et témoins d'une histoire sociale encore vive, à l'image de ce qui a pu être fait dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Ici, cinq dispositifs innovants de médiatisation des traces mémorielles ont été conçus dans le cadre d'un programme de recherche-action¹⁷ : un système de vidéo-mapping, un livre augmenté, un dispositif à réalité augmentée, un système de numérisation bâtiminaire par photogrammétrie et un système pour théâtre holographique.

- ▶ Par ailleurs, côté Marmande, le projet de réhabilitation de l'ancienne usine de cuisine CESA'me s'inscrit dans la même dynamique et poursuit cette même volonté de préservation de l'héritage marmandais. La valorisation du patrimoine historique et industriel passe ici par une volonté affichée de préserver et transmettre non seulement le bâti, mais aussi les mémoires ouvrières du territoire. En effet, au côté de ses activités économiques et actions de formation professionnelle, CESA'me est susceptible d'accueillir un espace de valorisation de cette histoire s'appuyant sur les dernières innovations en termes de scénographies numériques.

Ces différentes **propositions de valorisation de la mémoire ouvrière**, qui relèvent des centres d'interprétation, viendraient **compléter une offre touristique** portée par les acteurs locaux et régionaux, aujourd'hui essentiellement centrée sur le tourisme rural. Cette offre permettrait non seulement aux habitants de se sentir reconnus dans leur identité, mais aussi aux touristes et personnes de passage de mieux cerner des éléments marqueurs du territoire et des paysages longtemps associés à la culture du tabac (anciennes manufactures à tabac sur Tonneins et Marmande, nombreux séchoirs à tabac, etc.).

Il convient de noter que les compétences du pôle arts vivants et numérique qu'il est prévu d'implanter à CESA'me - notamment les savoir-faire

17 Dirigé par Sylvie Leleu-Merviel (laboratoire DeVisu, université Polytechnique Hauts-de-France), Stéphane Chaudiron (laboratoire GERiiCO, université de Lille) et Peter Stockinger (INALCO, laboratoire PLIDAM) ; pour une présentation des différentes actions menées dans le cadre de ce programme voir son carnet de recherche en ligne : <https://memo-mines.hypotheses.org/> (page consultée le 09 décembre 2023).

du collectif Or-normes – pourraient être mobilisées pour développer des **activités spécifiques de valorisation numérique du patrimoine**. L'appel à projets Culture, tourisme et numérique de la région Nouvelle-Aquitaine pourrait être mobilisé à cette fin, tout comme les appels à projets nationaux mis en place par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans la continuité du PAT sur l'alimentation saine durable et gourmande mis en place par le territoire.

Une valorisation stratégique des patrimoines immatériels agricoles

Selon un sondage IPSOS réalisé en 2001, les Français considèrent important, dans leur grande majorité (95 %), de « préserver et de mettre en valeur le patrimoine rural, afin d'assurer la transmission d'une identité aux générations futures, de préserver un cadre de vie commun et d'aider au développement d'activités économiques, sociales ou culturelles des différents territoires »¹⁸. De fait, tout un ensemble de thématiques liées à une certaine douceur de vivre mais aussi à l'histoire de ce territoire rural ont émergé des divers entretiens qui ont été menés, soulignant leur capacité à s'inscrire dans une dynamique de reconnaissance d'un territoire qui souffre sans aucun doute d'une véritable identité patrimoniale. La Garonne, son influence sur les paysages et les métiers qui lui sont liés, l'agroalimentaire et le développement de produits de qualité ou encore la reconnaissance des mémoires agricoles semblent ainsi faire consensus auprès des personnes rencontrées.

Valoriser le patrimoine culturel gastronomique et encourager une pratique culturelle culinaire auprès des plus jeunes et des publics extérieurs apparaît plus spécifiquement comme un axe de développement de l'identité du territoire qui permettrait par ailleurs de s'appuyer sur l'émergence du « **slow tourisme** », un tourisme alternatif qui prend son temps, respecte l'environnement et permet de découvrir la diversité des paysages, tout comme le patrimoine local, historique, culturel et gastronomique d'un territoire.

Or, les industries culturelles et créatives ont un rôle à jouer dans l'identification, la documentation et la transmission aux générations futures de ce patrimoine local, historique tout comme gastronomique, et de ces mémoires rurales. Au-delà du travail d'identification, qui s'apparente à un

18 Selon une fiche publiée sur le site du Ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Patrimoine-culturel-immateriel-et-musees-ressources-a-l-attention-des-professionnels/Des-valeurs-fondamentalement-operatives> (page consultée le 24 février 2024).

recensement documentaire dans lequel les technologies audiovisuelles et numériques ont un rôle certain, il s'agit en effet de penser l'ensemble du processus de reconnaissance, enregistrement et valorisation de ces biens symboliques au prisme des possibilités offertes par les ICC pour faciliter la création d'une chaîne de valeur clairement identifiée (enregistrement de témoignages d'habitants, diffusion et éditorialisation en ligne de contenus culturels en lien avec ce patrimoine gastronomique, création de parcours « slow tourisme » où les publics retrouveraient les manifestations de ces cultures vivantes, etc.). La **mise en place d'un comité scientifique** paraît de ce point de vue un préalable.

► **FOCUS > Exploiter les ICC pour faire de Marmande, la Cité de la Tomate !**

La récente labellisation de la Tomate à Marmande au mois de mai 2023 est ainsi un axe de développement à creuser pour renforcer l'identification du territoire, non seulement à une filière agricole, mais aussi et surtout à une qualité de produits alimentaires qui ne peut qu'apporter l'adhésion des publics et des consommateurs, à l'image par exemple du travail mené par la région des Hauts-de-France sur le patrimoine brassicole et le développement d'une filière qui va de la production de bière à la valorisation touristique de cette thématique¹⁹. Il s'agirait ainsi de remobiliser le domaine culturel et touristique autour du label et des Paysans de Rougeline : promouvoir ces produits labellisés auprès des acteurs de l'événementiel du territoire, proposer des activités avec des agriculteurs du territoire, inciter les restaurateurs du territoire à proposer des dégustations, créer des événements festifs autour de la tomate, etc. Ces actions pourraient être étayées par un travail historique de fond basé sur les travaux universitaires qui lui ont été récemment consacrés²⁰.

-
- 19 Fortement ancrée sur le territoire de la région au XIX^e et début XX^e siècle, la culture brassicole s'était doucement éteinte durant la seconde moitié du XX^e siècle. À partir des années 2000, et grâce au dynamisme de jeunes brasseurs artisanaux, cette filière s'est relevée, en s'appuyant notamment sur les ICC : valorisation en ligne des acteurs, offre touristique et création à venir d'une Cité de la Bière, autant de propositions expérientielles qui participent de l'identification de ce territoire.
- 20 La tomate est ou a récemment été l'objet de plusieurs travaux et recherches universitaires, par exemple dans le cadre des travaux conduits par Corinne Marache, Professeure d'histoire à l'université Bordeaux Montaigne, spécialiste des questions de terroir. On consultera également avec profit le solide mémoire soutenu par Anaïs Huillet, *La valorisation d'un produit agricole à travers l'obtention d'une IGP : le cas de la tomate de Marmande* (Bordeaux 2019, disponible sur HAL (<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02328546/document>)).

De manière générale, il serait intéressant de développer une marque territoriale valorisant les différentes productions maraichères et fruitières qui caractérisent le marmandais, qu'il s'agisse, outre la tomate, de la fraise, du kiwi... Présenter le Marmandais autour du concept simple de « **jardin de l'Aquitaine** » permettrait sans doute d'accompagner, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, un changement d'image dont les retombées économiques et touristiques pourraient être importantes. L'exemple du département des Landes qui a su valoriser (voire s'approprier...) des produits qui, tels le kiwi de l'Adour, le foie gras... ne sont pas exclusivement landais, est intéressant à étudier. De ce point de vue, le Marmandais pourrait s'inspirer des dispositifs « Ambassadeurs de la gastronomie », « Itinéraires gourmands » et, plus largement, des dispositifs de concertation et de coordination des acteurs mis en place par le conseil départemental et son organe dédié, Tourisme Landes.

Ceci suppose, insistons sur ce point, que VGA joue là aussi son rôle de chef d'orchestre en coordonnant les différentes parties prenantes des secteurs de l'agro-alimentaire, des producteurs aux commerçants en passant par les acteurs de la culture, du tourisme... Les efforts autrefois esquissés dans cette direction avec le programme local de formation inter-filières (2010) à l'échelle du Pays Val de Garonne-Gascogne n'ont sans doute pas été suffisamment suivis. Un accompagnement à maîtrise d'ouvrage pourrait être sollicité auprès de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux et de l'université Bordeaux Montaigne (Master Alimentation Durable et Résilience Territoriale) qui, par exemple dans le cadre de projets tutorés, pourraient identifier les acteurs à réunir et proposer des pistes d'action concrètes.

**PROPOSITION N° 6 : Faire des patrimoines immatériels
un terrain d'expérimentation pour les ICC et de développement
pour les territoires**

- ▶ Mobiliser les ressources des ICC comme moyen de dynamisation des mémoires industrielles.
- ▶ Développer un pôle-ressource de valorisation numérique des patrimoines, notamment immatériels.
- ▶ Promouvoir la mémoire ouvrière et industrielle comme un élément de l'identité du Val de Garonne.
- ▶ Valoriser le patrimoine culturel gastronomique dans une double démarche d'éducation au patrimoine et de « slow tourisme ».
- ▶ Faire de Marmande la « Cité de la Tomate » au cœur du *Jardin de l'Aquitaine*.



Direction du système d'information et du numérique
Pôle production imprimée
Impression - Mars 2024



▼ Contacts

Alexandre PÉRAUD

Directeur scientifique

Tél. 05 57 12 62 59

ubic@u-bordeaux-montaigne.fr

ubic.u-bordeaux.fr

Mise en page : **Alice TANNEUR**